

Rapport d'activité Citeo et Adelphe

2017



adelphe
Vos emballages
ont un avenir

CITEO

Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.

Nota : pour une vision complète de l'activité des deux sociétés agréées, Citeo et Adelphe, et leur évaluation au regard des objectifs des filières des emballages ménagers et des papiers graphiques, ce rapport présente à la fois l'information financière individuelle des deux sociétés agréées ainsi que l'information financière consolidée. L'information financière consolidée correspond à l'agrégation des comptabilités analytiques des deux sociétés agréées, Citeo et Adelphe.

Sommaire

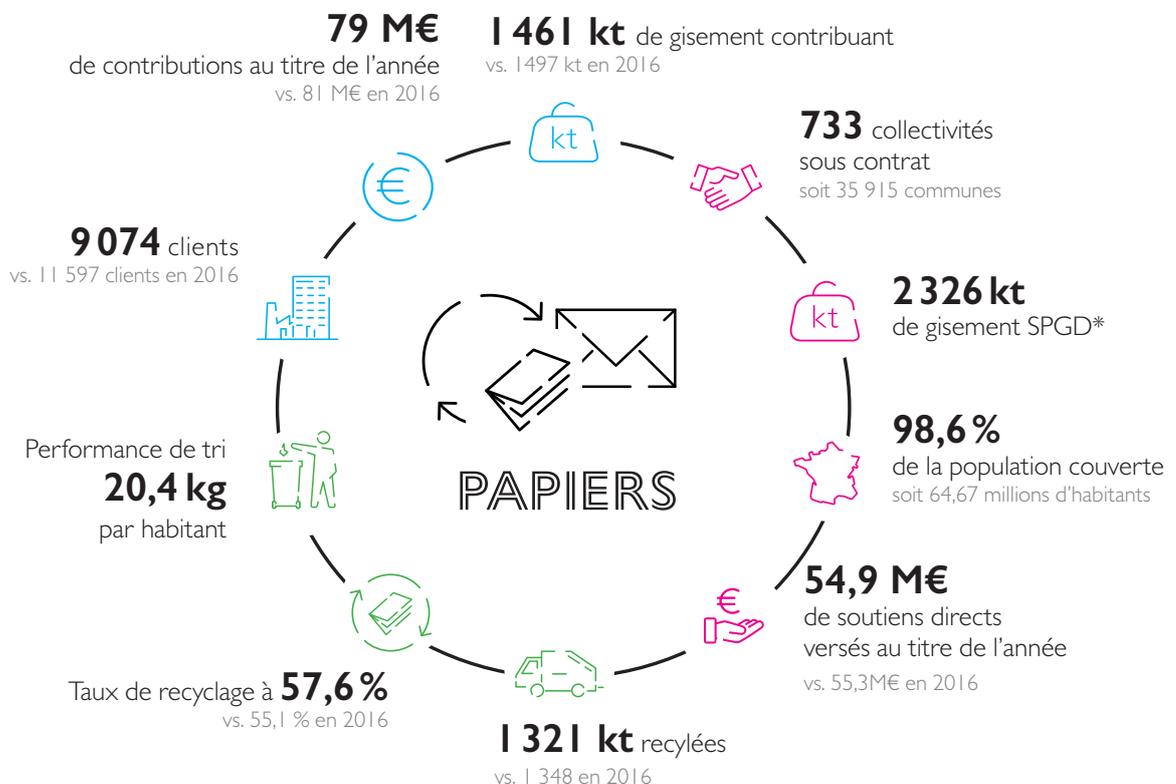
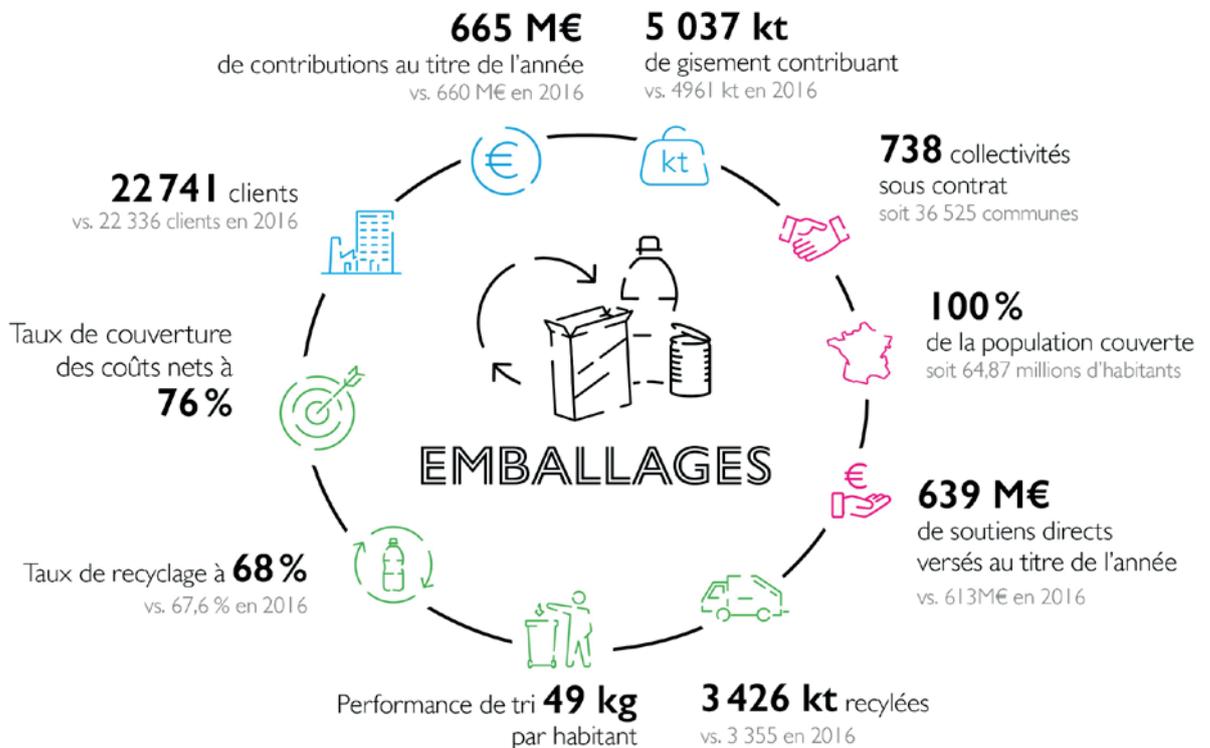
1. Société Citeo et société Adelphe : donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits	5
A Chiffres clés consolidés 2017	7
B Description du Groupe et de l'activité	8
1. Les faits marquants 2017	8
2. Ressources humaines : développer les compétences et optimiser les moyens	19
3. Le management des systèmes d'information au service de la performance de Citeo et d'Adelphe	22
4. Démarche d'amélioration continue	23
5. Structures de concertation	25
C Gouvernance d'entreprise	27
1. SREP SA – « Citeo »	27
2. Adelphe SA	32
D Perspectives 2018 de Citeo – Adelphe	34
1. Objectifs de Citeo - Adelphe	34
2. Axes stratégiques	34
2. Agrément Emballages ménagers	35
A Analyse des résultats consolidés	37
1. Compte de résultat analytique consolidé	37
2. Analyse des résultats	37
B Analyse des résultats des sociétés agréées	38
1. Compte de résultat analytique des sociétés agréées	38
2. Chiffres d'affaires	38
3. Contrats avec les collectivités locales	43
4. Soutiens à la reprise des matériaux	50
5. Audits de traçabilité et contrôles qualité	55
6. Communication, Information, Sensibilisation	61
7. Accompagnement à l'éco-conception	68
8. Recherche & Développement sur la collecte, le tri et le recyclage	68
9. Contrats avec d'autres acteurs de collecte sélective	72
10. Actions Citeo en Outremer	74
11. Plan Hors-Foyer	74
12. Mesures d'accompagnement	76
13. Fonctions transverses, pilotage et gestion	81

C	Gestion des comptes par matériau	85
D	Performance des sociétés agréées au regard des objectifs de la filière des emballages ménagers	86
1.	Objectif de taux de recyclage	86
2.	Objectif de taux de couverture des coûts nets de référence	87
3.	Agrément Papiers graphiques	89
A	Analyse des résultats	91
1.	Compte de résultat analytique	91
2.	Analyse des résultats	37
3.	Chiffres d'affaires	92
4.	Contrats avec les collectivités locales	93
5.	Communication, Information, Sensibilisation	95
6.	Accompagnement à l'éco-conception	104
7.	Recherche & Développement sur la collecte, le tri et le recyclage	110
8.	Accompagnement au Changement (AAC)	112
9.	Programmes d'actions Citeo en Outremer	113
10.	Fonctions transverses, pilotage et gestion	113
B	Performance de Citeo au regard des objectifs de la filière des papiers graphiques	115
1.	Objectif de taux de recyclage	115
C	Éléments de prévision	116
1.	Perspectives 2018	116
2.	Perspectives 2019	117
4.	Extraits des comptes annuels 2017 des sociétés agréées	119
A	Bilan et compte de résultat Citeo agréments Emballages ménagers et Papiers graphiques	120
B	Bilan et compte de résultat Adelphe	122
5.	Annexes	124
A	Glossaire	125
1.	Glossaire Papiers	125
2.	Glossaire Emballages ménagers	125
B	Attestation du commissaire aux comptes des sociétés Citeo et Adelphe relative à la comptabilité analytique au 31 décembre 2017	127
C	Attestation de non-lucrativité pour l'agrément papiers	129

1. Société Citeo et société Adelphe : donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits

A	Chiffres clés consolidés 2017	7
B	Description du Groupe et de l'activité	8
1.	Les faits marquants 2017	8
a)	Création de Citeo et mise en place d'une nouvelle organisation	8
b)	Nouveaux agréments Emballages et Papiers : renouvellement par l'Etat, extension du périmètre de la REP Papiers, anticipation de l'évolution des tarifs	11
c)	Une nouvelle approche « Services », orientée vers la simplification des démarches et un accompagnement renforcé à l'éco-conception	12
d)	Un virage de communication : passer de la sensibilisation à la mobilisation	14
e)	Impact de la stratégie Citeo sur la transformation du dispositif aval	16
2.	Ressources humaines : développer les compétences et optimiser les moyens	19
3.	Le management des systèmes d'information au service de la performance de Citeo et d'Adelphe	22
4.	Démarche d'amélioration continue	23
5.	Structures de concertation	25
C	Gouvernance d'entreprise	27
1.	SREP SA – « Citeo »	27
a)	Capital et actionariat	27
b)	Gouvernement d'entreprise	29
2.	Adelphe SA	32
a)	Capital et actionariat	32
b)	Gouvernement d'entreprise	32
D	Perspectives 2018 de Citeo – Adelphe	34
1.	Objectifs de Citeo - Adelphe	34
2.	Axes stratégiques	34

A Chiffres clés consolidés 2017



*SPGD = Service Public de Gestion des Déchets.

Les chiffres ci-dessus ont été établis selon la méthodologie présentée dans les Notes préliminaires pages 36 et 90.

B Description du Groupe et de l'activité

1. Les faits marquants 2017

Le 1^{er} septembre 2017, une nouvelle entreprise dédiée à l'économie circulaire est née : Citeo, issue de la fusion d'Ecofolio et Eco-Emballages.

Deux acteurs majeurs du développement du tri et du recyclage se sont rassemblés pour réduire davantage l'impact environnemental des emballages et papiers, mieux maîtriser les coûts de gestion des déchets, mobiliser les citoyens autour d'une nouvelle dynamique de tri, et ainsi créer de nouvelles ressources et opportunités économiques.

Cette nouvelle dynamique est fondée sur une stratégie de transformation dont les premières briques ont été posées fin 2017 :

- Citeo a déployé une nouvelle approche « Clients » : développement des services (déclaration, écoconception...) et simplification du parcours client ;
- Une nouvelle phase d'investissements sur les dispositifs de collecte et de tri a également été lancée, suite à un bilan très positif du dernier plan de relance de la filière emballages et de l'accompagnement au changement de la filière papiers ;
- Des expérimentations et des études ont été menées pour questionner notre modèle et trouver de nouveaux leviers d'action ;
- Enfin, l'organisation et la gouvernance ont évolué pour mieux répondre aux nouveaux enjeux de Citeo.

Citeo et sa filiale Adelphe mobilisent aujourd'hui les talents de 250 collaborateurs constituant un pôle unique d'expertise, de conseil et d'innovation : une équipe multidisciplinaire qui accompagne ses entreprises clientes, les acteurs publics et privés de la collecte, du tri et du recyclage et les citoyens-consommateurs pour construire une nouvelle économie du déchet-ressource.

Le monde change. Citeo aura à s'adapter aux évolutions à venir en développant sa capacité à anticiper, à agir dans un temps plus court et à mieux piloter sa performance environnementale et économique.

a) Création de Citeo et mise en place d'une nouvelle organisation

• Naissance de Citeo, société issue de la fusion entre Eco-Emballages et Ecofolio

Approuvée lors des Assemblées Générales d'actionnaires d'Eco-Emballages et d'Ecofolio le 27 juin 2017, cette fusion permet de créer un acteur puissant et engagé de l'économie circulaire en France, grâce à la mutualisation des expertises, des savoir-faire et des moyens (humains et financiers). La nouvelle entreprise créée, dénommée « Citeo », est le signe du renouveau du pacte de responsabilité des entreprises de l'industrie, du commerce, de la distribution et des services, au bénéfice des enjeux du recyclage et de la gestion de la ressource.

Deux entreprises qui ont œuvré pour la consommation durable, l'écoconception et le recyclage

Eco-Emballages créé en 1992 et Ecofolio créé en 2007 ont joué un rôle clé dans le développement du recyclage en France, grâce à un travail de co-construction et de dialogue, fédérant les metteurs en marché d'emballages ménagers et de papiers graphiques, les collectivités, les opérateurs de gestion des déchets et les professionnels du recyclage, les fabricants de matériaux et les consommateurs.

Pour atteindre leurs objectifs respectifs, près de 10 milliards d'euros ont été investis par les metteurs en marché à travers ces deux sociétés depuis leur création. Cette « responsabilité élargie du producteur » a produit des résultats très significatifs.

En 25 ans, le geste de tri est devenu le premier geste environnemental et la deuxième action citoyenne des Français après le vote. 99,8% de la population française a accès au tri, et le taux de recyclage des emballages ménagers est passé de 18% en 1992 à 68% en 2016. Le recyclage du papier à quant à lui progressé sans discontinuer pour atteindre 55% et aujourd'hui un papier sur deux est éco-conçu.

Les deux sociétés ont développé de nombreuses initiatives pour accompagner les entreprises en matière d'écoconception. Elles ont mené une politique active pour soutenir les collectivités dans la modernisation des dispositifs de tri, collecte et recyclage, et pour mettre en place les pratiques innovantes qui préfigurent le devenir de la filière.

Une fusion pour mieux accompagner les entreprises et accélérer la modernisation de la collecte, du tri et du recyclage.

La naissance de Citeo permet aujourd'hui d'accélérer la convergence entre performance environnementale et efficacité économique. Le nouvel ensemble Citeo organise son action autour de trois priorités :

- Apporter plus de solutions aux entreprises, acteurs de l'économie circulaire, en particulier en matière d'expertise matériaux, d'éco-conception et de mobilisation des consommateurs ;
- Améliorer la compétitivité des filières emballages et papiers, en poursuivant le travail engagé auprès des collectivités et des professionnels du recyclage pour moderniser et massifier les dispositifs de collecte et de tri et consolider le développement de filières matériaux pérennes ;
- Développer la sensibilisation du grand public via une communication 360° (nationale, de proximité et digitale).

• Mise en place d'une nouvelle gouvernance

La gouvernance de Citeo (actionnariat et conseil d'administration) a été définie sur le poids économique des différents secteurs d'activités de nos clients. L'actionnariat de Citeo est réparti en six collèges : « Industrie », « Commerce, Distribution et VAD », « Papiers et éditeurs », « Services », « Filières d'Emballages » et « Non-assujettis ».

• Une nouvelle organisation pour mieux répondre aux enjeux de Citeo

La création de Citeo, entreprise de services pour l'économie circulaire, a donné lieu à une réorganisation interne en phase avec ses ambitions de développement du tri, du recyclage et de l'éco-conception :

Une nouvelle Direction Clients et marketing - Début 2017, une Direction Clients réunissant toutes les fonctions d'accompagnement des entreprises clientes a été mise en place. On trouve désormais au sein d'une même équipe la gestion administrative sur l'ensemble de la vie du contrat, la relation clients avec les équipes de conseillers clients désormais organisés par secteurs d'activités de leur portefeuille de clients, le marketing et le développement de nouveaux services. L'objectif : simplifier l'ensemble des démarches de ses clients, notamment en matière de déclaration, développer leur feuille de route en matière d'éco-conception et de mobilisation des consommateurs au geste de tri, et garantir une expérience client de qualité et personnalisée.

Avec la création de Citeo, la Direction Clients et marketing renforce son action auprès des clients en construisant une offre de services cohérente sur les deux filières.

Création de la Direction des Opérations - la nouvelle Direction des Opérations poursuit plusieurs objectifs :

- Elle formalise et pilote la stratégie opérationnelle (avec production et suivi des KPI) de la transformation du dispositif de collecte et de tri. Elle élabore la politique de planification

territoriale, pilote la mission Appels à projets et assure le suivi de la connaissance des coûts du dispositif et la modélisation associée.

- Elle élabore les préconisations de Citeo en matière de collecte sélective et de modernisation des centres de tri, et effectue les contrôles garantissant la reprise, le recyclage, la traçabilité et les débouchés des matériaux. Elle assure le développement et la pérennisation des filières de recyclage et de valorisation énergétique (CSR).
- Sur le terrain, les équipes régionales définissent et pilotent les plans d'actions en lien avec la stratégie. Elles ont un fort rôle de prescripteur auprès des collectivités et des acteurs du dispositif, et les aident à optimiser leurs performances environnementales et économiques.

Création d'une Direction Digital et Innovation - L'enjeu de Citeo : faire du digital et de l'innovation un levier d'accélération de l'économie circulaire, pour transformer les contraintes en opportunités en créant de la valeur pour l'ensemble des acteurs sur les territoires. L'innovation englobe de nombreuses dimensions : de technologie, de produit, de services, organisationnelle, d'usage, ou bien encore sociale.

L'objectif de Citeo est d'accélérer l'entrée des filières dans le monde de l'innovation pour se rapprocher du modèle du « pur Digital ». Citeo doit être l'un des moteurs de la transformation des filières et doit donc se transformer lui-même afin de gagner en efficacité. A ce titre, le digital est la première mission et la priorité de ce département afin d'intégrer le digital comme levier d'innovation et de performance tant dans la relation avec les citoyens que par l'impact sur les outils et pratiques en interne.

Création d'une Direction Scientifique - Afin de mieux accompagner la réflexion prospective de nos clients et d'anticiper les évolutions des prochaines années, Citeo souhaite développer ses compétences internes et renforcer son réseau externe en matière de connaissances scientifiques et industrielles sur les matériaux et leur recyclage.

Il s'agit de conduire les activités de veille en France et à l'international ; mettre en place de nouvelles coopérations avec nos partenaires européens ; nouer des partenariats avec des centres de recherche, écoles et universités ; animer des journées techniques et R&D ; constituer un réseau scientifique ; représenter Citeo et diffuser les connaissances dans ces domaines.

Redécoupage des régions administratives Citeo et Adelphe - les lois de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, (Maptam) et portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ont impacté l'organisation des territoires mais aussi redistribué les compétences des différentes administrations territoriales. De façon à être en cohérence avec la nouvelle cartographie des collectivités qui en a découlé, Citeo a procédé à un nouveau découpage de ses 8 régions administratives. Ce nouveau découpage régional est opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2017.

- **Pour Adelphe, une nouvelle ambition, une nouvelle stratégie et une nouvelle équipe orientée 100% vers la satisfaction de ses clients**

Dans le cadre de la fusion Eco-Emballages/Ecofolio et du nouvel agrément 2018-2022, Adelphe a une nouvelle ambition : devenir l'éco-organisme expert des entreprises des secteurs du Vin & des Spiritueux, des médicaments et de l'artisanat des métiers de bouche. Plutôt orienté vers les entreprises allant de la PME à l'entreprise de taille intermédiaire (ETI), Adelphe met la proximité et la satisfaction au cœur de la relation avec ses clients.

Pour se donner les moyens d'atteindre cette ambition, Adelphe a élaboré une nouvelle stratégie autour de trois piliers : **Émerger et créer de l'attachement à la marque** notamment par une communication sur les bonnes pratiques de la filière et les services proposés aux entreprises ; **Fidéliser les clients** en simplifiant la déclaration et en proposant des offres en éco-conception et RSE ; **Développer le portefeuille clients** par la prospection de nouveaux secteurs compatibles avec les positionnement et le dimensionnement d'Adelphe (ex : artisanat des métiers de bouche) tout en développant la pénétration du marché sur les deux segments historiques (Vins et spiritueux et médicaments).

Les équipes ont été réorganisées pour soutenir cette stratégie :

- Un **Pôle gestion administrative** pour la mise en place et le suivi des actions liées à l'agrément et à la réglementation (campagne de déclaration, audit, contrôles ...) ;

- Un **Pôle développement** pour mettre en place un accompagnement spécifique à chaque secteur, des offres et des outils au service de la performance RSE de nos clients ;
- Un **Pôle commercial** pour créer une véritable relation de proximité avec nos clients, les accompagner dans leur démarche et développer l'activité commerciale ;
- Un **Pôle communication/marketing** pour mobiliser et sensibiliser les entreprises à la nécessité de rentrer dans une démarche écoresponsable (de l'adhésion à l'éco-conception, en passant par la mise en place d'actions RSE liées à l'emballage).

b) Nouveaux agréments Emballages et Papiers : renouvellement par l'Etat, extension du périmètre de la REP Papiers, anticipation de l'évolution des tarifs

- **Renouvellement de l'agrément pour la valorisation des déchets d'emballages ménagers pour la période 2018-2022 et de l'agrément « papiers graphiques » de la société pour la période 2017-2022**

2017 est une année de transition pour la filière emballages ménagers. Avec un agrément d'un an pour Eco-Emballages et Adelphe, elle a permis aux pouvoirs publics de définir les règles de régulation applicables à la filière REP des emballages ménagers. Le barème Aval demeure inchangé. Par ailleurs, Eco-Emballages et Adelphe ont été agréés le 6 mai 2017 pour la période 2018-2022.

Pour la filière papiers, la première année du nouvel agrément 2017-2022 a été dédiée à la mise en place des nouveaux moyens et dispositifs qui régiront la période 2018-2022. C'est une année particulière : le barème Aval de l'agrément 2013-2016 est reconduit pour une année et certains dispositifs (actions filière) commencent à s'appliquer.

Les engagements pris par Eco-Emballages dans le cadre des agréments pour 2017 et pour 2018-2022, ainsi que ceux pris par Ecofolio dans le cadre de l'agrément 2017-2022 ont été transférés par arrêté le 23 août 2017 à la nouvelle entité, SREP SA (Citeo), issue de la fusion entre Eco-Emballages et Ecofolio.

- **Extension de la REP Papiers graphiques**

La loi de transition énergétique pour la croissance verte a fait entrer de nouvelles catégories de papiers dans le champ de la filière des papiers graphiques à compter du 1^{er} janvier 2017 : les affiches, les papiers de décoration, les documents de service public, les moyens et les justificatifs de paiement, les notices d'utilisation et modes d'emploi ; la presse avec possibilité de verser une partie de la contribution en nature.

- **Stabilisation des tarifs 2017 et anticipation de l'évolution des tarifs 2018**

Les tarifs 2017 emballages et papiers sont restés stables versus 2016 alors même que les soutiens aux collectivités augmentaient.

L'accent a été mis fortement à partir de mai 2017 sur la préparation de l'évolution des tarifs 2018 papiers et emballages.

Une évolution forte et hétérogène sur la filière emballages liée au respect de la formule d'équilibrage définie par l'Etat dans le cahier des charges d'agrément étant attendue, un important travail de pédagogie a été mené à bien pour expliquer les fortes évolutions tarifaires dans un contexte de réagrément. Développement d'un guide détaillé du Tarif 2018, d'une vidéo animée expliquant les nouvelles modalités de calcul, mise à disposition d'un simulateur, rédaction d'une longue FAQ... sont autant de supports d'explication mis à disposition des clients en ligne.

c) **Une nouvelle approche « Services », orientée vers la simplification des démarches et un accompagnement renforcé à l'éco-conception**

• **Simplifier les démarches pour améliorer l'expérience Client**

Mise en ligne du nouveau portail clients sur la filière emballages - Citeo a poursuivi la démarche initiée dès 2016 pour simplifier les démarches administratives des clients au quotidien et faciliter la relation au travers d'un nouveau portail clients sur la filière emballages permettant de déclarer facilement, de retrouver l'ensemble des documents de référence, de disposer d'un simulateur de déclaration, de suivre l'évolution de leurs données chiffrées et bénéficier d'indicateurs RSE clés en main... Un gain de temps et d'usage reconnu par les clients dans le Baromètre de satisfaction 2017 : 6 clients sur 10 ont perçu des changements dans les outils de déclaration, dont le portail en première occurrence avec 90% de clients satisfaits de cette nouvelle interface.

Des rencontres en région avec onze « Rendez-vous de la déclaration » à Paris et en régions et sept sessions web dédiées à la déclaration dont deux en anglais, une hotline dédiée, sont autant d'outils mis à la disposition de chacun pour un accompagnement renforcé et personnalisé en matière administrative.

Lancement anticipé de la déclaration à l'UVC, création du forfait en 1 clic - Au chapitre déclaration emballages, Citeo a choisi d'anticiper les évolutions du prochain agrément et de mettre à disposition de ses clients dès janvier 2017 une déclaration à l'UVC, futur standard de déclaration à partir de 2019 (sur les déclarations au titre de 2018). A également été créée une déclaration au forfait permettant aux clients mettant en marché moins de 10 000 UVC par an de s'acquitter de leur contribution en quelques clics sans déclaration. Enfin le seuil d'accès à la déclaration sectorielle, modalité déclarative simple et rapide grâce aux codes-produits référencés, a été réhaussé à 500 000 UVC. Ainsi, dès janvier 2017, les clients emballages ont pu choisir entre 4 déclarations en fonction de leurs spécificités. Le portail de déclaration les a de plus accompagnés dans ce changement via une fonctionnalité « d'aide au choix » de la déclaration la plus adaptée basée sur les précédentes déclarations. 62% des clients ont ainsi perçu cette simplification de la déclaration (source Baromètre clients Citeo emballages, BVA, décembre 2017).

Chiffres-clés Emballages :

- 10 419 contrats en 2017
- Répartition des déclarations 2017 en valeur :
 - 43% en déclaration par UVC
 - 54% en déclaration détaillée
 - 0,53% en déclaration sectorielle
 - 0,02% au forfait

• **Développer les services et l'accompagnement client**

Développement de solutions proposées aux clients - Citeo souhaite faciliter l'obligation qui pèse sur les clients en leur apportant des solutions sous forme de « kit » ou de solutions personnalisées aux besoins de chacun. Elle a donc développé et proposé à quelques clients, à titre expérimental, un catalogue de services pilotes (payants ou non) dont les objectifs sont notamment de :

- les accompagner dans leurs déclarations notamment sous forme de coaching, voire de collecter et de compiler pour leur compte, les données nécessaires à la déclaration ;
- former leurs collaborateurs sur le processus de déclaration notamment au travers d'ateliers thématiques ;
- analyser leur processus interne, leur apporter, le cas échéant, des conseils en vue de fiabiliser et garantir un gain de temps sur leur déclaration ;
- prévenir les contrôles réglementaires par la mise en œuvre d'audit blanc et le cas échéant la mise en place d'un plan d'actions correctives.

Préparation de l'extension du périmètre de la REP papiers - En prévision de cet élargissement du périmètre des papiers, Citeo a mené une série d'actions :

- Une étude a été réalisée visant la simplification de la déclaration pour les clients des notices et des modes d'emploi : elle a permis d'estimer un poids moyen unitaire par catégorie de produits afin d'estimer le tonnage mis en marché à partir du nombre de produits vendus.
- Un dispositif de justification simplifié des affiches traitées hors du service public de gestion des déchets a été mis en œuvre pour éviter aux clients d'établir une traçabilité individuelle complexe.
- Le dispositif de gestion de la contribution en nature des publications de presse a été élaboré et développé en concertation avec les éditeurs de presse et leurs organisations professionnelles.

Plus d'accompagnement des clients pour mobiliser les consommateurs - Des outils sont proposés par Citeo pour aider ses clients soucieux de communiquer leur engagement en faveur de l'environnement au travers du geste de tri : toujours la mise à disposition de la licence Point Vert et de l'info-Tri adaptée en de multiples formats pour les emballages de tous types, mais aussi des indicateurs RSE clés en main valorisant la contribution des clients, accessibles sur le portail client ou directement sur les factures.

Des animations portant sur la sensibilisation au geste de tri ont également été menées au sein des sièges d'entreprises clientes, avec le support d'ambassadeurs du tri. Citeo a également organisé des visites de centres de tri et d'usines de recyclage pour sensibiliser toujours plus ses clients au pourquoi de leur contribution financière et aux enjeux industriels associés.

- **Développer l'éco-conception pour augmenter la recyclabilité des matériaux et diminuer leur impact environnemental**

Accompagnement à l'éco-conception - Citeo a proposé à ses clients un accompagnement pour définir les solutions les plus adaptées en matière d'éco-conception à chaque étape du développement produit & pack. A disposition :

- des outils en ligne sur la filière emballages comme BEE – Bilan Environnemental des Emballages, TREE – Test de Recyclabilité des Emballages ;
- le MOOC écoconception co-développé avec la chair recyclage de Centrale Lyon / EM Lyon ;
- des formations interactives déclinées dans un programme complet de webinars thématiques dédiés à la Recyclabilité, l'ACV emballages, le Marketing & la communication responsables ;
- des diagnostics sur site industriel avec l'intervention d'un expert emballages sur un site de production pour analyser et optimiser le système d'emballage ;
- des interventions spécifiques chez les clients adaptées à leur problématique et leur niveau de maturité.

Côté papiers, Citeo s'est employé à définir des critères d'éco-modulation pour les mises en marché 2018 : tout en assurant une certaine stabilité du système d'éco-modulation, Citeo a pris en compte des nouvelles problématiques d'éco-conception (encres UV) et l'incitation renforcée à l'utilisation de papier issue de forêts gérées durablement. Par ailleurs, Citeo a mis à disposition pour la plupart des clients leur fiche « RSE papiers » (1500 fiches mises à disposition) et leur diagnostic individualisé de la performance d'éco-conception des entreprises, ainsi le logiciel Papermetrics®.

Par ailleurs, Citeo a élaboré une stratégie de R&D ambitieuse combinant des objectifs de court terme (études, expérimentations, accompagnement à l'industrialisation) et long terme (recherche fondamentale sur les matériaux et les procédés). En ce sens, Citeo a souhaité s'appuyer sur un partenaire de longue date et reconnu au niveau international sur son expertise scientifique et technique sur le papier : le Centre Technique du Papier (CTP).

L'accord signé en janvier 2017 entre Citeo et le CTP pour 3 ans renouvelable une fois, en cohérence avec les 3 axes du plan R&D papiers 2017-2022 de Citeo, couvrira les thèmes suivants :

- les nouveaux papiers et les Imprimés du futur,
- les nouveaux matériaux et nouveaux usages des matériaux,
- l'amélioration du recyclage-désencrage des imprimés.

Plan d'action PET opaque - Le PET opaque représente aujourd'hui 3 bouteilles en plastique sur 100. Son recyclage, en mélange avec du PET coloré, sert à la production de fibres synthétiques et de liens autour des cartons. Pour résoudre les problèmes posés par l'augmentation des quantités de PET opaque dans les flux de PET foncé, Citeo a lancé un programme R&D visant à améliorer la conception des emballages en PET opaque en vue de leur recyclage, à consolider les filières de recyclage existantes et à trouver de nouvelles voies de recyclage. Cela se traduit notamment par la participation de Citeo dans 14 projets industriels suite aux appels à projets lancés en mars 2017, mais également des analyses de composition des emballages en PET opaque présents sur le marché et la co-animation du groupe de travail européen dédié au PET opaque porté par PETCore Europe.

Les appels à projets ont mobilisé les industriels : 24 projets reçus et 53 entreprises impliquées en consortium représentatives de toute la chaîne de valeur du PET opaque. A l'issue d'un processus de sélection avec un jury externe, 14 projets ont été sélectionnés. Ils portent sur trois axes : éco-conception, Recyclage et Recherche de nouveaux débouchés.

Ce programme de R&D est doté d'un financement Citeo de 2,5 millions d'euros pour une durée de deux ans. Au travers du PET opaque, Citeo avance avec ses partenaires dans l'accueil de l'innovation dans l'emballage et le recyclage.

Zoom sur Circular Challenge : sourcer et accompagner les innovations de demain :

La Cité de la Réussite a accueilli en novembre 2017 la remise de la 2^{ème} édition du concours de Start-ups de l'économie circulaire « Circular Challenge ».
Parmi les 300 projets sourcés (France et international), Citeo et ses partenaires ont récompensé deux startups françaises : « CleanCup » dont l'innovation permettra de supprimer l'usage de gobelets jetables et « Clip it », pour son jeu de sensibilisation des enfants au recyclage. Circular Challenge accompagne également 4 finalistes internationaux (leurs innovations portent sur les emballages compostables et biosourcés ; un procédé thermo-chimique capable de recycler les sacs en plastique et les petits emballages en nouvelles ressources ; un filet qui récupère les déchets plastiques des rivières, qui sont ensuite recyclés en plateformes végétalisées ; et un projet de gobelet tout en papier, entièrement recyclable et capable de contenir du liquide chaud).

d) Un virage de communication : passer de la sensibilisation à la mobilisation

En 2017, Citeo a engagé un mouvement de fond pour atteindre avec plus de force des publics prioritaires (les trieurs non systématiques comme les millenials, urbains, jeunes parents, étudiants, etc.) et cibler des contextes de consommation.

• 2017 : des campagnes digitales innovantes

De nouvelles approches médias ont été testées en 2017 pour mobiliser les Millenials. Citeo a développé ses messages sur de nouveaux formats : arrivée sur Instagram, stories sur Snapchat et à l'occasion de la semaine du développement durable, Citeo a lancé le chatbot « Mister tri » sur Messenger. Les Millenials ont pu dialoguer en « chat » avec Mister Tri, un programme informatique qui

interagit grâce à des dialogues pré-écrits. Il ne s'agit pas uniquement de simples échanges en texte. Messenger permet d'interagir avec l'utilisateur en lui publiant divers contenus : images animées, quiz sous forme de Carrousel, etc.

Le chatbot Mister Tri est un coaching en 7 jours sous forme de Quiz pour devenir un master du Tri : en moyenne 45% des utilisateurs suivent l'intégralité des 7 jours de coaching.

Citeo a également mené plusieurs campagnes digitales au dernier trimestre 2017 : une campagne pour passer du « tri contrainte » au « tri style de vie » à destination des 18-34 ans ; une autre intitulée Kistri (voir encadré) sur le tri des emballages dans la salle de bains, où le geste de tri n'est pas systématique ; et une campagne déployée en fin d'année afin de rappeler les consignes de tri dans une période de forte consommation des ménages.

Kistri

La 2^{ème} édition de la campagne de sensibilisation au tri dans la salle de bain a été menée avec la Fédération des entreprises de la Beauté (FEBEA). Cette campagne digitale et virale a bénéficié d'un dispositif media puissant et très efficace : les vidéos ont été vues en totalité sur internet près de 4,6 millions fois ; la campagne a généré plus de 211 000 visites sur consignesdetri.fr et le taux engagement (calcul du nombre d'interactions sur les posts diffusés) sur facebook et instagram a dépassé les 8%.

• La dernière campagne Papiers dans la presse dans le cadre de la convention d'engagement volontaire avec les éditeurs

En place depuis 2014, la convention d'engagement volontaire signée avec les éditeurs de presse s'est terminée en fin d'année 2017, suite à l'élargissement de la REP Papiers. La dernière campagne s'est déroulée en deux phases :

- Hiver 2016-2017 : campagne digitale et print
- Été 2017 : campagne print

Cette campagne totalise 1168 insertions publicitaires et aura permis de générer plus de 500 millions de contacts.

• La seconde édition de l'Observatoire du Geste de tri

Citeo a lancé en juin 2017 la seconde édition de l'Observatoire du Geste de tri (première édition en 2014) avec trois objectifs :

- Mesurer les évolutions concernant le geste de tri (dans les différentes catégories de population, mais selon aussi le mode de collecte, le type d'habitat, etc. et identifier les catégories qui évoluent le plus), mesurer les évolutions concernant les attitudes et les opinions à l'égard du tri, et enfin la qualité du tri.
- Faire émerger les facteurs explicatifs de ces évolutions (décalage entre les trieurs systématiques vs. non systématiques) et des leviers du tri, pour permettre d'améliorer encore le tri dans les années à venir.
- Renforcer la connaissance sur le tri hors domicile.

L'enquête a été réalisée par Ipsos auprès de 5 807 Français constituant un échantillon national représentatif de la population âgée de 15 ans et plus.

De nombreux indicateurs sur le geste de tri sont en progression et révèlent l'efficacité des actions conduites au national et dans les territoires. Quelques exemples : la fréquence de geste de tri progresse avec +4 points de trieurs systématiques (48% vs 44%). L'expertise progresse également tout CSP et type d'habitat confondus (+3 points des Français qui ne font aucune erreur de tri passant de 21% à 24%) et le sentiment d'une amélioration de l'information sur le tri s'est également renforcée (+7 points).

L'analyse des résultats s'est finalisée en fin d'année 2017 pour une communication au premier semestre 2018.

- **Une expertise communication de proximité au service de nos clients**

En 2017, Citeo a développé deux nouveaux services pour ses clients pour les aider à sensibiliser leurs salariés et leurs consommateurs au tri des emballages de leurs produits.

Citeo a ainsi sensibilisé 3 631 salariés autour d'une animation ludique pendant laquelle les participants apprennent des informations et des astuces pour mettre en œuvre un tri efficace chez eux et/ou sur leur lieu de travail.

- **Les actions Ambassadeurs du tri « l'offre booster ADT », plateforme e-learning « campus du tri » et les animations en magasins et pour les salariés de nos clients**

Citeo a conçu *Campus du tri*, un programme de formation en e-learning, afin de rendre les actions de communication et les leviers de mobilisation des ADT plus efficaces.

La plateforme est accessible gratuitement à l'ensemble des ADT des collectivités locales, en contrat avec Citeo et Adelphe.

De plus, Citeo a conçu une nouvelle approche du porte-à-porte s'appuyant sur les ressorts de la communication engageante.

En 2017, 120 ADT ont été formés dans 9 collectivités, grâce au module de formation « Mener une opération pour relancer le tri en habitat urbain avec la communication engageante ». Une fois formés, les ADT mettent en pratique leurs nouveaux savoir-faire avec l'appui des responsables des opérations de Citeo qui les coachent pour leur première opération de porte-à-porte. Les ADT formés à cette méthode ont ainsi sensibilisé plus de 30 000 personnes sur l'année.

Enfin, Citeo a souhaité accompagner 3 métropoles pour améliorer et renforcer leur communication de proximité. Nice, Bordeaux et Strasbourg ont accueilli des opérations de communication en porte-à-porte avec des ADT prestataires de Citeo venus en renfort de ceux des collectivités.

35 550 personnes ont été sensibilisées avec un taux d'engagement de 71,9%.

e) **Impact de la stratégie Citeo-Adelphe sur la transformation du dispositif aval**

- **Bilan du plan de relance de la filière emballages et du programme d'Accompagnement au changement de la filière Papiers**

L'année 2017 a permis d'établir le bilan du Plan de Relance du Recyclage suite à la fin du déploiement des projets du plan d'amélioration de la collecte et les dernières mises en place d'extension des consignes de tri réalisées fin 2016.

Le Plan d'Amélioration de la Collecte a créé une dynamique financière et opérationnelle de transformation du dispositif et ainsi amélioré le geste de tri de 20 millions d'habitants grâce aux actions menées sur les dispositifs de collecte (environ 8 600 conteneurs d'apport volontaires 35 000 conteneurs de collecte en porte-à-porte) et la communication (campagnes de grande envergure dans les métropoles, campagnes de sensibilisation par les ambassadeurs de tri, distribution de 3,5 millions de mémos et guides de tri).

Ainsi fin 2017, plus de 15 millions d'habitants sont concernés par l'extension des consignes de tri à tous les emballages (soit presque 25% de l'objectif de 100% à fin 2022) dans plus de 185 collectivités locales. Les 35 centres de tri associés à ces collectivités ont réalisé des investissements nécessaires au tri des films, à l'automatisation du tri des différentes résines et à l'adaptation des conditions de travail. Ces investissements réalisés en 2016 se sont élevés à près de 120 M€ et ont été aidés par Citeo et Adelphe à hauteur de 18 M€.

Dans le même temps, Citeo et Adelphe ont financé 7 centres de tris pilotes à hauteur de 18 M€ sur les 101 M€ investis, soit au total un tiers de la capacité de tri totale du schéma cible (130 centres de tri).

Bilan

L'extension des consignes de tri permet d'améliorer les performances de recyclage d'environ 4 kg/hab/an : 2 kg/hab/an de pots, barquettes et films recyclés (50% de chaque environ) et un effet d'entraînement équivalent sur les autres matériaux. La capacité des centres de tri modernisés est de 515 000 habitants contre une moyenne nationale de 319 000 habitants.

Pour la filière Papiers, une nouvelle session d'appels à projets a été conduite en 2017 pour l'accompagnement au changement des projets territoriaux en faveur du recyclage pour un montant de près de 6,9 M€. Depuis sa mise en place en 2013, cette dotation a permis d'engager contractuellement 36 M€ pour financer de manière déterminante les actions et investissements prévus de 140 territoires accompagnés. La répartition des montants engagés par thématique est la suivante :

- Collecte auprès des ménages : 54%
- Organisation autour du tri : 9%
- Collecte des nouveaux gisements : 21%
- Multi-thèmes : 16%

Pour cette dernière session, 23 projets portés par autant de collectivités ont été sélectionnés.

Les projets sélectionnés portaient sur l'une des 4 thématiques suivantes :

- La collecte auprès des ménages, en mettant l'accent sur le développement et la densification du réseau de points de collecte de proximité et en ciblant notamment les projets de séparation des flux fibreux/non fibreux, qui est l'un des 2 schémas de collecte préconisé par l'ADEME ;
- La collecte auprès des assimilés, visant à capter auprès de établissements et entreprises les gisements de papiers graphiques de bonne qualité et à forte valeur ajoutée ;
- L'organisation autour du tri, en ciblant dans la dynamique générale de modernisation des installations de transfert et de tri, les projets spécifiques permettant d'améliorer la gestion des papiers graphiques ;
- Les projets multi-thèmes, combinant autour d'un levier prioritaire, plusieurs pistes d'actions territoriales.

Ce programme permet de réduire les coûts de gestion (majoritairement de collecte) des collectivités de 15% à 20% et/ou une augmentation de leur performance de recyclage d'au moins 15%.

• **Progression des taux de recyclage Papiers et Emballages**

Dans un contexte d'érosion du gisement de papiers graphiques pris en charge par le SPGD (-5,9%), **le taux de recyclage atteint 57,6%** (vs. 55,1% en 2016), reflétant le développement du geste de tri.

Le taux de recyclage, de 45% en 2011, a ainsi augmenté de façon continue jusqu'en 2015 avant de marquer un plateau en 2016 à 55%. La reprise de la progression traduit la pertinence des orientations prises par les collectivités locales, notamment dans le cadre des projets d'accompagnement au changement menés depuis 2013.

Côté Emballages, le tonnage mis sur le marché par les clients de Citeo et Adelphe en 2017 est estimé à 5 037 kt, soit une hausse de 1,5% par rapport à 2016. Elle s'explique par la progression du gisement de verre (+2,4%) en particulier sur le secteur de la bière.

Le dispositif de collecte et de tri et le plan de relance du recyclage ont permis d'augmenter les tonnages recyclés de 2,1% en 2016, soit une estimation de 3 426 kt en 2017, dont 29 kt de plastiques, contre 3 355 kt en 2016. L'objectif 2022 est de 3 786 kt.

Le taux de recyclage 2017 est donc estimé à 68%, en légère progression par rapport au taux de recyclage 2016 révisé à 67,6%. Cette progression est portée par l'augmentation du recyclage des légers, notamment les bouteilles en plastique et les autres plastiques. Avec l'extension des consignes de tri, la progression du taux de recyclage s'accélère depuis deux ans avec une progression de 1 point entre 2016 et 2017. Au global, cette progression est masquée par une diminution du taux de recyclage du verre en raison d'une progression significative du gisement en particulier sur le secteur de la bière. Toutefois et malgré cette stagnation en 2017, il convient de rappeler que le taux de recyclage du verre a progressé de 3,4 points depuis 2010.

- **Des expérimentations terrain pour trouver de nouveaux leviers d'augmentation du tri**

Le partenariat **Chaque Bouteille Compte** : En 2017, Citeo a décidé de lancer une action d'envergure pour booster le geste de tri de la bouteille en plastique. L'approche choisie est celle d'un laboratoire grandeur nature pour tester, expérimenter toutes les innovations qui permettront aux citoyens de plus trier leurs bouteilles en plastique. Les zones ciblées sont Paris et Marseille, les 2 plus grandes métropoles françaises dont les performances sont inférieures à la moyenne (10% vs 56% en moyenne nationale). Ce programme expérimental a débuté en janvier 2017, pour une durée de 3 ans, avec l'implication des industriels et distributeurs.

Le **projet Trilib'** est un dispositif d'apport volontaire, développé fin 2016 conjointement avec la Mairie de Paris. Ce dispositif visait à faire évoluer la collecte sélective dans les grandes villes à un coût maîtrisé. Trilib' présente de nombreux avantages : accessible, économe et souple d'utilisation.



Un an après son lancement, le projet Trilib', dont 40 stations ont été déployées dans 4 arrondissements parisiens, affiche des résultats positifs. La quantité est au rendez-vous avec environ 20 tonnes collectées/station/an. Le dispositif recueille un avis favorable des Parisiens : ils sont 93% à le trouver pratique et 75% à souhaiter son déploiement dans tout Paris¹. Autre enseignement, ce dispositif est vraiment complémentaire du bac jaune : seuls 10% des Parisiens abandonnent le bac jaune pour passer exclusivement à Trilib'.

A l'automne 2017, au regard des résultats positifs de l'expérimentation, la Mairie de Paris a décidé de généraliser le dispositif et d'« engager la pose de 1000 stations Trilib' dans Paris en 2020 »².

- **Plateforme Territeo**

L'AMF a initié avec le concours de 10 éco-organismes³, une réflexion afin de fluidifier les échanges entre collectivités et éco-organismes et simplifier les démarches administratives. Après deux ans d'étude, de concertation et de préparation, la plateforme Territeo a été mise en production le 31 mars 2017 et permet aux collectivités de déclarer leurs données administratives.

La plateforme est gérée par un GIE rassemblant les 10 éco-organismes fondateurs et assure l'interface avec les bases de données particulières à chaque filière, tout en garantissant la confidentialité des données.

¹ Enquête IPSOS Trilib', juin 2017 sur 450 interviewés

² Extrait du Plan Climat du 7/11/2017

³ Corepile, EcoDDS, Eco-Emballages, Ecofolio, Ecomobilier, Eco-systèmes, EcoTLC, Adelphe, Recyclum, Screlec

2. Ressources humaines : développer les compétences et optimiser les moyens

<i>Nombre de collaborateurs au 31/12/2017 hors stage et alternant</i>	2016	2017
Adelphe	11	10
Eco-Emballages et Ecofolio	244	-
Citeo	-	252
Total	255	262

• Répartition des effectifs par activité

Nos équipes

Nos 262 collaborateurs comptent un âge moyen de 40,7 ans ; l'ancienneté moyenne s'élève à 7 ans.

Afin de faire de l'économie circulaire une évidence du quotidien et un modèle compétitif, Citeo et Adelphe articulent leurs métiers autour de 8 départements :

- **Clients et Marketing** : Ce département réunit toutes les fonctions d'accompagnement des entreprises clientes : la gestion administrative sur l'ensemble de la vie du contrat, la relation clients, le marketing et le développement de nouveaux services. Cette organisation permet de simplifier l'ensemble des démarches de ses clients, notamment en matière de déclaration, développer leur feuille de route en matière d'éco-conception et de mobilisation des consommateurs au geste de tri, et garantir une expérience client de qualité, personnalisée et sans couture.

- La **direction Opérations** poursuit plusieurs objectifs :

- Elle formalise et pilote la stratégie opérationnelle (avec production et suivi des KPI) de la transformation du dispositif de collecte et de tri. Elle élabore la politique de planification territoriale, pilote la mission Appels à projets et assure le suivi de la connaissance des coûts du dispositif et la modélisation associée
- Elle élabore les préconisations de Citeo en matière de collecte sélective et de modernisation des centres de tri, et effectue les contrôles garantissant la reprise, le recyclage, la traçabilité et les débouchés des matériaux. Elle assure la prospective technique et environnementale, et développe l'expertise industrielle et technique de la filière emballages et de la filière Fibreux.
- Sur le terrain, les équipes régionales définissent et pilotent les plans d'actions en lien avec la stratégie. Elles ont un fort rôle de prescripteur auprès des collectivités et des acteurs du dispositif, et les aident à optimiser leurs performances environnementales.

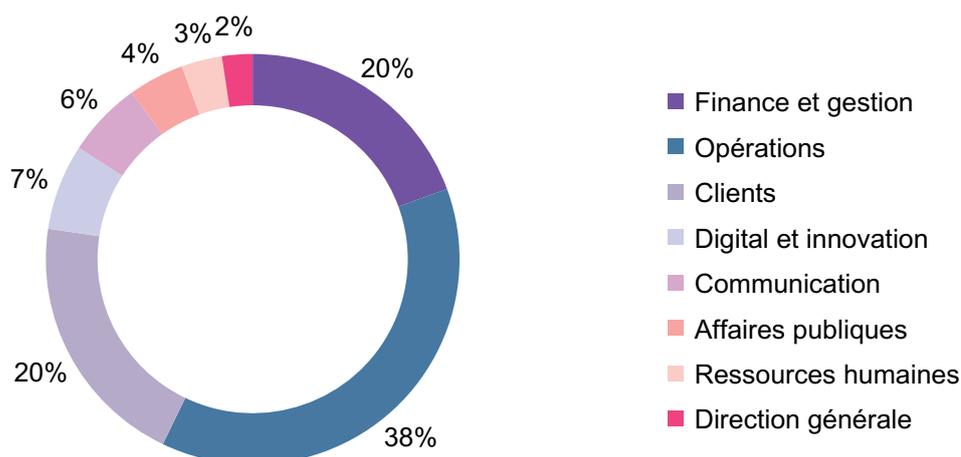
- **Communication** : Cette équipe conduit les actions d'information et de mobilisation de tous les acteurs du tri et du recyclage, dont le grand public. Elle conduit des actions en propre et structure des partenariats avec les entreprises, les associations et les collectivités locales. Elle est également en charge de la communication de Citeo auprès de toutes les parties prenantes.

- **Finance et Gestion** : Les équipes finance et gestion garantissent le respect des obligations légales, fiscales, comptables, le respect des cahiers des charges emballages et papiers ainsi que les règles de gestion de Citeo et Adelphe. Elles élaborent les budgets, fournissent et diffusent les données analytiques internes et externes, et gèrent la trajectoire économique de Citeo et Adelphe. La direction comprend également la gestion des contrats avec les collectivités locales, le pilotage de la gestion des risques, du contrôle interne et des processus opérationnels, le pilotage de la performance ainsi que la gestion des achats du groupe, et les services généraux.

- **Affaires Publiques** : Ce département regroupe les activités juridiques et relations institutionnelles, dans un environnement réglementé et complexe, et pour développer le cadre réglementaire et législatif répondant à nos enjeux stratégiques, tant en France qu'en Europe.

- **Ressources Humaines** : Ce service a pour objectif de favoriser l'appropriation par chacun des enjeux de l'entreprise, attirer et développer les talents, innover dans l'expérience collaborateur et accompagner les modes de management, tout en assurant la gestion au quotidien de la vie du contrat, la motivation et l'engagement, la qualité des conditions de travail et du dialogue social.
- **Digital et Innovation** : Avec ce service, Citeo intègre le digital comme levier d'innovation et de performance. La direction Digital et Innovation comporte également le département **Systèmes d'information**. Ce département est un support essentiel de la mise en place des outils opérationnels nécessaires à l'activité : conception, développement, mise en œuvre et maintenance des outils, help desk, architecture et urbanisation.
- **Scientifique** : Afin de mieux accompagner la réflexion prospective de nos clients et d'anticiper les évolutions des prochaines années, Citeo souhaite renforcer son réseau externe en matière de connaissances scientifiques et industrielles sur les matériaux et leur recyclage. La direction Scientifique conduit les activités de veille en France et à l'international ; met en place de nouvelles coopérations avec nos partenaires européens ; noue des partenariats avec des centres de recherche, écoles et universités ; anime des journées techniques et R&D, constitue un réseau scientifique ; représente Citeo et diffuse les connaissances dans ces domaines.

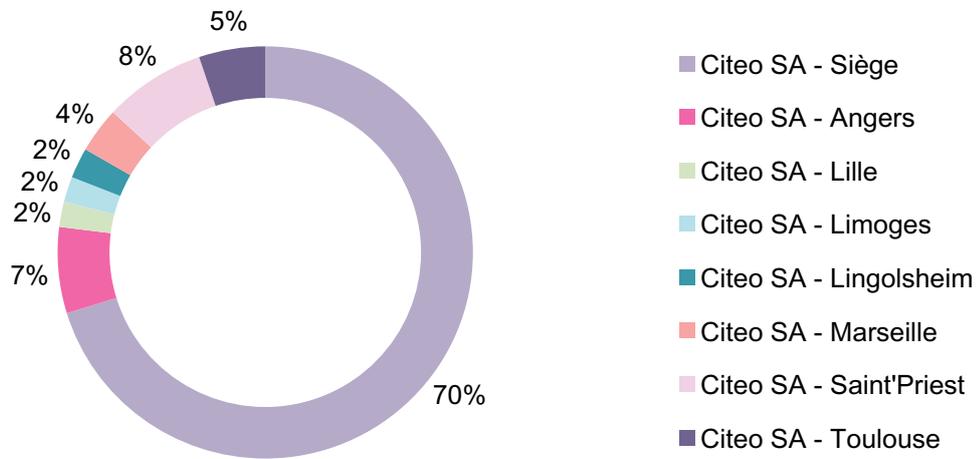
- **Répartition par département de l'effectif Citeo (décembre 2017)**



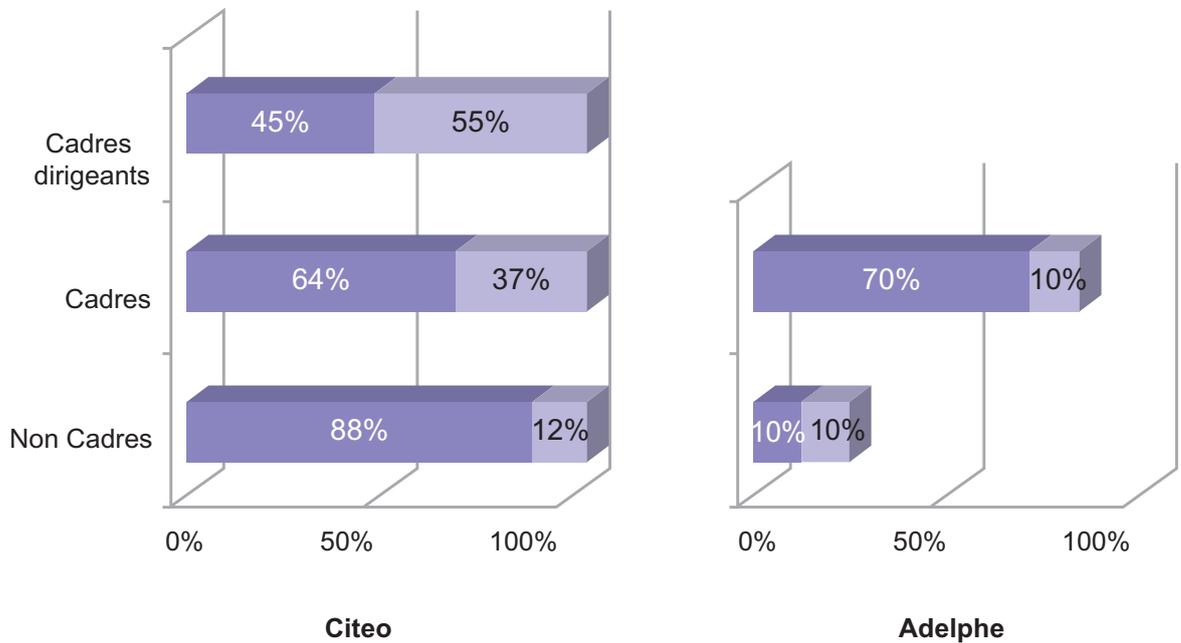
- **Composition du Comité de direction de Citeo au 31 décembre 2017**

- Jean Hornain, Directeur Général
- Géraldine Poivert, Directrice Opérations
- Sandra Chapart, Directrice Ressources Humaines
- Stéphanie Cocquet, Directrice Communication
- François Demeure dit Latte, Directeur Amélioration de la performance, Directeur Général d'Adelphé
- Nicolas Furet, Directeur Affaires Publiques
- Frank Gana, Directeur Digital et Innovation
- Isabelle Loupot, Directrice Finance et Gestion
- Carlos de Los Llanos, Directeur Scientifique
- Antoine Robichon, Directeur Clients et Marketing

- Répartition par établissement de l'effectif Citeo (décembre 2017)



- L'égalité professionnelle hommes/femmes en ETP



3. Le management des systèmes d'information au service de la performance de Citeo et d'Adelphe

L'un des objectifs principaux de la Direction des Systèmes d'information est de simplifier les interactions avec Citeo et Adelphe, qu'il s'agisse d'accéder à des informations réglementaires, d'informer sur les solutions pertinentes d'éco-conception ou d'effectuer l'ensemble des déclarations liées à la REP pour les Clients, Collectivités, Centres de Tri et Repreneurs. Pour ce faire, Citeo dispose d'une équipe de spécialistes internes et externes dédiés au pilotage des systèmes d'information et au développement de solutions techniques couvrant les besoins des différents services.

Au-delà des opérations courantes de support et de maintenance, la Direction des Systèmes d'Information est intervenue en 2017 sur 3 grands projets stratégiques.

- **La fusion entre Eco-Emballages et Ecofolio**

La fusion a occasionné de multiples actions parmi lesquelles le déménagement et l'intégration des solutions bureautiques pour les collaborateurs d'Eco-Emballages et d'Ecofolio, le déploiement de la nouvelle marque Citeo sur l'ensemble des systèmes informatiques et de manière générale, la mutualisation des équipes et des ressources des plateformes techniques destinées aux filières emballages et papiers. De plus, un nouveau site web <http://www.citeo.com> a été ouvert. L'objectif principal de maintenir la productivité des équipes pendant cette phase de fusion, afin d'assurer à nos clients et partenaires un service irréprochable malgré les impacts organisationnels relatifs à cette période de transition.

- **La mise en place du nouvel agrément Emballages**

Le démarrage du nouvel agrément Emballages pour la période 2018-2022 a nécessité de faire évoluer les solutions informatiques afin de prendre en compte les nouvelles règles de gestion, l'évolution des modalités de déclaration, les nouveaux tarifs d'éco-contribution ainsi que les nouvelles règles de calculs de versement des soutiens aux collectivités locales. Pour répondre à ces nouveaux enjeux, la refonte de plusieurs espaces a été effectuée avec des interfaces de déclarations plus accessibles, des processus simplifiés s'appuyant sur de technologies modernes qui donneront plus de souplesse pour des évolutions pendant l'agrément. Ainsi, les metteurs en marché bénéficient maintenant d'un espace de déclaration dématérialisé (livré en 2017) et plusieurs projets ont été initiés pour une livraison en 2018, comme le nouveau portail dédié aux collectivités locales. Celui-ci leur permettra de réaliser l'ensemble de leur déclaration en ligne et de déposer les projets d'investissement liés aux appels à projets du nouvel agrément.

- **Le lancement d'un plan pluriannuel d'amélioration du Système d'Information**

Suite à la création de Citeo et à la mise en place d'une nouvelle organisation, un plan de rationalisation et de modernisation pluriannuel a été initié couvrant la convergence des solutions emballages et papiers ainsi qu'une dématérialisation accrue des interactions de Citeo et Adelphe avec ses clients et partenaires. De plus, des actions techniques spécifiques relatives à l'optimisation des processus internes ont été engagées et s'étaleront sur plusieurs années. Ce plan doit permettre d'offrir un service de meilleure qualité à l'ensemble de nos parties prenantes tout en permettant au final de réduire les coûts informatiques.

4. Démarche d'amélioration continue

Citeo et Adelphe travaillent à l'amélioration continue de leurs pratiques via plusieurs plans d'actions. Ils impliquent l'ensemble des départements et touchent le management, la relation clients et l'organisation.

• La formation et l'accompagnement des collaborateurs

En 2017, Citeo et ses collaborateurs se sont mobilisés pour rapprocher trois agréments, deux entreprises, deux histoires.

Les ressources humaines ont joué un rôle central d'accompagnement de la performance individuelle et collective en favorisant l'implication de ses collaborateurs, en créant et pilotant un plan de montée en compétences ambitieux sur les deux filières et en contribuant à la consolidation du collectif par la démultiplication d'actions de communication interne.

Ainsi, 2017 marque la poursuite et la pérennisation de l'effort de formation avec 2480 heures de formation pour 184 salariés formés.

En 2017, les efforts de formation se sont principalement concentrés sur :

- L'appropriation par les équipes des enjeux sur les filières Papiers et Emballages ;
- L'accompagnement des équipes sur le nouvel agrément ;
- L'accompagnement des managers suite au 360° et la mise en place d'une nouvelle charte managériale ;
- Les techniques de communication pour mieux interagir avec nos clients, les collectivités et les autres acteurs du dispositif ;
- L'accompagnement des collaborateurs sur les savoir-être et savoir-faire métiers.

Dans le cadre de la fusion, un plan de montée en compétences ambitieux a été mis en œuvre avec :

- Trois tables rondes d'acculturation en juillet 2017, sur nos deux filières pour l'ensemble des collaborateurs Citeo et Adelphe ;
- Des parcours métiers au sein de chaque direction mixant du transfert de connaissances, de l'accompagnement opérationnel pour s'approprier les processus métiers et les outils ;
- Des rendez-vous croisés entre directions pour partager en transversalité sur chacune des filières ;
- Des immersions sur le terrain pour découvrir les métiers des filières Papiers et Emballages.

En 2018, Citeo a prévu de poursuivre l'accompagnement de chaque collaborateur dans la maîtrise de son poste pour que la fusion soit une réussite pour tous.

Apporter une vision claire et partagée sur le nouveau projet d'entreprise, encourager l'adhésion de tous les collaborateurs, favoriser la transversalité entre les équipes et développer le « mieux travailler et vivre ensemble » ont été les principaux objectifs de la communication interne en 2017.

Pour y parvenir, de nombreuses actions ont été conçues et mises en œuvre par la Direction des Ressources Humaines, notamment :

- **Un « kick off »** réunissant fin 2017 tous les collaborateurs de Citeo, pour partager nos enjeux, notre stratégie et notre feuille de route. Cet événement a également permis à chacun de se rencontrer, d'apprendre à mieux se connaître et de partager un moment festif.
- **Des « Café strat' »** (rencontres conviviales mensuelles, auxquelles tous les collaborateurs participent) permettant à Jean Hornain de rassembler chacun autour du projet d'entreprise, en donnant du sens à l'action et aux décisions. Ces temps d'échanges ont permis ensuite aux collaborateurs de promouvoir nos différentes actions et prises de position auprès de nos parties prenantes.
- **Des petits déjeuners thématiques** (2 par mois) permettant à chaque équipe projet de présenter l'avancement des nombreux projets qui animent l'entreprise. Au-delà de valoriser le

travail de chacun, ces petits déjeuners thématiques ont été l'occasion d'un temps d'échanges entre et avec les collaborateurs, favorisant ainsi le « mieux travailler ensemble ».

- **Des flashes infos et newsletters internes** permettant d'impliquer chacun dans la vie de l'entreprise, en partageant notre actualité.

- **La démarche d'amélioration continue chez Citeo et Adelphe**

Depuis 2009, pour mieux répondre aux besoins des clients, des collectivités locales et autres parties prenantes, Citeo et Adelphe sont également engagés dans une démarche Qualité. Ces deux démarches s'appuient sur le principe d'amélioration continue.

Historiquement, cette démarche s'est particulièrement orientée sur la fiabilité et la rigueur de l'activité. Cette année, pour contribuer à la stratégie globale de l'entreprise, l'accent a été mis sur la satisfaction des clients. Pour cela, la direction a décidé de s'appuyer sur les principes du Lean Management afin de :

- Satisfaire complètement le client ;
- Eliminer les obstacles rencontrés par les collaborateurs qui empêchent la satisfaction du client ;
- Développer les compétences des collaborateurs, dont la résolution de problèmes.

Citeo expérimente depuis un an cette démarche

Mieux satisfaire les clients grâce à une dynamique renouvelée de résolution des problèmes impliquant l'ensemble des collaborateurs, telle est l'ambition du « Lean Management ». Testée par l'équipe « gestion clients » de Citeo, cette méthode a fait émerger de nouveaux réflexes.

En 2018, tandis que 12 managers vont être formés pendant 5 mois, trois nouvelles équipes démarreront la démarche, enrichie du retour d'expérience de l'équipe « gestion clients ». La dynamique vers davantage de performance au service des clients est enclenchée.

La démarche environnementale

Depuis 2003, Citeo et Adelphe mènent une démarche environnementale. Le principe de l'amélioration continue s'applique également à cette démarche. En fin d'année, un bilan carbone a été initié. Ses objectifs :

- Définir ensemble les actions prioritaires qui impacteront l'empreinte environnementale de notre activité. Le calcul de l'empreinte carbone est l'état des lieux indispensable pour identifier les actions impactantes et pour mesurer l'efficacité de ces actions ;
- Etre exemplaire dans nos pratiques vis-à-vis de nos parties prenantes ;
- Ré-engager les collaborateurs Citeo dans les actions impactant notre empreinte environnementale.

- **Renforcement de la démarche de contrôle interne**

Afin de maintenir le niveau de contrôle interne et garantir la pérennité de leurs activités, Citeo et Adelphe ont actualisé la cartographie des risques afin de l'élargir aux risques opérationnels des deux filières et aux risques inhérents à la période post fusion dont le suivi est assuré par le comité d'audit et de gestion des risques.

- **L'adoption d'une charte managériale pour l'entreprise**

En 2016, les managers ont bâti la Charte Managériale de l'Entreprise. Ses valeurs sont les suivantes : le sens, l'exigence et l'exemplarité, l'esprit d'équipe, l'innovation et la simplicité. Elles constituent des repères sur lesquels chaque collaborateur peut s'appuyer pour être plus performant et plus créatif dans un environnement qui change rapidement.

Chaque manager a signé la Charte Managériale, s'est engagé à la respecter et la fait vivre au quotidien.

5. Structures de concertation

Citeo et Adelphe entretiennent un dialogue permanent avec les acteurs du dispositif depuis leur origine et s'impliquent activement dans l'animation des comités ci-après.

• Le comité de concertation AMF - Citeo

Le comité de concertation est la plateforme permanente d'informations, d'échanges, d'écoute et de recherche de solutions, notamment en ce qui concerne :

- les relations contractuelles entre les collectivités sous contrat et Citeo et Adelphe. Il a été notamment consulté sur la fixation des valeurs des cibles à atteindre pour le Soutien au Développement Durable (SDD) ;
- l'évolution des dispositions contractuelles.

Ce comité, lieu de concertation paritaire, est composé de deux collègues : les élus nommés par l'Association des Maires de France et des Présidents d'Intercommunalité (AMF), et les représentants de Citeo et Adelphe.

Le comité de concertation AMF - Citeo dispose d'un règlement intérieur venant préciser son mode de fonctionnement. Les dates des réunions sont fixées par les Présidents du comité de concertation. Les Présidents du comité, proposés par le Président de l'AMF, sont Gérard Miquel, Sénateur - Maire de Saint Cirq Lapopie et Roger Le Goff, Maire de Fouesnant. Le comité s'est réuni deux fois en 2017. Le secrétariat du comité de concertation est assuré par les services de l'AMF.

Pendant l'agrément 2017, la concertation a été étendue à d'autres associations de collectivités (ADCF, Amorce, ARF, CNR, France Urbaine). Des réunions de travail ont été mises en place grâce à un comité technique composé des permanents des associations de collectivités. Le projet de contrat type a été soumis aux instances décisionnaires des associations avant d'être transmis à l'Etat. Cela a préfiguré les modalités de concertation renouvelées pour le nouvel agrément 2018-2022.

• Le Comité d'Information et de Concertation des Associations (CICA) Citeo

Il concrétise, dans un cadre paritaire, la relation partenariale entre Citeo et les associations engagées à des titres divers dans le domaine de la gestion des déchets d'emballages ménagers. Espace permanent d'écoute, de dialogue et de concertation entre les associations qui en sont membres et Citeo, le comité permet notamment :

- d'informer sur la mise en œuvre de l'agrément, et les évolutions du cahier des charges en ce qu'elles impliquent les associations, et plus largement l'intérêt général ;
- de préparer les points de l'ordre du jour des réunions de la Commission Consultative d'Agrément (CCA) ;
- de réfléchir aux évolutions possibles du dispositif et à son développement.

Ce comité paritaire est composé de deux collègues : celui des associations et celui de Citeo. Le collègue des associations se décompose en deux sous-ensembles :

- Les associations nationales membres de la CCA : les associations nationales de consommateurs et de protection de l'environnement, membres titulaires et suppléants de la CCA, sont membres de droit. Chaque association désigne un représentant.

- Les autres associations nationales : les associations nationales d'éducation à l'environnement et toute autre association engagée à des titres divers, dans la gestion et la prévention des déchets d'emballages ménagers pourront demander à devenir membre. Ces associations pourront être présentées par un membre du comité ou faire acte de candidature spontanée. Chaque candidature est examinée et validée ou non par le comité qui veille à une représentation équilibrée du collège des associations.

Le comité dispose d'un règlement intérieur précisant son mode de fonctionnement. Le comité s'est réuni trois fois en 2017. Le secrétariat et l'animation du comité sont assurés par les services de Citeo. Le comité a élu en 2014 un Président, Jean-Christophe Gavallet, représentant de France Nature Environnement.

Parallèlement à ces structures de concertation volontaire, il est à noter que fin 2017, Citeo a préparé la mise en place sur 2018 de plusieurs comités de concertation prévus dans les cahiers des charges. Ces derniers auront un rôle consultatif afin d'éclairer, selon le cas, les décisions des titulaires ou des pouvoirs publics. Plusieurs comités seront ainsi mis en place : comité reprise et recyclage, comité éco-conception et éco-modulation, comité de l'extension des consignes de tri et autres mesures d'accompagnement.

C Gouvernance d'entreprise

Eco-Emballages et Ecofolio étaient deux éco-organismes agréés par l'Etat, l'un pour la REP Emballages l'autre pour la REP Papiers, ayant un objectif commun : passer d'une logique de « gestion des déchets » à une logique de « gestion de la ressource » pour répondre aux nouveaux enjeux économiques et environnementaux que représentent l'éco-conception et le recyclage de la matière.

Partageant notamment les mêmes bacs de tri et les mêmes interlocuteurs, Eco-Emballages et Ecofolio ont décidé de mutualiser leur savoir-faire, leurs moyens humains et financiers pour devenir un acteur d'influence de l'économie circulaire en France et ont fusionné le 1^{er} septembre 2017.

La nouvelle entreprise créée, dénommée SREP SA – « Citeo », dispose des agréments de la REP « Papiers » et de la REP « Emballages ». Chaque agrément dispose de son propre barème, de son propre compte de résultats analytique avec la mise en place de règles d'allocation des charges. Ainsi les coûts associés aux missions encadrées par les cahiers des charges sont affectés directement à chaque filière et les charges mutualisées associées aux missions non encadrées par les cahiers des charges d'agrément sont réparties selon des clés conventionnelles, validées par un auditeur externe et présentées au censeur d'Etat.

Enfin, la fusion n'a pas eu d'incidence sur le capital social d'Adelphé, filiale d'Eco-Emballages : Citeo détient donc 85% du capital de la société Adelphé, éco-organisme également agréé par l'Etat pour prendre en charge la gestion des déchets d'emballages ménagers.

1. SREP SA – « Citeo »

a) Capital et actionnariat

Citeo, créée d'un point de vue strictement juridique par la fusion-absorption d'Ecofolio par Eco-Emballages, a organisé sa gouvernance autour de grands principes définis notamment pour permettre une représentativité de l'ensemble des metteurs en marché concernés par la REP Papiers et la REP Emballages, et toujours dans le respect de l'article L541-10 du code de l'environnement.

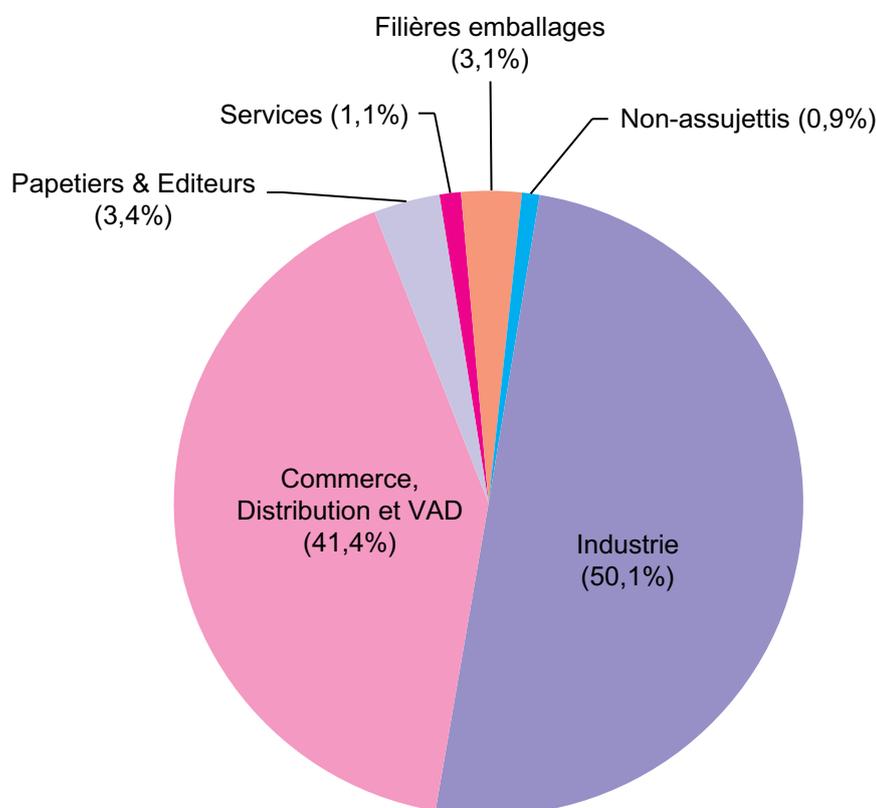
Ainsi, à la date d'arrêté des comptes de l'exercice 2017, soit le 02 mai 2018, le capital social de Citeo est de 499 444,50 euros, entièrement libéré et divisé en 134 985 actions de préférence d'une valeur nominale de 3,70 euros.

L'actionnariat de Citeo est réparti en six collèges établis en fonction du poids économique des contributions acquittées au titre des REP Emballages et Papiers. L'appartenance à l'un des collèges est basée sur l'activité principale de ces metteurs en marché. Au 2 mai 2018, l'actionnariat se composait de la façon suivante :

- **Le collège « Industrie »** est représenté par la société Compagnie pour la participation Eco-Emballages - Ecopar, société anonyme à conseil d'administration au capital de 1 752 600 euros d'une valeur nominale de 15,24 euros ; Ecopar compte 194 actionnaires : industriels, producteurs et importateurs de produits de la grande consommation ; aussi bien des entreprises que des organisations professionnelles ;

- **Le collège « Commerce, distribution et VAD »** regroupe 23 actionnaires, entreprises et fédérations issues du secteur du commerce, de la distribution et de la vente à distance ;
- **Le collège « Papiers et éditeurs »** compte 14 actionnaires ayant pour activité principale la fabrication, l'assemblage, l'importation, l'édition ... de produits générant des déchets papiers ;
- **Le collège « Services »** regroupe 5 actionnaires, des sociétés de services, établissements financiers, compagnies d'assurances ou assimilés, et tout autre activité de services ;
- **Le collège « Filières d'emballages »** (non metteurs en marché) est représenté par InterEmballage SA, société anonyme regroupant les organismes de filières matériaux en charge de la reprise et de la valorisation des emballages ménagers ;
- **Le collège « Non-assujettis »** compte 6 actionnaires historiques (non metteurs en marché) qui ne sont pas soumis aux REP Emballages et Papiers.

Répartition du capital Citeo au 2 mai 2018



L'appartenance aux collèges « Industrie », « Commerce, Distribution et VAD », « Papiers et éditeurs », « Services » et « Filières d'emballages » leur confère chacun le droit de proposer à l'assemblée générale des candidats au poste d'administrateur. Afin d'assurer leur représentativité au sein du conseil d'administration, le nombre de sièges alloués à chaque collège de metteurs en marché est établi en fonction du poids économique des contributions acquittées au titre des REP emballages ménagers et papiers.

b) Gouvernement d'entreprise

• Le Conseil d'administration

Les grands principes de la gouvernance de Citeo ont été définis et mis en place en septembre 2017 sur la base de la structure juridique d'Eco-Emballages. L'objet social de la société anonyme a été élargi à la REP Papiers, les statuts et le règlement intérieur du conseil d'administration et des comités spécialisés ont été revus. Le conseil d'administration a adopté une charte de gouvernance regroupant les règles de bonne gouvernance s'appliquant à tous les membres du conseil et des comités et les règles de conflits d'intérêt.

Missions et organisation du Conseil d'Administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de Citeo et veille à leur mise en œuvre. Il contrôle la gestion de la société et procède à des vérifications s'il le juge opportun. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Certaines décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité qualifiée, notamment les décisions stratégiques telles que l'adoption ou la modification du Plan stratégique et du budget annuel de la Société, l'approbation des barèmes de contributions amonts « emballages ménagers » et « papiers » ou encore la modification de la clé d'allocation des coûts de chacune des filières et des coûts de structure. La majorité qualifiée garantit une gouvernance partagée par différents collèges.

Composition du Conseil d'Administration

Le conseil d'administration est composé de dix-huit administrateurs pour une durée de quatre ans, et d'un censeur d'État, Madame Caroline MONTALCINO, Chef de mission du Contrôle général économique et financier de la mission Écologie et développement durable, qui a été nommé par décret depuis le 27 avril 2016.

La composition du conseil d'administration est révisée tous les 4 ans.

Au 02 mai 2018, le Conseil d'administration est composé des membres suivants :

- Pour le collège « Industrie » :
 - o **Le Groupe Lactalis**, représenté par Monsieur Michel NALET
 - o **La société Nestlé Waters France**, représentée par Monsieur Denis CANS
 - o **La société Brasserie Kronenbourg**, représentée par Monsieur João ABECASIS
 - o **la société Compagnie Générale de Conserve (d'Aucy)**, représentée par Monsieur Pierre SIFFLET
 - o **la société L'Oréal**, représentée par Monsieur Bertrand de SENNEVILLE
 - o **la Société Anonyme des Eaux Minérales d'Evian**, représentée par Monsieur Bruno de FOUGEROUX
 - o **la société Coca-Cola European Partners France**, représentée par Monsieur Benoist BERTON
 - o **Madame Catherine PETITJEAN**
 - o **Monsieur Philippe-Loïc JACOB**

- Pour le collège « Commerce Distribution et VAD » :
 - o **la société Auchan France**, représentée par Monsieur Antoine PERNOD
 - o **la société Carrefour France**, représentée par Madame Sandrine MERCIER
 - o **la société Coopérative U Enseigne**, représentée par Monsieur Laurent FRANCONY

- **la Fédération du Commerce et de la Distribution (F.C.D.)**, représentée par Monsieur Jacques CREYSSEL
- **la société La Redoute**, représentée par Monsieur Grégory BOUQUET
- **la société Silve**, représentée par Monsieur Jean-Marc L'HUILLIER

- pour le collège « Papiers et éditeurs » :
 - **la société Antalis France**, représentée par Monsieur Stéphane COURTOT

- pour le collège « Services » :
 - **La Société Générale**, représentée par Monsieur Emmanuel MARTINEZ

- pour le collège « Filières d'emballages » :
 - **La société Interemballage SA**, représentée par Monsieur Noël MANGIN

Présidence du Conseil d'Administration

En application des dispositions légales, le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration dont il rend compte à l'Assemblée Générale et veille au bon fonctionnement des organes de la société.

Monsieur Philippe-Loïc JACOB a été Président du Conseil d'administration d'Eco-Emballages du 08 septembre 2009 au 7 septembre 2017. Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle gouvernance issue de la fusion, Philippe-Loïc JACOB a été nommé Président du Conseil d'administration de Citeo le 07 septembre 2017, pour une durée de quatre ans expirant le 1^{er} septembre 2021.

Travaux du Conseil d'Administration en 2017

Le Conseil d'administration s'est réuni cinq fois durant l'année 2017. L'assiduité des administrateurs, exprimée par le taux de présence à ces réunions, a été de 81,9%.

Il a examiné et débattu des sujets relevant de sa compétence, à savoir notamment la stratégie de la société avec une attention particulière portée sur l'optimisation du dispositif de collecte et de tri, le tarif amont et les éco-modulations, le recyclage des matériaux, la mise en œuvre d'une économie circulaire au sein des filières emballages et papiers, etc.), le contrôle de sa mise en œuvre, la revue détaillée de l'activité, l'approbation du budget annuel et de ses révisions, la revue de la situation financière, l'approbation annuelle de la politique de gestion de la trésorerie et l'examen régulier de la situation de trésorerie, l'arrêté des comptes annuels, les questions liées à la gouvernance, etc.

En 2017, ses travaux ont par ailleurs porté sur le suivi du plan d'actions pour la relance du recyclage, sur les orientations de la société et le contenu de la demande d'agrément pour les agréments 2017 et 2018-2022, les règles de régulation de la filière REP des emballages ménagers et en particulier l'équilibrage, la fusion de la société avec la société Ecofolio, la création de Citeo et la mise en place de la gouvernance.

• Les comités spécialisés du Conseil d'Administration

Placés sous l'autorité du Conseil d'administration, des comités spécialisés sont chargés, dans leurs domaines respectifs, de préparer ses travaux et de lui faire des recommandations, pour débats et décisions du Conseil d'administration. Les règles de composition et de fonctionnement ainsi que leurs attributions sont fixées dans le règlement intérieur du Conseil d'administration.

Afin d'élaborer le barème amont de chaque agrément détenu par Citeo, le Conseil d'administration s'est doté, depuis la fusion, de deux comités supplémentaires : les comités « barème amont emballages ménagers » et « barème amont papiers » élaborent le barème respectif de chaque REP concernée ainsi que les éco-modulations, sous la supervision du comité stratégique et du barème, et le soumettent au vote du conseil d'administration.

Au 02 mai 2018, les comités spécialisés du Conseil d'administration sont les suivants :

- **Le Comité stratégique et du barème** est compétent en matière de projets et d'axes stratégiques ainsi que pour la recherche de pistes de réflexion et de propositions dans le cadre des renouvellements d'agrément. Depuis le 7 septembre 2017, ce comité supervise les comités « barème amont Emballages ménagers » et « barème amont Papiers ». Il est composé des administrateurs et des représentants d'administrateurs suivants : Denis CANS, Bruno de FOUGEROUX, Laurent FRANCONY, Jean-Marc L'HUILLIER, Emmanuel MARTINEZ, Sandrine MERCIER et de Philippe-Loïc JACOB, qui en assure la présidence. Assistent également à ce comité en qualité d'invité permanent le censeur d'Etat et le président du conseil d'administration d'Adelphi. Le comité s'est réuni trois fois en 2017.
- **Le comité barème amont emballages ménagers** élabore et formule des propositions au comité stratégique et du barème pour la filière « Emballages Ménagers ». Il est composé des représentants d'administrateurs suivants : Stéphane COURTOT, Emmanuel MARTINEZ, Sandrine MERCIER, Pierre SIFFLET et de Benoist BERTON qui en assure la présidence. Nouvellement créé, ce comité s'est réuni une fois en 2017.
- **Le comité barème amont papiers** élabore et formule des propositions au comité stratégique et du barème pour la filière « Papiers ». Il est composé des représentants d'administrateurs suivants : Benoist BERTON, Grégory BOUQUET, Laurent FRANCONY, Emmanuel MARTINEZ et de Stéphane COURTOT qui en assure la présidence. Nouvellement créé, ce comité s'est réuni une fois en 2017.
- **Le comité d'audit et de gestion des risques** est principalement compétent pour l'examen des comptes sociaux, le suivi des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, et le suivi de la relation entre la Société et les commissaires aux comptes. Il est composé des représentants d'administrateurs suivants : Jacques CREYSSEL, Grégory BOUQUET, Michel NALET, Bertrand de SENNEVILLE et de Stéphane COURTOT qui en assure la présidence. Le censeur d'Etat et les commissaires aux comptes sont invités permanents de ce comité. Le comité s'est réuni quatre fois en 2017.
- **Le comité matériaux** est compétent pour l'examen des évolutions techniques et technologiques des matériaux, des emballages, des papiers graphiques et de leurs procédés de transformation ainsi que les conséquences éventuelles de ces évolutions sur le dispositif et le modèle économique de Citeo. Il veille à la dimension européenne et internationale des thématiques traitées et à mener ses travaux dans la perspective d'une gestion plus durable et plus efficace des ressources et des matières. Le comité est composé des administrateurs ou représentants d'administrateur suivants : Benoist BERTON, Philippe-Loïc JACOB, Noël MANGIN, Antoine PERNOD, Pierre SIFFLET et de Laurent FRANCONY, qui en assure la présidence. Le comité s'est réuni deux fois en 2017 dont une fois conjointement avec les membres du comité recherche et développement.
- **Le comité recherche & développement** est compétent pour la fixation des objectifs du programme de recherche et développement, pour l'établissement de coopérations et partenariats avec des acteurs du monde de la recherche, et pour l'établissement du budget annuel dédié à la recherche et au développement. Le comité assure par ailleurs la sélection des projets de recherche et développement ainsi que le suivi et l'évaluation des projets en cours. Il est composé des administrateurs ou des représentants d'administrateurs suivants : Philippe-Loïc JACOB, Jean-Marc L'HUILLIER, Noël MANGIN, Sandrine MERCIER et de Benoist BERTON, qui en assure la présidence. Assistent également à ce comité, en tant qu'invités permanents : Mostafa ABOULFARAJ, Catherine KLEIN, Michel FONTAINE, Patrice ZIROTTI, Guénaëlle LACROIX, Jean-Michel GUILLOU, Jan LE MOUX. Il s'est réuni deux fois en 2017 dont une fois conjointement avec les membres du comité matériaux.
- **Le comité des nominations et des rémunérations** est compétent en matière de sélection, de détermination et de contrôle de la politique de rémunération des mandataires sociaux

de la société et de sa filiale (Présidents du Conseil d'Administration, directeurs généraux, administrateurs etc.) ainsi que des membres du Comité de direction de la société. Il formule des recommandations au Conseil en matière de nomination, renouvellement et révocation des censeurs, invités, Président du conseil d'administration, Directeur Général et membres des comités spécialisés. Il est composé des administrateurs ou représentants d'administrateurs suivants : Jacques CREYSSEL, Philippe-Loïc JACOB, Emmanuel MARTINEZ, Antoine PERNOD et de Bertrand de SENNEVILLE, qui en assure la présidence. Le comité s'est réuni trois fois en 2017.

- **Direction générale**

Le Directeur Général est investi des pouvoirs pour agir au nom de Citeo et pour représenter la société dans ses rapports avec les tiers. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social, sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées Générales et au Conseil d'administration. Il assure la direction opérationnelle de la société et met en œuvre la stratégie définie par le Conseil d'administration.

Du 02 mai 2016 au 7 septembre 2017, la Direction Générale d'Eco-Emballages était assurée par Jean HORNAIN. Son mandat a été confirmé par le Conseil d'administration de Citeo en date du 07 septembre 2017, suite à la mise en place de la nouvelle gouvernance.

2. Adelphe SA

a) Capital et actionariat

La fusion entre Eco-Emballages (actionnaire majoritaire d'Adelphe) et Ecofolio, n'a pas eu d'impact sur l'actionariat d'Adelphe. Ainsi, Adelphe est la filiale de Citeo à 85%.

A la date d'arrêté des comptes de l'exercice 2017, soit le 02 mai 2018, le capital social d'Adelphe est de 40 000 euros, entièrement libéré et divisé en 400 actions, toutes de même catégorie, dont la valeur nominale est de 100 euros.

Le capital social est détenu par quatre actionnaires de la manière suivante :

- 85% par Citeo ;
- 14,75% par deux associations représentant le secteur des vins et spiritueux ;
- 0,25% par un administrateur.

b) Gouvernement d'entreprise

- **Mission et organisation**

Le Conseil d'administration d'Adelphe se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et en moyenne quatre fois par an. En 2017, le Conseil s'est réuni cinq fois.

Les administrateurs sont nommés pour 3 ans renouvelables (durée statutaire). Le conseil comprend en outre des censeurs, nommés également pour 3 ans (durée statutaire) renouvelables, qui prennent part aux délibérations du Conseil d'administration avec voix consultative.

- **Composition**

Au 02 mai 2018, le Conseil d'administration se compose de neuf administrateurs, cinq censeurs et un censeur d'État.

- **Administrateurs**

- Georges ORTOLA, Président du Conseil d'Administration
- Bertrand de SENNEVILLE, Directeur Général des Relations Sociales de L'Oréal
- Association Française des Éleveurs, Embouteilleurs et Distributeurs de Vins et Spiritueux (AFED), représentée par Michel-Laurent PINAT
- Association NET V&S France, représentée par Patrick DESCHAMPS
- Les Entreprises du Médicament (LEEM), représentées par Flore DE LAMAZE
- Fédération des Entreprises et Entrepreneurs de France (FEEF), représentée par Christine BARTHE
- Société Citeo, représentée par Philippe-Loïc JACOB
- Société ECOPAR, représentée par Benoist BERTON
- Patrice ROBICHON

- **Censeurs**

- Association Nationale des Industries Alimentaires (ANIA)
- F.C.S.I.V, représentée par Jacques BORDAT
- FEDEREC, représentée par Dominique MAGUIN
- FFVA, représentée par Jean-Jacques VEREECKEN
- S.N.F.L, représenté par Camille MARCHAND

- **Censeur d'État**

- Caroline MONTALCINO, Chef de mission du Contrôle Général économique et financier de la mission Écologie et Développement Durable, est nommée Censeur d'État au 27 avril 2016.

- **Présidence du Conseil d'administration**

M. Georges ORTOLA est Président du Conseil d'Administration d'Adelpe depuis le 04 septembre 2000.

- **Travaux du Conseil d'administration en 2017**

Le Conseil d'administration s'est réuni cinq fois durant l'année 2017. L'assiduité des administrateurs, exprimée par le taux de présence à ces réunions, a été de 82,25%.

Il a examiné et débattu des sujets relevant de sa compétence à savoir notamment la stratégie de la société avec une attention particulière portée sur l'optimisation du dispositif de collecte et de tri, le tarif amont et les éco-modulations, le recyclage des matériaux, la mise en œuvre d'une économie circulaire au sein de la filière emballages, la revue détaillée de l'activité, l'approbation du budget annuel et de ses révisions, la revue de la situation financière, l'approbation annuelle de la politique de gestion de trésorerie, l'examen régulier de la situation de la trésorerie, l'arrêté des comptes annuels, les questions liées à la gouvernance, etc.

En 2017, ses travaux ont par ailleurs porté sur le suivi du plan d'actions pour la relance du recyclage, sur les orientations de la société et le contenu de la demande d'agrément pour les agréments 2017 et 2018-2022, les règles de régulation de la filière emballages ménagers et en particulier de l'équilibrage.

- **Direction générale**

M. Jean HORNAIN est Directeur Général d'Adelpe depuis le 2 février 2018, succédant ainsi à M. François DEMEURE DIT LATTE qui occupait cette fonction depuis le 20 juin 2014.

D Perspectives 2018 de Citeo – Adelphe

1. Objectifs de Citeo - Adelphe

Citeo et Adelphe se sont fixés fin 2017 de nouveaux objectifs pour les deux filières Emballages et Papiers, destinés à faire de l'économie circulaire une évidence du quotidien et un modèle compétitif.

Faire de l'économie circulaire
une évidence du quotidien et un modèle compétitif



**Des Français
champions du tri**

*100% de trieurs
2 sur 3 tous les jours*



Un coût compétitif

*400 kt de plus pour
un coût de 1,4 Mds€*

Horizon 2025



**Des boucles matières
performantes et pérennes**

*75% de taux de recyclage
Emballages et 65% Papiers*

2. Axes stratégiques

Pour atteindre ces objectifs, Citeo et sa filiale Adelphe ont défini 4 priorités stratégiques, déclinées en plans d'actions dès 2018 :

- **La transformation de la filière pour en améliorer la compétitivité**, par le développement de la collecte et du geste de tri, par le développement de débouchés ainsi que par la modernisation et la massification du schéma industriel ;
- **La transformation l'offre de Citeo et Adelphe pour apporter des solutions aux clients**, par l'anticipation des besoins (actions de R&D et prospectives), la mise à disposition de l'expertise Citeo et Adelphe en matière de recyclage et la définition d'un tarif compétitif, lisible et incitatif ;
- **La transformation des modèles Citeo et Adelphe pour anticiper l'avenir** par des études prospectives sur l'organisation des filières ;
- **La transformation de l'entreprise pour l'adapter à sa stratégie**, par le pilotage de l'activité et de la performance, la maîtrise des coûts de structure, la simplification des processus, la digitalisation des solutions et des pratiques, et le développement des talents.

2. Agrément Emballages ménagers

A	Analyse des résultats consolidés	37		
	1. Compte de résultat analytique consolidé	37		
	2. Analyse des résultats	37		
B	Analyse des résultats des sociétés agréées	38		
	1. Compte de résultat analytique des sociétés agréées	38		
	2. Chiffres d'affaires	38		
	a) Evolution du nombre de clients	38		
	b) Le gisement contribuant	39		
	c) Les contributions	40		
	d) Sécurisation des contributions	42		
	3. Contrats avec les collectivités locales	43		
	a) La déclaration pour le Soutien au Développement Durable	43		
	b) Typologie des contrats avec les collectivités locales	45		
	c) Les tonnages recyclés	45		
	d) Les soutiens	47		
	e) Performance de tri et de recyclage	48		
	f) Performance et soutiens par région	49		
	4. Soutiens à la reprise des matériaux	50		
	a) Application des accords passés dans le cadre de la reprise et du recyclage	50		
	b) Aides aux Zones Eloignées (AZE)	50		
	c) Financement des prestations assurées par les filières et les fédérations	51		
	d) Conditions économiques de la reprise des matériaux	51		
	e) Reprise des matériaux dans les DOM COM	54		
	5. Audits de traçabilité et contrôles qualité	55		
	a) Contrôles de la qualité des matériaux triés	55		
	b) Conditions de traçabilité des matériaux repris	61		
	6. Communication, Information, Sensibilisation	61		
	a) Actions de sensibilisation au geste de tri	61		
	b) Sensibilisation des élus	67		
	7. Accompagnement à l'éco-conception	68		
	8. Recherche & Développement sur la collecte, le tri et le recyclage	68		
	a) Recherche & Développement	68		
	b) Digital	69		
	c) Développement de dispositifs complémentaires au bac jaune dans les zones à faibles performances	69		
	d) Optimisation de la collecte sélective	70		
	e) Optimisation de la fonction « tri »	72		
	9. Contrats avec d'autres acteurs de collecte sélective	72		
	10. Actions Citeo en Outremer	74		
	11. Plan Hors-Foyer	74		
	12. Mesures d'accompagnement	76		
	a) Plan Plastiques et Plan Centres de tri	76		
	b) Les premiers résultats du Plan d'amélioration de la collecte	78		
	c) Relancer la mobilisation sur le geste de tri	80		
	13. Fonctions transverses, pilotage et gestion	81		
	a) Service clients et autres partenariats	81		
	b) Administration et services généraux	83		
C	Gestion des comptes par matériau	85		
D	Performance des sociétés agréées au regard des objectifs de la filière des emballages ménagers	86		
	1. Objectif de taux de recyclage	86		
	2. Objectif de taux de couverture des coûts nets de référence	87		

Notes préliminaires

Les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017 des deux sociétés agréées, Citeo et Adelphe, sont audités et certifiés sans réserve par les Commissaires aux comptes. Ils ont été arrêtés par le Conseil d'administration de chacune des sociétés en date du 2 mai 2018. Ils sont présentés dans le chapitre 4 du rapport d'activité.

Les informations issues de la comptabilité analytique pour l'année 2017 des deux sociétés agréées, Citeo et Adelphe, sont revues par les Commissaires aux comptes à l'aune du référentiel méthodologique « Comptabilité analytique de Citeo » disponible au siège des deux sociétés, et rapprochées de la comptabilité générale de chacune des sociétés. L'attestation correspondante des Commissaires aux comptes sur les comptes analytiques est présentée en annexe.

L'information financière consolidée correspond à l'agrégation des comptabilités analytiques de la filière emballages des deux sociétés agréées, Citeo et Adelphe.

Nouvelle comptabilité analytique

L'année 2017 correspond à une année de transition entre deux périodes d'agrément (2011-2016 et 2018-2022). La comptabilité analytique anticipe le nouvel agrément et a été revue pour mieux correspondre aux exigences du cahier des charges de la période 2018-2022. La présentation de l'année 2016 est retraitée selon cette même comptabilité analytique afin de permettre la comparaison entre les deux années.

A Analyse des résultats consolidés

1. Compte de résultat analytique consolidé

	Consolidé 2016	Consolidé 2017	Variation en %
Chiffre d'Affaires	657,8	667,5	1%
Coût des contrats avec les collectivités locales (dont soutiens plastiques)	-609,4	-640,2	5%
Autres obligations de l'agrément	-104,4	-49,8	-52%
dont le Plan de Relance (hors soutiens plastiques)	-64,1	-7,1	-89%
dont les Soutiens à la reprise des matériaux	-20,6	-22,1	7%
dont Recherche et Développement	-5,0	-5,6	12%
dont Actions de sensibilisation	-5,8	-5,5	-5%
dont autres obligations de l'agrément	-8,9	-9,6	7%
Accompagnement des clients et du dispositif de collecte et de tri	-11,6	-8,9	-23%
Charges de structure	-27,1	-27,0	0%
Total charges d'exploitation	-752,5	-726,0	-4%
Résultat d'exploitation	-94,7	-58,5	-38%
Résultat financier	0,8	0,2	-75%
Résultat exceptionnel	0,0	-0,1	665%
Impôt sur les bénéficiaires	1,0	0,1	-88%
Variation de la provision pour charges futures	92,9	58,3	-37%
Résultat net	0,0	0,0	-

2. Analyse des résultats

Le chiffre d'affaires 2017 s'élève à 667,5 M€, en hausse de 9,7 M€ soit +1% par rapport à 2016. Il est constitué, d'une part, des contributions des clients au titre de l'exercice 2017 s'élevant à 665,1 M€ et, d'autre part, de régularisations sur les exercices antérieurs pour 2,4 M€.

Le coût des contrats avec les collectivités territoriales atteint 640,2 M€. Ce montant tient compte des tonnes de nouveaux plastiques (22,4 M€). On constate une augmentation de 30,8 M€ liée à la croissance des tonnes recyclées (+71 kt), impactée par le plan de relance et par l'extension des consignes de tri sur un quart de la population.

Les soutiens à la reprise des matériaux (notamment l'Aide aux Zones Eloignées) suivent cette progression des tonnes pour atteindre 22,1 M€, en progression de 7% par rapport à 2016.

Le Plan de relance s'est terminé en 2017. Les charges 2017 concernent principalement la création de centres de tri pilotes.

Les actions de R&D, pour 5,6 M€ ont principalement concerné les expérimentations sur l'apport volontaire notamment, et le déploiement des actions sur la collecte sélective hors domicile.

Les actions de sensibilisation représentent 5,5 M€ soit une stabilité par rapport à 2016 (-5%).

Les charges de structure sont stables, maintenues à moins de 4% des charges d'exploitation.

B Analyse des résultats des sociétés agréées

1. Compte de résultat analytique des sociétés agréées

	Adelphe 2017	Citeo 2017	Consolidé 2017
Chiffre d'Affaires	56,1	611,4	667,5
Coût des contrats avec les collectivités locales (dont soutiens plastiques)	-57,7	-582,5	-640,2
Autres obligations de l'agrément	-1,8	-48,0	-49,8
dont le Plan de Relance (hors soutiens plastiques)	-0,3	-6,7	-7,1
dont les Soutiens à la reprise des matériaux	-0,9	-21,2	-22,1
dont Recherche et Développement	0,0	-5,6	-5,6
dont Actions de sensibilisation	-0,3	-5,2	-5,5
dont autres obligations de l'agrément	-0,3	-9,3	-9,6
Accompagnement des clients et du dispositif de collecte et de tri	-2,6	-6,3	-8,9
Charges de structure	-0,8	-26,2	-27,0
Total charges d'exploitation	-62,9	-663,1	-726,0
Résultat d'exploitation	-6,8	-51,7	-58,5
Résultat financier	0,1	0,1	0,2
Résultat exceptionnel	0,0	0,0	-0,1
Impôt sur les bénéficiaires	0,0	0,1	0,1
Variation de la provision pour charges futures	6,8	51,5	58,3
Résultat net	0,0	0,0	0,0

2. Chiffres d'affaires

a) Evolution du nombre de clients

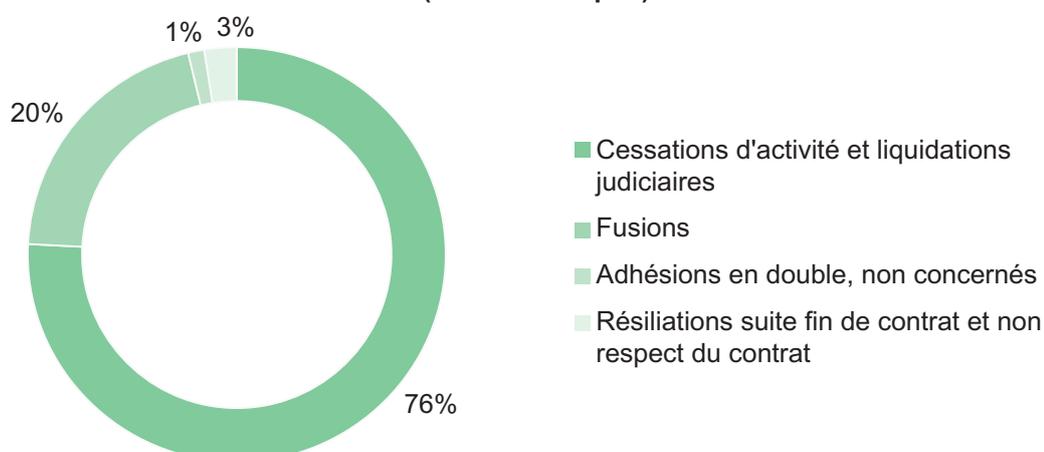
En 2017, 776 nouveaux contrats et 401 résiliations de contrat sont comptabilisés. Il est à noter que le principal motif des résiliations reste la cessation d'activité qui représente 76% de la totalité des résiliations.

Pour la filière emballages ménagers, le solde net de clients Citeo et Adelphe à fin 2017 est légèrement supérieur à 2016 (+ 1,7%).

<i>En nombre</i>	Citeo	Adelphe	Total
Clients au 31/12/2015	9 971	12 214	22 185
Nouvelles adhésions	572	144	716
Résiliations	-277	-258	-535
Clients au 31/12/2016	10 266	12 100	22 366
Nouvelles adhésions	646	130	776
Résiliations	-212	-189	-401
Clients au 31/12/2017	10 700	12 041	22 741

Plusieurs entreprises appartenant à un même groupe, à une même enseigne ou à un franchiseur peuvent adhérer sous un seul contrat auprès de Citeo et d'Adelphe. Les contrats ci-dessus regroupent plus de 50 000 entreprises.

Répartition des motifs de résiliation en 2017 (Citeo et Adelphe)



b) Le gisement contribuant

Le gisement 2017 et 2016 par matériau et par société est le suivant :

<i>En kt</i>	Réel 2016 *			ARC 2017 **			Variation	
	Citeo	Adelphe	Total	Citeo	Adelphe	Total	Total	Total
Acier	247	8	254	244	8	252	-2	-0,9%
Aluminium	70	9	79	69	9	78	-1	-0,8%
Papier Carton	996	96	1 092	1 014	96	1 110	18	1,6%
<i>Papier Carton autre que briques</i>	919	94	1 013	941	95	1 035	22	2,2%
<i>Briques</i>	77	1	79	73	1	74	-5	-5,8%
Plastique	1 099	48	1 147	1 105	48	1 152	5	0,4%
<i>Bouteilles et flacons</i>	467	13	480	473	13	486	7	1,4%
<i>Autres emballages plastique</i>	633	35	667	631	35	666	-2	-0,2%
Verre	1 295	1 062	2 358	1 358	1 056	2 414	56	2,4%
Autres matériaux	21	10	31	21	10	31	-0	-1,0%
Total gisement contribuant	3 728	1 233	4 961	3 810	1 226	5 037	76	1,5%

* données révisées lors de l'arrêté des comptes 2017

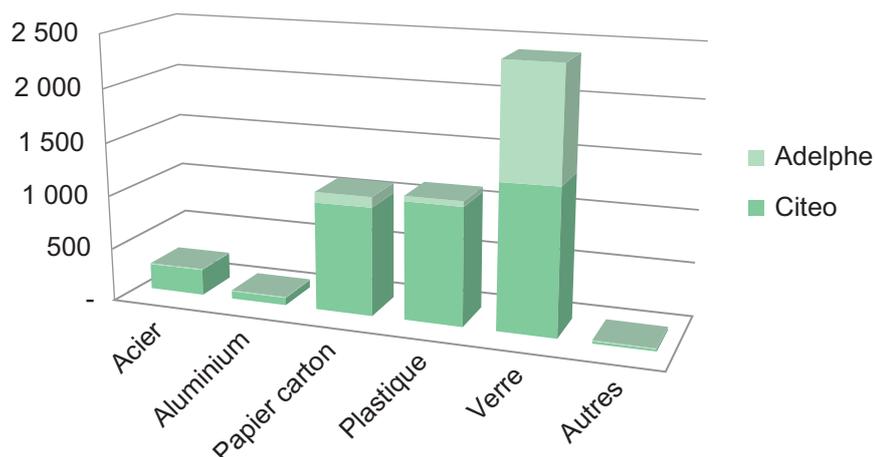
** données de l'arrêté des comptes 2017

Le gisement contribuant est en hausse en 2017 (+1,5% par rapport à 2016).

On note la progression du Papier/Carton et du Verre, respectivement liée à la réglementation sur l'interdiction des sacs de rayons en plastique à partir du 1^{er} janvier 2017, et au marché de la bière en forte croissance.

Il s'agit d'une estimation à l'arrêté des comptes 2017 qui restera à affiner après réception des déclarations 2017.

**Répartition du gisement contribuant 2017
par matériau et par société (en kt)**



c) Les contributions

- Contributions au titre de 2017 et 2016 par matériau et par société

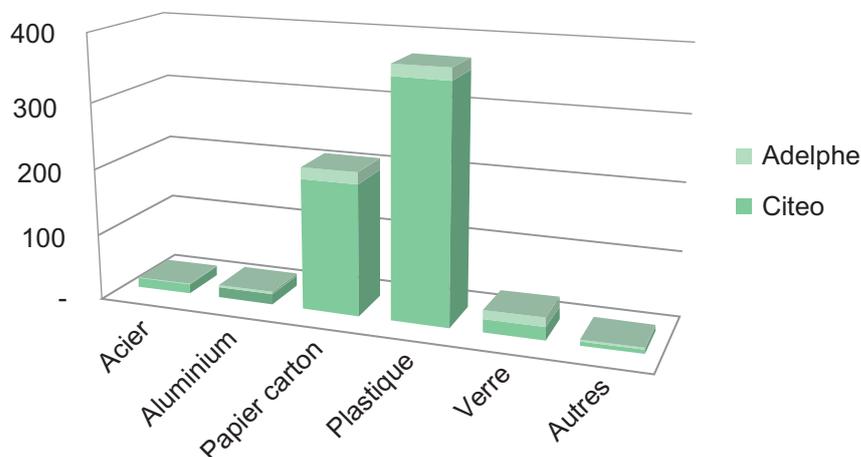
En M€	Réel 2016 *			ARC 2017 **			Variation	
	Citeo	Adelphe	Total	Citeo	Adelphe	Total	Total	Total
Acier	15	1	16	15	1	15	-0,3	-2%
Aluminium	16	3	20	16	3	20	0,1	1%
Papier Carton	189	17	206	196	18	214	8	4%
<i>Papier Carton autre que briques</i>	175	17	192	183	17	200	9	4%
<i>Briques</i>	14	0,3	15	14	0,2	14	-1	-6%
Plastique	358	19	377	355	18	372	-4	-1%
<i>Bouteilles et flacons</i>	116	4	120	117	4	121	1	1%
<i>Autres emballages plastique</i>	242	15	256	237	14	251	-5	-2%
Verre	19	14	33	20	14	34	1	4%
Autres matériaux	6	3	9	6	3	9	1	6%
Total gisement contribuant	603	57	660	608	57	665	5	0,8%

* données révisées lors de l'arrêté des comptes 2017

** données de l'arrêté des comptes 2017

La légère hausse des contributions entre 2017 et 2016 (+0,8%) s'explique principalement par la hausse du gisement.

Répartition des contributions au titre de 2017
par matériau et par société (en M€)



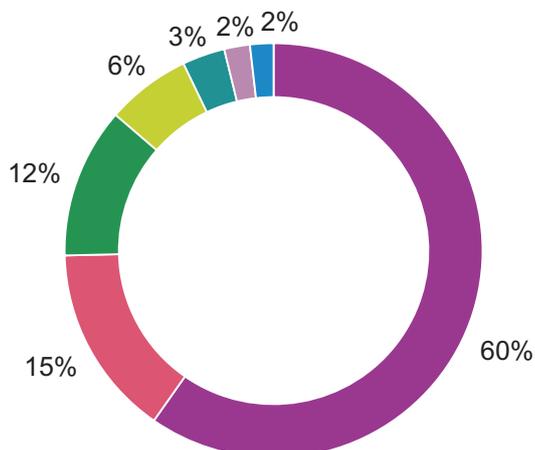
- **Cadrement entre les contributions au titre des années opérationnelles et le chiffre d'affaires comptable**

Chiffre d'affaires

<i>Citeo et Adelphe</i> <i>En M€</i>	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total CA au titre de l'année
CA au titre des années antérieures	5	10	-3	4	0	-2	0	0	0	n.a.
CA au titre de 2009	414	2	1	2	0	-1	0	0	0	417
CA au titre de 2010		518	17	-1	-1	-1	0	-1	0	531
CA au titre de 2011			568	16	-3	1	1	-1	-1	581
CA au titre de 2012				653	13	4	3	0	-2	670
CA au titre de 2013					665	14	5	0	0	684
CA au titre de 2014						670	20	0	0	690
CA au titre de 2015							671	6	-1	676
CA au titre de 2016								654	6	660
CA au titre de 2017									665	665
Total CA comptable	418	530	584	674	673	684	700	658	668	

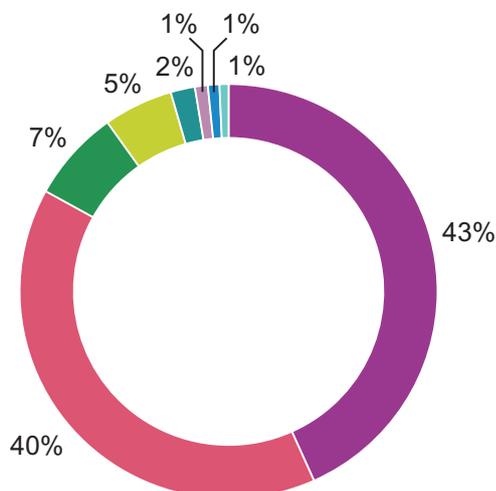
- Répartition des contributions par secteur d'activité

Répartition des contributions par secteur d'activité (cumul Citeo et Adelphe sur base des fiches déclaratives 2016)



- Agro-Alimentaire
- Distribution/VPC/VAD
- Hygiène/ Beauté/ Santé/ Entretien
- Équipements de la maison
- Vins et spiritueux
- Restauration Moderne
- Equipements de la personne (habillement, textile...)

Répartition des contributions par secteur d'activité (Adelphe seule sur la base des fiches déclaratives 2016)



- Boissons yc vins et spiritueux
- Produits pharmaceutiques
- Agro-alimentaires
- Distribution/VPC/VAD
- Hygiène/ Beauté/ Entretien
- Équipements de la maison
- Equipements de la personne (habillement, textile...)
- Restauration Moderne

d) Sécurisation des contributions

Citeo et Adelphe ont mis en place depuis maintenant près de dix ans une politique de contrôle des déclarations diversifiée pour sécuriser le chiffre d'affaires et maintenir l'équité entre les clients. Ces contrôles ont été définis en fonction du montant de la contribution de l'entreprise cliente, du secteur d'activité, des contrôles déjà réalisés et d'une analyse des risques sur la fiabilité des données. Ils ont permis de constater, à l'issue de la période, un niveau de conformité élevé des déclarations.

Néanmoins afin d'anticiper le passage au nouvel agrément, il apparaît nécessaire de revoir les processus de contrôle, leur pertinence les uns par rapport aux autres, l'approche méthodologique, afin de poursuivre l'objectif de sécurisation. Ceci conduit à faire évoluer la politique de contrôle en privilégiant des contrôles préventifs se traduisant notamment par un accompagnement en amont de la déclaration des clients.

- **Respect des obligations contractuelles**

- Poursuite de la politique de relance des clients n'ayant pas retourné leur déclaration des emballages. En 2017, Citeo et Adelphe ont relancé a minima trois fois les clients sans déclaration et ce par différents biais : mails, courriers, appels téléphoniques. Une campagne plus ciblée vers des clients n'ayant pas remis de déclaration depuis au moins deux ans a également été menée.
- Poursuite de la démarche de prospection, qui a permis d'informer les entreprises concernées et de les inciter à adhérer.

- **Conformité des déclarations**

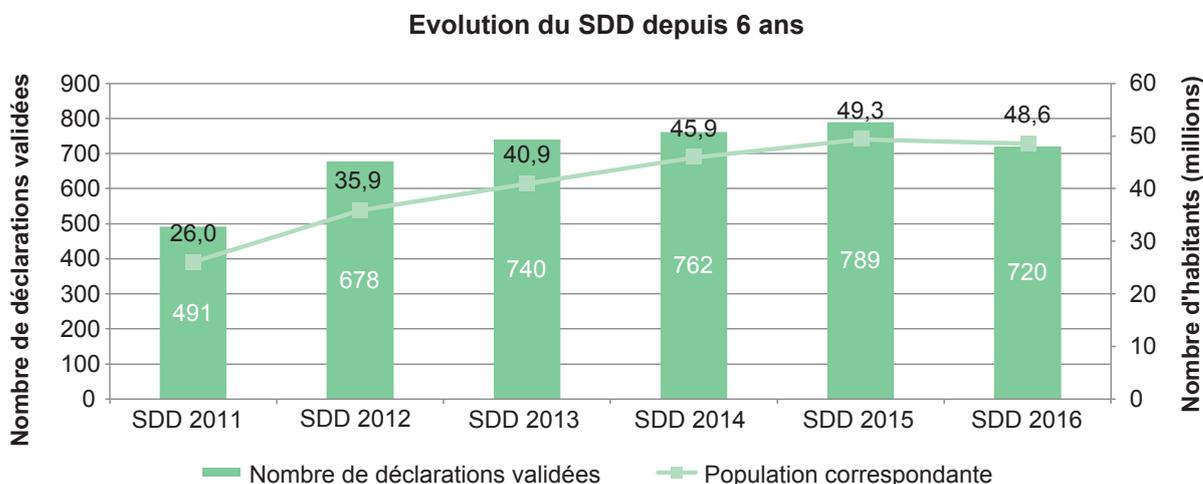
- Citeo et Adelphe ont mis en place une méthode de contrôle ad hoc, consistant en la remise d'un document établi par un Commissaire aux Comptes ou un Expert-Comptable de manière à s'assurer de la correcte déclaration des emballages mis en marché : le Rapport de Procédures Convenues à remettre au moins tous les trois ans, pour tous les clients dont le niveau d'éco-contribution est supérieur ou égal à 60 000 € pour une année. À fin 2017, sur les déclarations 2014, 2015 et 2016, Citeo a réceptionné 309 Rapports de Procédures Convenues.
- Citeo et Adelphe ont également poursuivi les contrôles de déclarations en interne : réalisation d'analyses approfondies des déclarations, environ cent clients ont fait l'objet d'une étude détaillée de leur déclaration.
- Au total, près de 16% du chiffre d'affaires consolidé Citeo et Adelphe (sur la base des déclarations 2016) a été contrôlé en 2017.

3. Contrats avec les collectivités locales

a) La déclaration pour le Soutien au Développement Durable

- **Le bilan de la déclaration SDD 2016**

Pour cette sixième année de déclaration, 720 collectivités (avec données validées), représentant 48,6 millions d'habitants se sont engagées dans le Soutien au Développement Durable. Dans un contexte de loi NOTre (réorganisation des territoires et transfert de compétences) qui a légèrement impacté la déclaration, le taux d'adhésion à la démarche reste élevé avec 76% des collectivités en contrat qui se sont engagées. Ces résultats témoignent d'une mobilisation toujours importante des collectivités.



Le SDD, soutien annuel qui repose sur une démarche volontaire des collectivités locales, permet à ces dernières d'avoir les outils nécessaires pour apprécier les points forts et les points faibles de leur dispositif de collecte sélective et de tri en matière de performance économique, sociale et environnementale. Les collectivités ont ainsi une vision plus claire des priorités à mettre en œuvre au niveau des neuf indicateurs qui sont suivis dans le cadre du SDD, pour un pilotage responsable sur les trois piliers du développement durable.

Les équipes de Citeo et d'Adelphi mettent à disposition les analyses issues du SDD qui vont permettre d'identifier les bonnes pratiques et nourrir les recommandations faites aux collectivités locales pour optimiser leur dispositif et l'adapter aux enjeux de demain. Les collectivités vont pouvoir comparer leurs résultats à ceux de collectivités de typologie similaire et cette comparaison va être essentielle pour éclairer certains constats, faire émerger des axes de progrès et ainsi engager les collectivités dans une dynamique d'amélioration.

A titre d'exemple, l'état actuel de l'observation des coûts réalisée à partir du SDD met en évidence de fortes dispersions qui s'expliquent par des différences au niveau des dispositifs en place, tant en termes de moyens mis en place (par exemple, niveau de service proposé à l'habitant, plus ou moins adapté au contexte local) que de résultats (performances en tonnes associées à ces dispositifs).

Ainsi les coûts varient de 340 €/t à 700 €/t triée pour les emballages légers hors verre, et de 45 €/t à 135 €/t pour le verre. L'analyse montre que des marges de progrès existent, aussi bien au niveau de l'organisation de la collecte qu'au niveau des centres de tri avec une industrialisation des unités et une massification des flux.

Enfin, le SDD permet d'obtenir, en fonction des résultats de chaque collectivité, un soutien supplémentaire au travers d'un bonus à la performance durable.

Le SDD 2016 a permis à 85% des collectivités déclarantes d'obtenir un bonus SDD de 4%, 8% ou 12%. Les autres ont obtenu le bonus minimum de 2%.

Piliers	Cibles	Valeurs des seuils à atteindre pour les niveaux 4% et 8% du SDD 2016			Valeurs des seuils à atteindre pour le niveau 12% du SDD 2016	Valeurs médianes observées SDD 2016
Economique	1.1 Coût complet de la CS par tonne	≤ 204 €/t triée			≤ 389 €/t triée pour les emballages hors verre ≤ 78 €/t triée pour le verre	203 €/t triée pour tous emb. Emb. hors verre : 478 €/t triée Verre : 65 €/t triée
	1.2 Ratio Recette sur coût de la CS	2014 : ≥99%	2015 : ≥97%	2016 : ≥95%	≥100%	2014 : 106% 2015 : 113% 2016 : 110%
	1.3 Niveau de refus	≤ 5,80 kg/hab/an			≤ 5,58 kg/hab/an	6,7 kg/hab/an
Social	2.1 Effectif dédié à la CS par tonne	≥ 100 postes/10 000 tonnes			≥ 123 postes/10 000 tonnes	137 postes/10 000 tonnes
	2.2 Nombre d'ADT par tonne	≥ 15,90 ADT/10 000 tonnes			≥ 15,90 ADT/10 000 tonnes	20,7 ADT/10 000 tonnes
	2.3 Taux de gravité des accidents de la CS	≤ 2,9%			≤ 1,8%	0,2%
Environnemental	3.1 Ratio Tonne de CS / Tonnes d'OMR	≥ 18,5%			≥ 21,4%	24,70%
	3.2 Performance de CS	≥ 50 kg/hab/an			≥ 54,7 kg/hab/an	57,0 kg/hab/an
	3.3 Empreinte carbone par tonne	≤ 0,124 t CO ₂ / t CS			≤ 0,104 t CO ₂ / t CS	0,114 t CO ₂ / t CS

La campagne du SDD 2017, dont la date limite est fixée au 30 septembre 2018, est lancée : les équipes régionales de Citeo et d'Adelphe vont présenter les données issues du SDD 2016 aux collectivités et les accompagner dans cette nouvelle déclaration, qui sera aussi la dernière dans le cadre du barème E.

b) Typologie des contrats avec les collectivités locales

	Nombre de contrats		
	Citeo	Adelphe	Total
Grands comptes (pop ≥ 100 khab)	147	11	158
Comptes Clés (pop < 100 khab)	204	23	227
Comptes Locaux (pop ≤ 30 khab)	300	53	353
Total	651	87	738

Au 31 décembre 2017, 738 collectivités territoriales sont en contrat avec Citeo ou Adelphe. Cela représente 226 contrats de moins qu'en 2016 en raison des fusions de collectivités locales suite aux lois NOTRe et MAPTAM. Ces contrats CAP qui représentent 36 525 communes ne concernent pas le pourvoi à Mayotte et en Guyane (cf. 2.B.9).

Population couverte par un dispositif de collecte sélective

<i>En millions d'habitants</i>	Population couverte		
	Citeo	Adelphe	Total
Grands comptes (pop ≥ 100 khab)	43,6	2,4	45,9
Comptes Clés (pop < 100 khab)	11,7	1,2	12,8
Comptes Locaux (pop ≤ 30 khab)	4,9	0,9	5,8
Total population sous contrat avec Citeo/Adelphe	60,1	4,4	64,6
Pourvoi à Mayotte/Guyane	0,3	0,0	0,3
Total population couverte par un dispositif de collecte	60,4	4,4	64,9

Les contrats CAP couvrent 64,6 millions d'habitants. À cette population s'ajoutent les habitants de Mayotte et ceux de Guyane (nouvelle population desservie) ayant accès à un dispositif de collecte sélective, soit 307 320 habitants (cf. 2.B.9).

Ainsi, Citeo parvient en 2017 à couvrir pour la première année 100% du territoire par un dispositif de collecte sur la base de la population Insee 2010 contractuelle, soit un taux de couverture en augmentation par rapport à 2016 de 0,02%.

c) Les tonnages recyclés

En date d'arrêté des comptes, les tonnages sont estimés sur la base de trois trimestres de déclaration des collectivités.

Afin d'améliorer la comparabilité des données 2016 et 2017, les tonnages 2016 indiqués dans ce paragraphe correspondent aux tonnes réellement soutenues par Citeo et Adelphe une fois que l'intégralité des justificatifs des collectivités est reçue.

L'écart avec les chiffres communiqués dans le rapport d'activité 2016 correspond donc à la mise à jour des données entre les estimations de l'arrêté des comptes et le réel constaté.

En kt	Réel 2016 *	ARC 2017 **	Variation	%
Acier	104	106	2,3	2,2%
Aluminium	10	11	1,0	10,0%
Papier/carton autre que brique	642	653	11,0	1,7%
Brique	37	38	1,1	2,8%
Bouteilles et flacons	262	272	10,0	3,8%
Autres emballages plastique	1	1	-0,1	-16,9%
Expérimentation plastiques	17	28	11,4	68,0%
Verre	2 013	2 046	33,5	1,7%
Tonnes de collecte sélective	3 086	3 156	70,1	2,3%
Acier de Mâchefers	209	208	-0,9	-0,5%
Acier de Compost	9	9	-0,1	-0,9%
Acier de TMB ***	7	7	0,0	-0,1%
Aluminium de Mâchefers	22	21	-0,4	-2,0%
Aluminium de Compost	0	0	0,0	-6,3%
Aluminium de TMB ***	1	0	0,0	-1,3%
Plastiques de TMB ***	1	1	0,1	9,1%
Papier/Carton de Compost	17	18	1,3	8,0%
Tonnes recyclées hors collecte sélective	266	266	-0,1	0,0%
Total tonnages recyclés	3 352	3 422	70,0	2,1%

* données révisées lors de l'arrêté des comptes 2017

** données de l'arrêté des comptes 2017

*** les soutiens associés sont comptabilisés en Actions Citeo pour les tonnes recyclées issus de TMB

Pourvoi	0,1	0,4	0,2	175,4%
Aluminium de Compost	2,5	3,0	0,6	23,2%
Total tonnages recyclés	3 355	3 426	70,8	2,1%

L'augmentation des tonnages recyclés est de 71 kt, soit +2,1%, entre 2016 et 2017. Cette augmentation s'appuie principalement sur :

- Le verre (+33,5 kt soit +1,7%) : l'augmentation est liée aux résultats du Plan d'Amélioration de la Collecte dans les zones à faible performance (zones urbaines des régions Île-de-France, Sud-Est, Centre-Est et Sud-Ouest) et des Plans Verre menés les années précédentes (régions Ouest, Sud-Est et Centre-Est notamment).
- Le papier-carton non complexé (+11kt soit +1,7%) : poursuite de l'amélioration des performances et de l'effet barème E sur les fibreux (plafonnement à 28% contre 25% au barème D et intégration des déchets d'emballages ménagers en carton provenant des déchetteries). Un effet d'entraînement notable sur les papiers cartons est constaté suite à l'Extension des consignes de tri notamment plastique et la communication concomitante à ces nouvelles consignes.
- Les tonnages issus de l'Expérimentation Plastique (+11,4kt soit +68%) : l'extension des consignes de tri a permis à plus de 15 millions d'habitants de trier les pots, les barquettes et les films plastiques dans le courant de l'année 2016 avec un effet année pleine sur 2017.
- Les bouteilles et flacons en plastique (+10 kt soit +3,8%) : la performance du plastique évolue grâce à l'amélioration du geste de tri et à l'effet d'entraînement induit par l'extension des consignes de tri.

d) Les soutiens

• Soutiens au titre de l'année 2016 et 2017 par type de soutien

En M€	Réel 2016 *	ARC 2017 **	Variation	%
Soutien au service de la collecte sélective (Scs=Tus + Taa)	361	379	17,5	5%
Soutien à la performance (Spr)	138	146	7,5	5%
Soutien à l'action de la sensibilisation (Sas=Tsc + Tsa)	27	27	0,3	1%
Soutien aux autres valorisations (Sav=Tum+Tvo+Tce+Tesc)	71	68	-2,6	-4%
Soutien au développement durable (SDD)	15	17	1,8	12%
Soutien majoration DOM-COM	1	1	0,1	6%
Soutiens au barème E	614	639	24,5	4%
Soutien total	614	639	24,5	4%

* données révisées lors de l'arrêté des comptes 2017

** données de l'arrêté des comptes 2017

L'augmentation de +4% (+24,5 M€) entre 2016 et 2017 est composée de :

- Un effet volume avec le démarrage de l'Extension des Consignes de Tri (ECT) sur nouveaux plastiques : +9,1M€ ;
- Un effet d'entraînement de l'Extension provoquant l'augmentation des tonnes recyclées sur les autres matériaux, notamment de papier / carton, de bouteilles et flacons plastiques : +8,9 M€ ;
- Un effet volume inversé sur le Tesc, conséquence directe de l'ECT : -2,6 M€
- Un effet volume et un effet prix lié au Soutien à la Performance (SPR) : +7,4 M€ ;
- Un impact SDD total (majoration DOM-COM compris) : +1,6 M€.

Les majorations DOM-COM concernant le SPR et le SDD viennent pallier une distorsion entre la métropole et les DOM-COM en matière de performance de recyclage. Ces soutiens complémentaires devront être consacrés à 100% à la collecte sélective. Leur dégressivité dans le temps vise la mise en place rapide d'un dispositif de collecte sélective performant avant la fin de l'agrément. Ces majorations incitent également les collectivités à engager immédiatement les actions nécessaires au développement du recyclage local des déchets d'emballages des produits consommés sur leur territoire.

En €/t	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Soutiens au titre de 2009	138 €	167 €	174 €	178 €	177 €	181 €	184 €	187 €

* Soutiens versés aux collectivités ramenés aux tonnes totales recyclées, inclus nouveaux plastiques mais hors métaux et plastiques expérimentaux

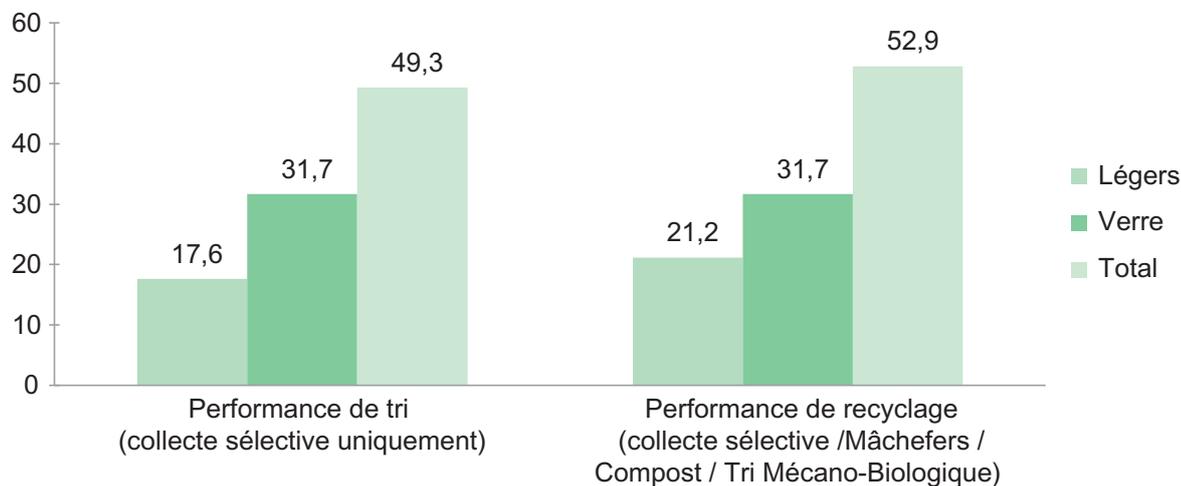
- **Cadrage entre les soutiens au titre des années opérationnelles et les soutiens comptables**

<i>En M€</i>	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total CA au titre de l'année
Soutiens au titre de 2009	-9	0	0	0					n/a
Soutiens au titre de 2010	416	-5	0	0					411
Soutiens au titre de 2011		517	-2	1	0	0			516
Soutiens au titre de 2012			549	-7	1	0			544
Soutiens au titre de 2013				566	-2	0			564
Soutiens au titre de 2014					567	2	0		569
Soutiens au titre de 2015						589	-3	0	586
Soutiens au titre de 2016							613	1	614
Soutiens au titre de 2017								639	639
Total soutiens comptables (*)	407	512	547	560	566	591	609	640	

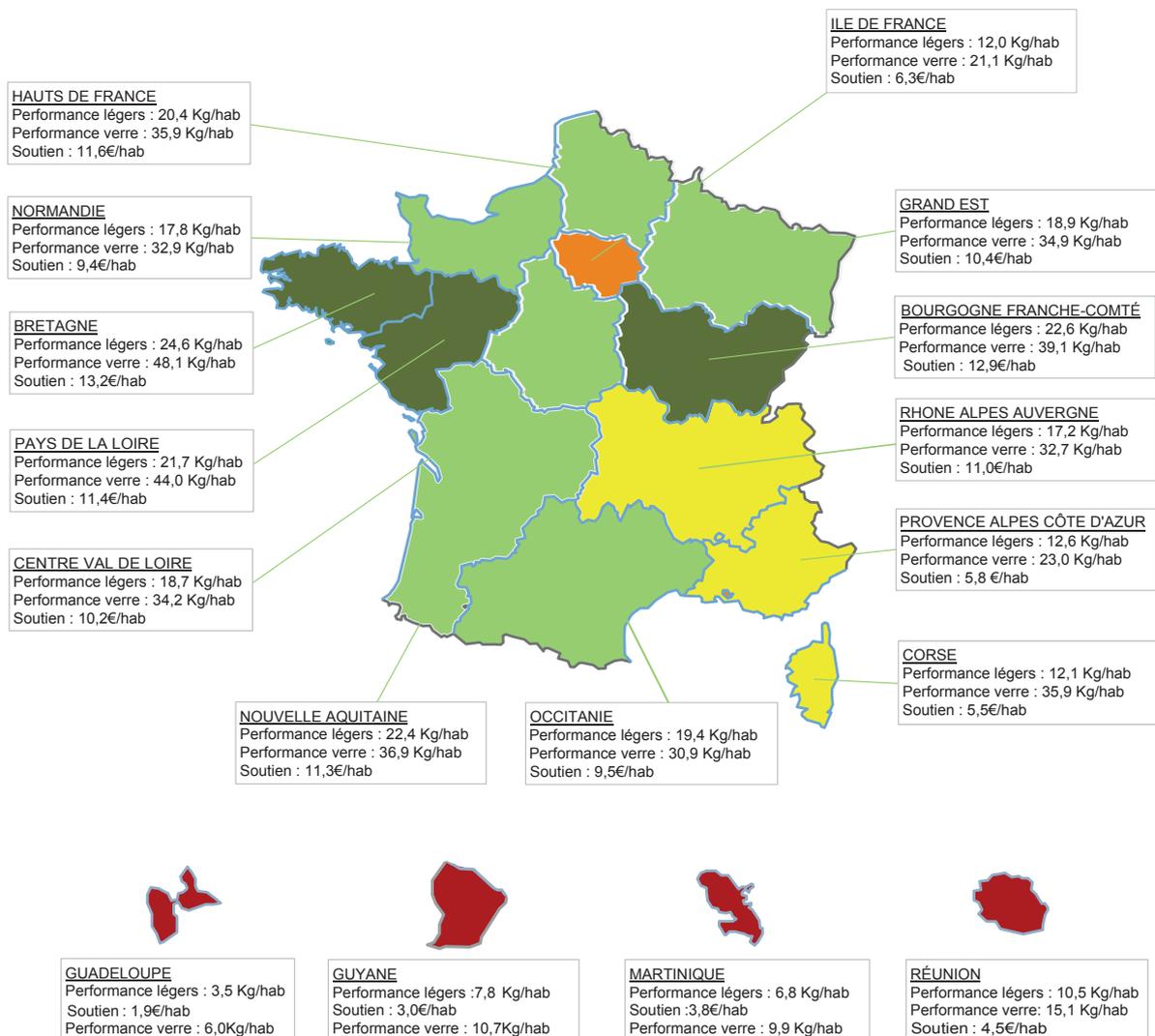
* Les années antérieures 2014 à 2016 intègrent les nouveaux plastiques contrairement aux rapports d'activité précédents

e) **Performance de tri et de recyclage**

Performances de tri et de recyclage 2017 en kg par habitant



f) Performance et soutiens par région



Performance de tri*



* Performance de tri = Performance légers + Performance verre

4. Soutiens à la reprise des matériaux

a) Application des accords passés dans le cadre de la reprise et du recyclage

La reprise des matériaux triés s'inscrit dans une logique de choix entre trois modes de reprise proposés à chaque collectivité :

- la Reprise Option Filières apportée par les sociétés agréées et mise en œuvre par les filières Matériaux ;
- la Reprise Option Fédérations apportée par les fédérations et mise en œuvre par leurs clients ;
- la Reprise Option Individuelle mise en œuvre par des repreneurs choisis par la collectivité.

Citeo et Adelpe présentent chacune de ces options de reprise de manière objective, transparente et non-discriminatoire à la collectivité.

La collectivité choisit librement l'une de ces trois options de reprise pour chaque standard par matériau.

Option Filières	Option Fédérations	Option Individuelle
Garantie d'enlèvement, de recyclage, mise en œuvre par les filières matériaux	Garantie d'enlèvement, de recyclage, mise en œuvre par les adhérents des Fédérations	Clauses commerciales propres à chaque contrat, mise en œuvre par le repreneur choisi par la collectivité
Présentée à toute collectivité par les sociétés agréées	Présentée à toute collectivité par les sociétés agréées	Présentée à toute collectivité par les sociétés agréées
Critères de qualité communs = Standards par matériau		
Prescriptions Techniques Minimales	Qualité repreneur	Qualité repreneur
Prix de reprise positif ou nul proposé par les filières Matériau et garanti à zéro par les sociétés agréées	Les fédérations garantissent que leurs Adhérents Labellisés proposent des prix de reprise positifs ou nuls	Clauses de prix spécifiques à chaque contrat
Prix identique pour toutes les collectivités basé sur une formule de calcul définie dans le contrat	Prix différent selon les collectivités	Prix différent selon les collectivités
	Prix négocié entre la collectivité et son repreneur (sauf offre nationale éventuelle)	Prix négocié entre la collectivité et son repreneur

Quelle que soit l'option de reprise choisie, les sociétés agréées versent les soutiens à la tonne recyclée à toute collectivité pouvant répondre aux conditions suivantes :

- les matériaux sont triés conformément aux standards par matériau ;
- les matériaux triés ont fait l'objet d'un recyclage et les justificatifs relatifs à ce recyclage ont été transmis aux sociétés agréées.

b) Aides aux Zones Eloignées (AZE)

L'AZE est une compensation du surcoût de transport lié à la desserte des zones éloignées (collectivités distantes des usines de recyclage). Elle n'est versée qu'aux repreneurs respectant le principe de

solidarité, c'est-à-dire qui pratiquent une offre de reprise avec un même prix sur tout le territoire. C'est le cas pour les offres de la reprise option filières pour tous les matériaux et pour trois acteurs de la reprise option fédérations pour un tonnage limité sur le standard Papier Carton Complexé (PCC).

Les montants moyens d'AZE à la tonne en 2017 sont les suivants :

Standard	Montants (€/t)
Acier collecte sélective (CS)	14,8
Acier mâchefers	22,7
Aluminium collecte sélective (CS)	25,1
Aluminium mâchefers	0,0
Papier Carton Non Complexé (PCNC)	2,1
Papier Carton Complexé (PCC)	17,2
Plastique	7,3
Verre	7,5

Ces montants sont stables par rapport à 2016 : les parts de marché des repreneurs concernés sont stables mais certains débouchés restent éloignés. La variation de l'€/t moyen des aciers de mâchefers est dû à une modification de formule de calcul, le montant global reste inchangé.

Pour l'aluminium de mâchefers, la filière n'a conservé qu'un petit nombre de contrats situés à une distance inférieure au seuil de déclenchement de l'AZE. De ce fait, aucune AZE n'a été versée pour ce standard en 2017.

c) Financement des prestations assurées par les filières et les fédérations

Les sociétés agréées participent au financement de prestations qui sont liées aux obligations de contrôle et d'information spécifiques assurées par les filières matériaux ou par les fédérations dans le cadre de leur mission de relais et d'interface entre les sociétés agréées et l'ensemble des repreneurs et recycleurs concernés. Ces prestations peuvent être de 5 types :

- analyse complémentaire de la composition des flux triés et repris ;
- action de prévention visant à anticiper les problèmes de qualité ;
- audit de traçabilité des opérations de reprise et de recyclage ;
- vérification de la pertinence et de l'application des procédures qualité des repreneurs et recycleurs ;
- consolidation et contrôle des données à transmettre aux sociétés agréées concernant la qualité et la traçabilité.

Le financement de ces prestations s'est traduit par une charge de 0,9 M€ en 2017.

d) Conditions économiques de la reprise des matériaux

Ces éléments et l'ensemble des informations sur les conditions de la reprise des matériaux en 2017 sont des éléments provisoires et produits à l'occasion du Comité de Concertation Reprise et Recyclage sur la base des données disponibles. Les données définitives pour 2017 seront disponibles suite à la publication par le Comité qui se réunit le 18 juin 2018.

Les prix de reprise ont connu des variations différentes en fonction des matériaux en 2017 : une baisse marquée sur les prix de l'acier au premier semestre avec une reprise au troisième trimestre consolidée au quatrième trimestre ; des plastiques fluctuant autour d'une moyenne 10% inférieure à 2016 entraînant des tensions sur le marché de la reprise. Ces faibles prix sont en partie compensés par le maintien à un niveau élevé du prix du papier-carton et de l'aluminium. Le prix du verre est stable.

Les prix ci-dessous sont issus, pour la reprise option fédérations et pour la reprise option individuelle, des résultats de l'enquête AMORCE – ADEME et pour la reprise option filières, des filières de matériaux.

2017	Reprise Option Filières	Reprise Option Fédérations		Reprise Option Individuelle	
- en €/t -	Prix	Prix moyen constaté	Ecart type	Prix moyen constaté	Ecart type
Acier collecte sélective (CS)	117,6	102,5	24,0	118,9	30,0
Acier Mâchefers	35,1	46,8	23,0	35,1	11,0
Aluminium collecte sélective (CS)	426,1	490,2	104,0	585,6	128,0
Aluminium Mâchefers	557,2	705,8	137,0	552,7	265,0
Plastiques	157,3	159,8	39,0	/	/
Papier-Carton (PCNC)	112,7	104,4	24,0	126,2	5,0
Verre	23,5	/	/	/	/

2016	Reprise Option Filières	Reprise Option Fédérations		Reprise Option Individuelle	
- en €/t -	Prix	Prix moyen constaté	Ecart type	Prix moyen constaté	Ecart type
Acier collecte sélective (CS)	79,4	82,4	19,5	83,6	30,0
Acier Mâchefers	14,7	30,0	14,0	31,2	15,5
Aluminium collecte sélective (CS)	375,2	443,2	122,0	483,4	110,5
Aluminium Mâchefers	508,5	627,7	96,5	483,4	108,0
Plastiques	182,5	192,0	51,0	/	/
Papier-Carton (PCNC)	99,8	95,6	22,5	107,1	7,0
Verre	23,3	/	/	/	/

Note : Les données ci-dessus sont provisoires dans l'attente de la validation du Comité de Concertation Reprise et Recyclage

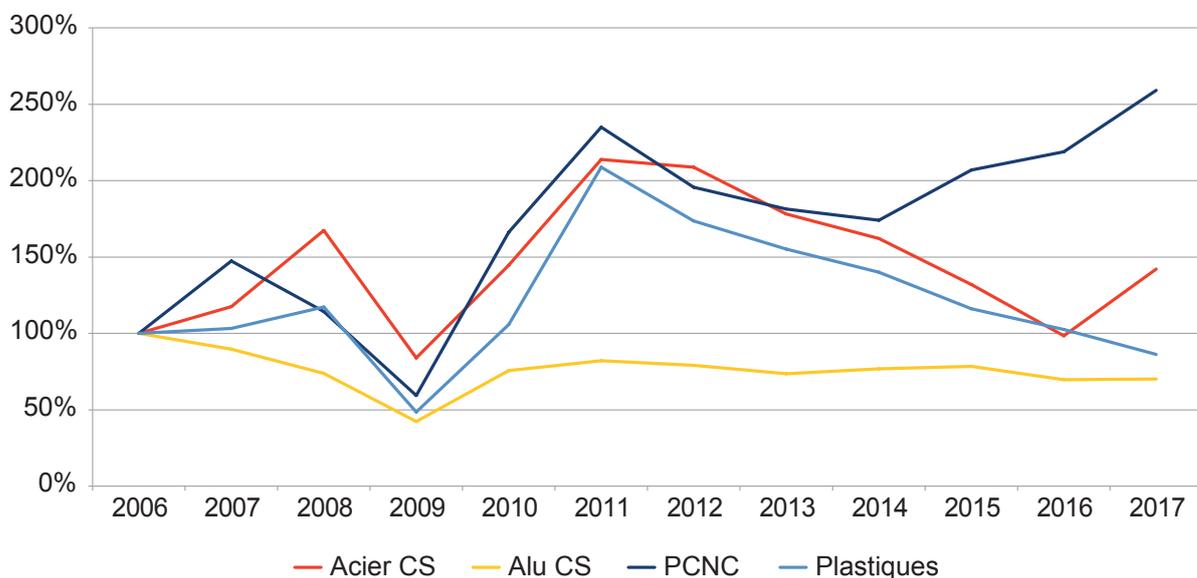
Les recettes matériaux pour l'année 2017 s'élèvent à 200 M€, en légère hausse par rapport à 2016 grâce à l'augmentation des tonnages.

en €/t	2016			2017		
	Tonnages ARC 2016 (kt)	Prix de reprise €/t	Recettes en M€	Tonnages ARC 2016 (kt)	Prix de reprise €/t	Recettes en M€
Acier collecte sélective (CS)	103	82	8	106	108	11
Acier mâchefers	212	30	6	208	40	8
Aluminium collecte sélective (CS)	9	424	4	11	477	5
Aluminium mâchefers	20	526	11	21	599	13
Bouteilles et flacons	262	187	49	272	159	43
Papier/Carton autre que brique	637	97	62	653	108	70
Brique	39	8	0,3	38	7	0,3
Verre	2 014	23	47	2 046	24	48
Autres (Compost, TMB)	19	n.a.*	1	17	n.a.*	1
Total			189			200

* un prix moyen n'est pas significatif s'agissant de matériaux de natures différentes.

Note : Les données ci-dessus sont provisoires dans l'attente de la validation du Comité de Concertation Reprise et Recyclage

Evolution des prix de reprise annuels moyens (base 100 en 2006) :



Note : Les données ci-dessus sont provisoires dans l'attente de la validation du Comité de Concertation Reprise et Recyclage

Les parts de marché des différentes options de reprise sont stables depuis la fin 2011, dans la mesure où la majorité des collectivités ont choisi en 2011 une option de reprise pour plusieurs années.

La part des filières est particulièrement réduite sur les métaux de mâchefers (moins de 5%).

Part de marché en population, en nombre de contrats et en tonnes :

Standard	Parts de marché en population			Parts de marché en nombre de contrats			Parts de marché en tonnages		
	ROFIL	ROFED	ROI	ROFIL	ROFED	ROI	ROFIL	ROFED	ROI
Acier collecte sélective	38%	56%	6%	43%	54%	2%	32%	62%	6%
Acier mâchefers	4%	30%	66%	3%	12%	85%	3%	39%	58%
Aluminium collecte sélective	35%	52%	12%	44%	50%	6%	31%	61%	8%
Aluminium mâchefers	2%	28%	70%	1%	9%	90%	1%	30%	69%
Papier Carton (PCNC)	35%	60%	5%	41%	57%	2%	27%	67%	6%
Papier Carton (PCC)	49%	47%	3%	56%	43%	1%	51%	46%	3%
Plastique	49%	47%	3%	65%	34%	1%	49%	47%	4%
Verre	98%	NS	2%	100%	NS	NS	98%	NS	2%

Note : Les données ci-dessus sont provisoires dans l'attente de la validation du Comité de Concertation Reprise et Recyclage

Répartition géographique des tonnages par mode de reprise :

Standard	ROFIL			ROFED			ROI		
	France	UE	Asie	France	UE	Asie	France	UE	Asie
Acier collecte sélective	92%	8%	0%	43%	57%	0%	93%	7%	0%
Acier mâchefers	100%	0%	0%	90%	10%	0%	85%	5%	0%
Aluminium collecte sélective	100%	0%	0%	31%	69%	0%	16%	84%	0%
Aluminium mâchefers	100%	0%	0%	85%	15%	0%	100%	0%	0%
Papier Carton (PCNC)	100%	0%	0%	59%	39%	2%	54%	37%	9%
Papier Carton (PCC)	74%	26%	0%	34%	65%	2%	65%	35%	0%
Plastique	85%	15%	0%	65%	35%	1%	78%	22%	0%
Verre	100%	0%	0%	100%	0%	0%	0%	100%	0%

Note : Les données ci-dessus sont provisoires dans l'attente de la validation du Comité de Concertation Reprise et Recyclage

e) Reprise des matériaux dans les DOM COM

Depuis 2017, Citeo et Adelphe gèrent l'ensemble des matériaux pour la reprise et le recyclage des collectivités ultramarines. Cette gestion, c'est une douzaine de prestataires en contrat pour faire reprendre et recycler les 33 000 tonnes triées par les habitants.

Cette prestation représente un coût d'environ 1,8 millions d'euros, la valeur des matériaux ne couvrant pas les frais de transports et de rémunérations des prestataires.

5. Audits de traçabilité et contrôles qualité

a) Contrôles de la qualité des matériaux triés

Les déchets d'emballages triés par les centres de tri doivent respecter les standards par matériau définis dans le cahier des charges d'agrément de la filière emballages ménagers 2017. Ils sont essentiels à l'activité de recyclage car :

- Ils fixent le niveau de séparation des différents types de déchets d'emballages que doivent respecter tous les dispositifs de collecte et de tri, et à partir duquel le marché du recyclage peut s'organiser. Ils correspondent à un juste équilibre entre une qualité insuffisante qui nécessiterait un traitement supplémentaire avant recyclage, et une qualité excessive qui augmenterait les coûts de tri.
- Ils définissent les tonnages éligibles aux financements de Citeo et d'Adelphe (et le cas échéant à la garantie de reprise et de recyclage de ces tonnages par Citeo et Adelphe si le marché fait défaut, dans le cadre des standards classiques).

Les standards par matériau sont donc à la fois une notion technique - ils portent sur la qualité et le conditionnement des flux - et une notion contractuelle car ils s'imposent à tous les acteurs et donnent lieu à des garanties et engagements d'ordre financier notamment.

Dans le cadre des contrats de reprise entre une collectivité et un repreneur, les standards par matériau peuvent être complétés par des prescriptions techniques propres au repreneur (filiale ou opérateur), mais qui ne peuvent avoir pour conséquence de modifier les standards.

Les principaux facteurs ayant une influence sur la qualité matériaux sont les suivants :

- le taux d'humidité ;
- la présence d'indésirables.

D'autres facteurs comme la présence d'emballages perturbateurs du recyclage, d'additifs, d'encres ou de colles peuvent également avoir une influence sur la qualité du recyclage.

Le dispositif de contrôle de la qualité se décline en trois niveaux :

- La vérification des repreneurs qui doivent s'assurer individuellement du respect des standards par matériau de chaque lot repris dans le cadre de leurs relations contractuelles ;
- Les travaux des filières et fédérations qui remontent des données synthétiques ;
- Les analyses qualité effectuées par les sociétés agréées qui visent à évaluer au niveau national la qualité des flux de matériaux triés en centre de tri.

Ces travaux font l'objet d'une publication annuelle spécifique, diffusée aux collectivités, disponible sur le site internet de Citeo et présentée à l'occasion du Comité de concertation Reprise et Recyclage.

• Définition et déroulement des contrôles qualité réalisés par Citeo et Adelphe

Citeo et Adelphe réalisent chaque année une campagne d'analyses de composition des matériaux triés en centre de tri, sur les aires de regroupement pour le verre et chez les recycleurs d'emballages en plastique et en papier-carton en France.

Ces analyses permettent d'évaluer la qualité des flux de matériaux produits en fonction de leur aptitude au recyclage, et de suivre l'application des standards par matériau. Pour leur réalisation, les sociétés agréées font appel à des bureaux d'études spécialisés sélectionnés par appel d'offres.

Les centres de tri sont choisis de manière à obtenir des résultats représentatifs de la production nationale (région, typologie de centre de tri, tonnages produits par centre de tri). En revanche ces résultats n'ont pas pour objectif et ne permettent pas de juger du fonctionnement d'un centre de tri en particulier.

Les méthodologies d'analyse sont décrites dans des protocoles établis en collaboration avec les professions concernées : choix aléatoire d'une ou plusieurs balles dans le stock du centre de tri, extraction d'une quantité de matériaux définie, identification manuelle ou automatique des éléments

présents (afin d'établir la teneur en emballages, la présence d'indésirables et d'emballages perturbateurs du recyclage) et mesure du taux d'humidité.

Ces travaux permettent de mieux appréhender la composition des déchets d'emballages ménagers et contribuent également aux réflexions menées par le COTREP⁴ et le CEREC⁵ sur la recyclabilité des emballages.

- **Déchets d'emballages en papier-carton non complexé**

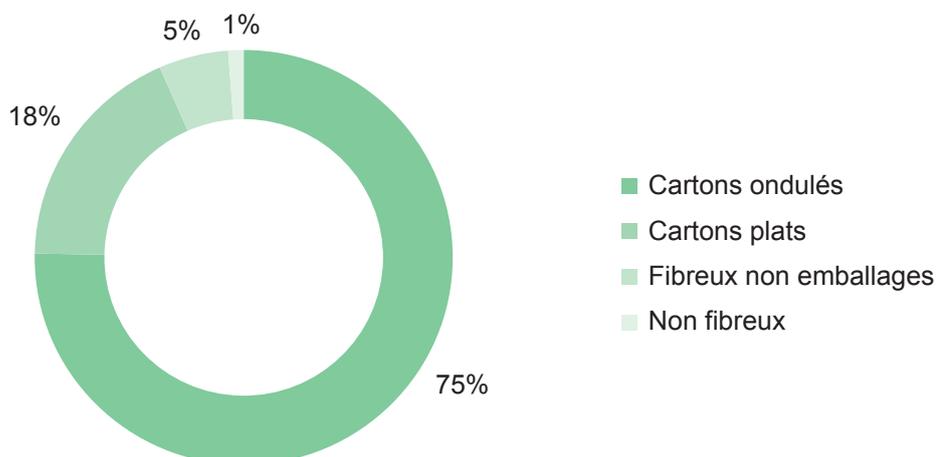
Les emballages en papier-carton sont principalement triés manuellement ou mécaniquement. Quelques centres de tri commencent à s'équiper de machines de tri optique qui, pour l'instant, nécessitent encore un contrôle humain manuel important en sortie.

Ce qu'il faut retenir :

- La qualité globale reste en adéquation avec le standard. Certains centres de tri ont présenté des écarts importants par rapport au standard, dus à des dysfonctionnements ponctuels réglés au cas par cas.
- La qualité est légèrement en retrait sur les centres de tri équipés de machine de tri optique. Les écarts constatés au démarrage de ces matériels tendent à disparaître.
- La présence de papier graphique en sortie de centre de tri peut être problématique. Si une moyenne de 5% est observée, ce taux peut atteindre, dans quelques cas limités, plus de 20%.

En 2017, 321 analyses ont été réalisées sur les produits de 197 centres de tri différents. Les observations sont les suivantes :

Données papier-carton non complexé 2017



Plus de 85% des indésirables sont constitués de journaux magazines et de cartons non emballage.

La teneur élevée en emballages papier-carton proche de 94% et le taux moyen d'humidité de 10% (en dessous des 12% fixés par les standards) montrent un niveau de qualité satisfaisant.

⁴ COTREP : Comité Technique pour le Recyclage des Emballages Plastiques, www.cotrep.fr

⁵ CEREC : Comité d'Evaluation de la Recyclabilité des Emballages en Papier-Carton, www.cerecemballages.fr

- **Déchets d'emballages ménagers de bouteilles et flacons plastiques**

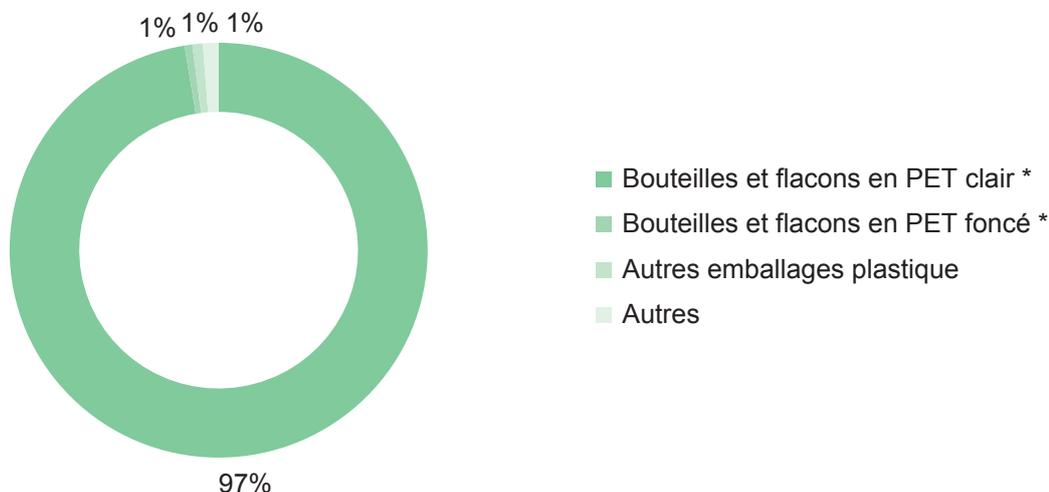
Actuellement, seuls les bouteilles et flacons plastiques font partie des consignes de tri nationales : l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques concerne à date 15 millions d'habitants. Les bouteilles et flacons plastiques sont triés soit manuellement soit par le tri optique qui permet la reconnaissance automatique de la résine et de la couleur de l'emballage.

Ce qu'il faut retenir :

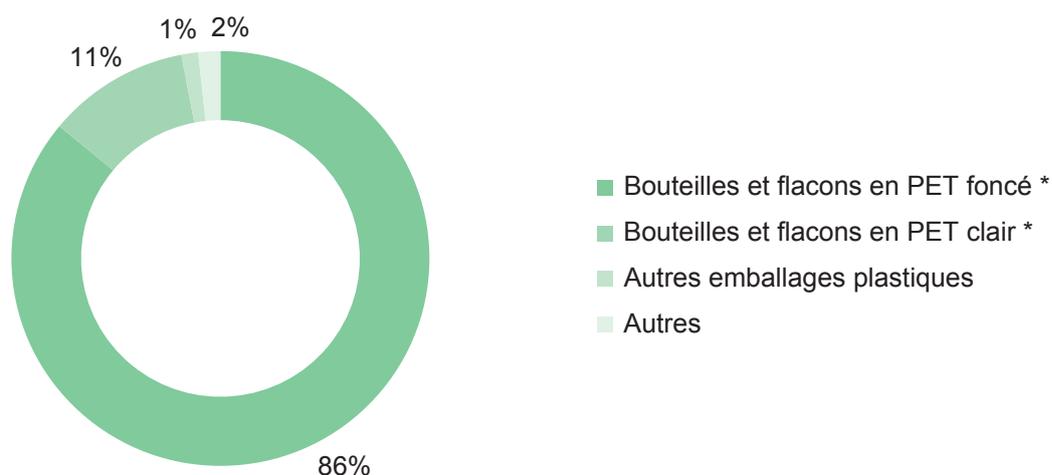
- *Le suivi de la qualité est un élément important dans la situation économique actuelle : la qualité de la matière entrante et le rendement du recyclage sont des paramètres essentiels de compétitivité pour les matières recyclées face à l'évolution récente des prix des résines vierges.*
- *Sur les flux PET, le niveau de qualité est élevé, en adéquation avec les standards et les débouchés, et est stable depuis 2011.*
- *Quelques centres de tri ont présenté des écarts importants par rapport au standard, dus à des dysfonctionnements ponctuels qui ont été réglés au cas par cas.*
- *La part de bouteilles PET opaque dans les balles de PET foncé est de 14% en moyenne. Ce taux fait l'objet d'une attention particulière étant donné les limitations des applications au recyclage qu'elles entraînent. Des travaux pour identifier des débouchés pérennes pour ce matériau sont en cours ainsi que sur l'éco-conception de ce type d'emballages.*
- *Les bouteilles perturbatrices du recyclage représentent une part minoritaire (<0,5%) des balles, sans augmentation depuis 2011.*
- *Le taux de pots et barquettes dans le flux PEHD/PP est à surveiller. Si ceux-ci sont tolérés dans les balles, le taux de ces objets doit être suivi avec attention afin d'éviter une dégradation de la qualité des balles en PEHD/PP.*

En 2017, 442 balles de PET clair, PET foncé et PEhd/PP de 196 centres de tri différents ont fait l'objet de contrôles.

Données bouteilles et flacons en PET clairs 2017



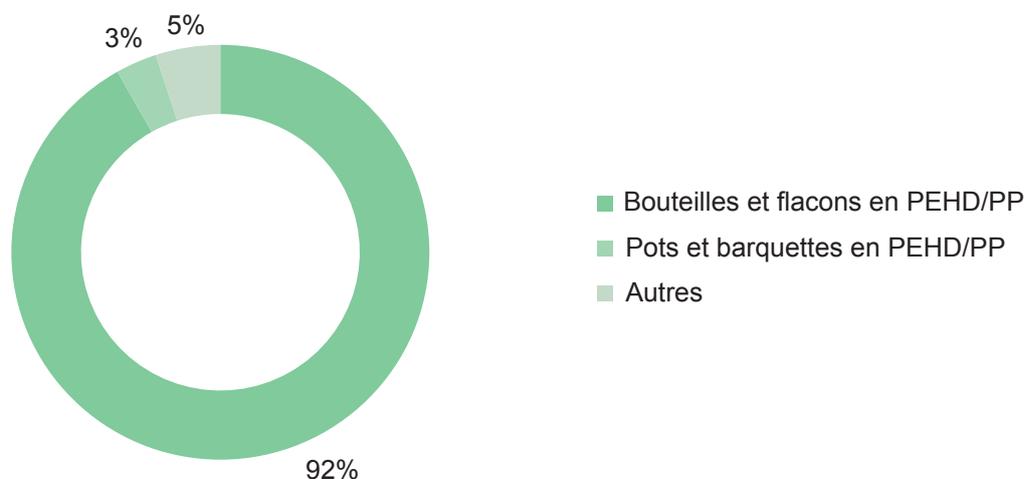
Données bouteilles et flacons en PET foncés 2017



* Par convention pour les analyses et sans lien avec la définition du tarif de contribution, il a été décidé que la limite entre le bleu clair et le bleu foncé était :

- bleu inférieur ou égal à l'eau de Quezac : catégorie PET clair
- bleu supérieur ou égal à l'eau de Perrier : catégorie PET foncé

Données bouteilles et flacons en PEHD/PP 2017



- **Déchets d'emballages ménagers en plastique issu des zones en extension de consigne de tri à l'ensemble des emballages en plastique**

Les flux plastiques produits par les collectivités participant à l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages en plastique font l'objet d'un suivi de la composition des balles particulier. Le flux mis PET est composé de bouteilles, flacons, pots, barquettes.

Ce qu'il faut retenir :

- Les niveaux de qualité requis ne sont pas atteints, confirmant le besoin d'adaptation et de modernisation des centres de tri présenté dans le projet de développement de l'extension des consignes de tri.
- La part de barquette PET dans le flux mix PET est de 5% en moyenne, ce taux pouvant varier de 1% à 12%.
- Dans le flux PEHD/PP/PS, le PS (polystyrène) et le PSE (polystyrène expansé) sont très peu présents dans les balles, tandis que leur part dans le gisement mis en marché est significative.

• **Déchets d'emballages en verre**

Les emballages ménagers en verre font l'objet d'une collecte séparée. Une fois collectés, ils sont acheminés vers des plates-formes de regroupement, puis chez un traiteur qui trie et prépare le verre en calcin. Celui-ci est ensuite directement utilisé dans les fours verriers pour la production de nouvelles bouteilles.

Ce qu'il faut retenir :

- Le verre collecté est globalement de bonne qualité. Toutefois, quelques collectes bien identifiées présentent des problèmes récurrents. Des actions d'amélioration sont menées auprès des acteurs concernés en concertation avec la filière.

Les points de vigilance depuis la mise en place du recyclage :

- Une densité de verre collecté qui doit être inférieure à 0,81 en entrée de centre de traitement pour permettre ensuite un tri efficace.
- Un taux d'impuretés et d'infusibles (porcelaine, céramique, pierre, ...) dans le respect des standards.

Les camions réceptionnés en centre de traitement font l'objet presque systématiquement d'un contrôle visuel. Les données sont ensuite renseignées dans une interface web commune aux verriers (Verre Avenir) et aux traiteurs (Cyclem).

Résultats de l'année 2017 communiqués par Cyclem et Verre Avenir :

Niveau de qualité	2016	2017
Bonne	94,7%	95,7%
Moyenne	4,4%	3,6%
Mauvaise	0,9%	0,7%

Le niveau de qualité des camions réceptionnés est globalement bon.

- **Déchets d'emballages en aluminium**

Une trentaine de centres de tri sont équipés d'une machine à courant de Foucault, qui permet le tri automatique des emballages en aluminium. Les emballages aluminium sont la plupart du temps triés manuellement par défaut. Les emballages métalliques non captés par l'overband sont ainsi identifiés par défaut comme devant être de l'aluminium. Ces conditions de tri expliquent le faible niveau de qualité des emballages en aluminium.

En 2014, un standard expérimental a été mis en place avec quelques collectivités pilotes afin de déterminer l'opportunité de recycler les emballages souples et complexes en aluminium. Ce standard a été prolongé sur 2017, afin de permettre un retour d'expérience complet avant de définir un standard définitif.

Dans le cadre de la filière de reprise de l'aluminium, France Aluminium Recyclage (FAR), des contrôles sur la part d'emballages rigides en aluminium sont réalisés à chaque livraison.

Ce qu'il faut retenir :

- *La qualité des balles d'emballages en aluminium reste conforme au standard.*

Les points de vigilance :

- *Le recyclage des souples ou complexes nécessite des technologies différentes de type pyrolyse. En 2018, Citeo réalisera la synthèse de l'expérimentation menée depuis 2014.*

- **Déchets d'emballages en acier**

Les emballages en acier sont triés magnétiquement par un overband.

Ce qu'il faut retenir :

- *La qualité des paquets d'emballages en acier reste conforme au standard.*

Les points de vigilance :

- *L'intégration des petits aciers extraits des refus de tri dans le standard acier de collecte séparée peu parfois poser des problèmes de qualité.*

Depuis 2011, un standard expérimental a été mis en place avec quelques collectivités pour évaluer la faisabilité de trier les aciers sur des unités de tri sur ordures ménagères résiduelles. Ce standard a été prolongé pendant un an en 2017 et pérennisé à partir de 2018.

En 2017, la filière a réalisé 14 tests BSL (Broyage, Séparation, Lavage) selon la norme AFNOR XP A 04-800 sur les déchets d'emballages ménagers acier en sortie de centre de tri qui portent en priorité sur des sites présentant des problèmes récurrents de qualité.

Ces tests consistent à vérifier sur un paquet d'acier :

- le taux d'humidité (< 10%) ;
- la résistance et la masse volumique (> 0,4 kg/dm³ pour les balles et > 1,2 kg/dm³ pour les paquets) ;
- la détermination du % magnétique propre et sec par fusion (> 88%).

Ces tests permettent de dresser un constat avec les centres de tri et les collectivités concernées et ainsi de travailler sur des plans d'action d'amélioration.

b) Conditions de traçabilité des matériaux repris

Toutes les tonnes reprises sont déclarées par les opérateurs dans les systèmes informatiques de Citeo et Adelphe. Ces déclarations font l'objet d'un contrôle de cohérence systématique avec les tonnes déclarées par les collectivités. L'outil OSCAR permet à tous les repreneurs d'effectuer leurs déclarations en ligne dans un format unique, quelle que soit l'option de reprise. Il garantit la sécurité et la confidentialité des données déclarées. Les données de tonnages sont ensuite transmises directement aux collectivités concernées, un gage d'efficacité.

Par ailleurs, près d'une centaine de contrôles chez les recycleurs sont effectués pour le compte de Citeo par des prestataires spécialisés pour vérifier, sur une sélection de lots, l'exactitude des déclarations (vérification des preuves de livraison : factures, bons de livraison, etc.). Ces contrôles couvrent les cinq matériaux, quelle que soit l'option de reprise, et pour toutes les destinations (France, Europe et Hors Europe).

Les destinations des matériaux repris en 2017 sont présentées en paragraphe 2.B.4.d.

6. Communication, Information, Sensibilisation

a) Actions de sensibilisation au geste de tri

- **Les campagnes de communication nationales**

En 2017, Citeo et Adelphe ont choisi d'adopter une approche ciblée pour toucher avec plus de force des catégories de trieurs non systématiques (millennials urbains, jeunes parents etc.) et des contextes de consommation.

Le premier semestre a été animé par **des opérations thématiques sur les réseaux sociaux** (le ménage de printemps, les vacances d'été) avec des **tests de nouveaux formats** pour générer de **l'engagement** (par exemple, des jeux concours) ainsi qu'un « call to action » pour créer du trafic sur consignesdetri.fr et des téléchargements de l'Appli Guide du tri. Les résultats sont probants : consignesdetri.fr, pour l'année 2017, compte plus de 1 100 000 utilisateurs. Et l'application Guide du tri, depuis son lancement en décembre 2015 compte 105 000 téléchargements.

Au second semestre, la campagne Kistri, second volet de la campagne Keskestri de 2016, a permis de mobiliser les femmes 20-35 ans au tri dans la salle de bains où le geste de tri n'est pas systématique. Le principe de la campagne de 2016 a été conservé et des formats digitaux variés et complémentaires ont été réalisés pour augmenter la visibilité, la mémorisation des messages et le trafic sur consignesdetri.fr. Les messages ont été largement diffusés sur les réseaux sociaux notamment Instagram/Facebook et les sites affinitaires en utilisant les codes créatifs et le langage de la cible. Près de 15 millions de contacts ont été touchés ; 4,7 millions de vidéos ont été vues et 211 000 visites réalisées sur consignesdetri.fr

De nouvelles approches médias ont été testées en 2017 pour mobiliser les Millennials.



Citeo a développé ses messages sur de nouveaux formats : arrivée sur Instagram, stories sur Snapchat et à l'occasion de la semaine du développement durable, Citeo a lancé le chatbot « Mister tri » sur Messenger.

Campagne digitale fin octobre : passer du tri « contrainte » au tri « style de vie »

L'objectif de cette campagne était la visibilité avec un « reach » puissant sur la cible des 18/34 ans et des sous-cibles en affinité avec le contenu des vidéos (célibataires, jeunes parents, étudiant) et leur centre d'intérêt (cuisine, bricolage...). Les supports ont été divers

formats vidéos sur toutes les plateformes digitales pour toucher les cibles dans les différents moments de vie en TV, tablettes ou PC (catch-up TV, Vidéos ou jeux à la demande) et sur mobile (avec une surpondération sur le mobile) avec du retargetting pour optimiser le nombre de répétitions sur chaque cible. **Plus de 50 millions de contacts** ont été touchés et plus de **13 millions de vidéos** ont été vues à plus de 30 secondes.

Les lendemains enchantés

La campagne de fin d'année a permis de rappeler les consignes de tri à une période forte de consommation. L'objectif était de faire du tri des emballages et des papiers un moment sympathique, léger, chanté et enchanté et de toucher le cœur de cible des 18-35 ans tout en fédérant plus largement la population française. La radio a été utilisée pour multiplier les points de contacts auprès de la cible. 112 millions de contacts ont été touchés sur Internet ; plus de 8,5M vidéos ont été vues, 274 000 visites sur consignesdetri.fr et 50 millions de contacts ont été touchés en radio.

Série vidéo Institut National de la Consommation (INC) - Consomag : les experts Citeo répondent aux questions des Français

L'Institut National de la Consommation et Citeo ont travaillé ensemble à la réalisation d'une série de vidéos sous forme de questions-réponses concernant le tri et le recyclage des déchets : A quoi servent les emballages, qu'est-ce que l'éco-conception, comment se recycle le papier ? ... Autant d'interrogations auxquelles nos experts répondent et qui contribuent à améliorer la connaissance des Français sur le recyclage et renforcer leur conviction de l'utilité du geste de tri. Ces séquences ont été diffusées dans le cadre de la célèbre émission Consomag diffusée sur les chaînes de France Télévision lors de 2 campagnes en septembre et fin novembre avant la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (audience de 9 millions de téléspectateurs). Elles ont également été diffusées par près de 50 télévisions locales, 20 web TV et plus de 60 sites et/ou réseaux sociaux.

Ces vidéos sont à voir sur la chaîne Youtube de Citeo sur le site de l'INC : www.inc-conso.fr/content/tri-et-recyclage-des-dechets

• Information et éducation des plus jeunes

Citeo s'est engagé dès sa création dans l'Education au Développement Durable (EDD), convaincu que l'adoption pérenne du geste de tri passerait par la compréhension des enjeux liés à la consommation et à ses impacts par les jeunes générations. Prescripteurs du tri auprès de leurs parents et de leurs entourages, les enfants constituent une cible prioritaire.

Il s'agit :

- de les inciter à adopter des comportements responsables en les aidant à mieux appréhender la notion de développement durable et à saisir les grands enjeux environnementaux liés à la gestion des déchets ;
- de leur transmettre les connaissances sur le recyclage et ses bénéfices environnementaux.

Au travers des partenariats associatifs et des programmes pédagogiques spécifiques développés pour les écoles et les centres de loisir, **Citeo sensibilise chaque année au tri et à l'environnement plus d'un million d'enfants, soit 25 % des élèves scolarisés en primaire (6/12 ans)**. Tous ces programmes s'inscrivent dans une démarche de pédagogie active, qui permet aux relais éducatifs, enseignants et animateurs, de proposer un apprentissage fondé sur l'expérience et le partage, et non sur l'information descendante.

EcoJunior

Créé en 2001, Eco-Junior, magazine pour les jeunes éco-citoyens, est destiné aux enfants des classes de primaire (du CE1 au CM2, deuxième et troisième cycles des apprentissages fondamentaux). Diffusé

à 336 000 exemplaires, ce trimestriel de huit pages est une ressource pédagogique utilisée en classe par les 12 000 professeurs des écoles inscrits.

Le magazine a pour but d'aider les enfants à appréhender les grands enjeux environnementaux liés à la gestion des déchets, de découvrir les coulisses du tri et du recyclage, et les bénéfices environnementaux. Il vise donc à faciliter l'apprentissage du tri, non pas en délivrant des consignes mais en replaçant le geste de tri dans des contextes de consommation (foyer, hors foyer, école...) et en montrant ses conséquences positives pour lui donner du sens.

La ligne éditoriale de chaque numéro s'articule autour d'une thématique centrale. Pour l'année scolaire 2016–2017, les trois thématiques ont été :

- « Il n'y a pas d'heure pour trier ! » (octobre 2016), un numéro sur les activités d'un enfant à l'école, au sport, au goûter, etc. : autant d'occasions de trier au quotidien.
- « Trier...c'est ma nature ! » (février 2017), un numéro qui propose de découvrir les nombreux bénéfices environnementaux du tri et du recyclage des emballages.
- « On trie comment quand on sort » (mai 2017), un numéro qui rappelle l'importance de trier dans tous les contextes et présente les possibilités de tri hors foyer (dans la rue, au cinéma, dans les aéroports, les parcs, etc).

Le premier numéro de l'année scolaire 2017-2018, «Mes résolutions pour la rentrée ! » paru en septembre 2017, a été l'occasion de présenter très succinctement la création de Citeo suite à la fusion d'Eco-Emballages et d'Ecofolio et plus largement le rôle des éco-organismes avant de traiter le sujet du tri à l'école.

Chaque thématique est développée via des témoignages d'acteurs du dispositif (élus locaux, entreprises, associations, bailleurs, etc.), d'un dossier illustré, de jeux et d'une bande-dessinée. Un quiz en fin de magazine permet à l'enseignant de vérifier que l'enfant a bien appréhendé la thématique abordée.

Ouvert à l'ensemble des établissements scolaires et gratuit depuis l'année scolaire 2008-2009, l'abonnement, jusqu'alors limité à 11 000 classes est proposé à 1 000 classes supplémentaires depuis la rentrée scolaire 2016-2017. Chacune des classes abonnées reçoit 28 exemplaires par trimestre.

Les professeurs non abonnés peuvent retrouver dans la rubrique Juniors du site Internet d'Eco-Emballages les versions téléchargeables du numéro en cours et des derniers numéros, ainsi que des bonus sous forme de fiches qui peuvent être utilisées pour des animations en classe (approfondissement du sujet, jeux pédagogiques, grammaire, orthographe, mathématiques, corrections des quiz, etc.).

Parmi ces bonus, deux cahiers de jeux événementiels sont parus en 2017 : le premier à l'occasion des vacances d'été pour rappeler l'importance du tri pendant la période estivale, le second lié aux fêtes de fin d'année afin de sensibiliser les enfants au tri des emballages de jouets et de jeux.

Tri Master

TriMaster est un programme de sensibilisation au tri et au recyclage développé en 2013 en partenariat avec l'Association des Maires de France. Il s'adresse aux enfants de 6 à 11 ans et leur est proposé en milieu scolaire (en classe) et périscolaire (en centre de loisirs ou dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) à l'école). L'objectif : expliquer aux enfants comment nos modes de consommation ont évolué et pourquoi il est important de réduire les déchets, de les trier et de les recycler.

En 2016, le programme avait été en partie refondu pour mieux répondre aux attentes des relais éducatifs (enseignants et animateurs) et s'adapter à chaque type d'interaction. Les évolutions se sont appuyées sur les résultats d'une étude menée en 2015 par l'Institut des Mamans, et concernent trois points principaux :

- La diffusion des mallettes : jusqu'alors exclusivement diffusées aux écoles et aux centres de loisirs via les mairies, elles sont désormais proposées en commande et livraison directe aux écoles (via une plateforme de commande en ligne). Les mairies restent le point de contact principal pour les centres de loisirs et les NAP, dont elles sont gestionnaires.

- Le format : chaque mallette dispose d'un DVD, complété de matériaux pédagogiques permettant aux enfants d'assimiler les notions abordées en séance. En 2016, ces matériaux ont été adaptés pour correspondre à chaque type d'interaction : un « passeport du tri » pour la classe et des jeux de carte « Misti-tri » pour le cadre ludique des activités périscolaires.
- Les contenus : source de satisfaction pour les enseignants et animateurs ayant participé à l'étude, ils n'en ont pas moins été enrichis (fiches de jeux, fiches pédagogiques) et adaptés à l'évolution du dispositif de tri en France (où 25% de la population est concernée par l'extension des consignes de tri à tous les emballages en plastique).

Pour l'année scolaire 2016-2017, 8 000 mallettes ont été produites (4 000 pour les écoles et 4 000 pour les centres de loisirs) soit un potentiel de **720 000 enfants sensibilisés**.

Espace Juniors du site internet (www.ecoemballages.fr/juniors)

Dès 2015, l'ensemble des programmes pédagogiques a été dématérialisé pour les rendre accessibles au plus grand nombre au sein de l'espace Juniors du site www.ecoemballages.fr. L'objectif : sensibiliser toujours plus d'enfants, au-delà de la classe ou du centre de loisirs.

Afin de faire connaître cet espace et de mobiliser de nouveaux relais comme les parents, Eco-Emballages a lancé à la rentrée scolaire 2016-2017 une campagne digitale visible pendant trois semaines sur des sites ciblés jeunesse et familles (Gulli, TFOU, aufeminin.com, etc.). Une page événementielle TriMaster a spécialement été créée à cette occasion. Cette campagne a permis de toucher 11,8 millions de contacts et de multiplier par dix le trafic sur l'espace Juniors pendant la période.

L'espace junior compte plus de **17 000 visites mensuelles** et est la première rubrique visitée sur le site [ecoemballages.fr](http://www.ecoemballages.fr).

Campagne de sensibilisation au tri des emballages de jouets et jeux, en partenariat avec nos clients

À l'occasion des fêtes de Noël, et pour la troisième année consécutive, Eco-Emballages, la Fédération Française des Industries Jouet - Puériculture et la Fédération des Commerces spécialistes des Jouets et des Produits de l'Enfant ont proposé en décembre 2017 - et visible jusque fin janvier 2018 - une campagne digitale relayée sur les sites des marques et enseignes majeures du secteur pour sensibiliser au tri des emballages de jouets et jeux.

Ludique et pédagogique, car déclinée comme une histoire, cette campagne s'est adressée principalement aux enfants, premiers prescripteurs du tri auprès de leurs parents. Pour comprendre l'utilité de leur geste et développer leurs réflexes, ils ont pu découvrir les bénéfices environnementaux du recyclage (économies de ressources, d'énergie, lutte contre la pollution, etc.) et le devenir de la matière pour créer de nouveaux emballages ou de nouveaux produits.

Cette campagne a permis de toucher **1,9 million de contacts**.

• Les partenariats avec les associations

Les associations jouent un rôle majeur dans le dispositif de tri et de recyclage pour sensibiliser et éclairer l'opinion publique sur les enjeux du tri et du recyclage des emballages. Elles ont un ancrage territorial qui leur donne une capacité à développer du lien social. Leur proximité avec l'habitant et leur vision des enjeux de protection de l'environnement ou de défense du consommateur leur confèrent une forte légitimité.

Dans la continuité du travail mené depuis plusieurs années, les actions avec les associations sont orientées vers trois cibles prioritaires : les enfants et jeunes, l'habitat vertical - notamment l'habitat social - et les zones touristiques.

- **Sensibilisation des jeunes, citoyens et trieurs de demain :**

Citeo travaille avec l'association Teragir (le programme Eco-École) et avec le Réseau École et Nature (le programme Eco- Parlement des jeunes®).

Le programme Eco-Ecole en partenariat avec l'association Teragir

Eco-École est un label décerné aux établissements scolaires qui s'engagent vers un fonctionnement éco-responsable et qui intègrent l'Education au Développement Durable dans les enseignements. Les établissements participant au programme Eco-École choisissent une thématique autour de laquelle le projet se développe durant l'année : l'alimentation, la biodiversité, les déchets, l'eau, l'énergie, les solidarités et la santé. En partenariat avec les acteurs de leurs territoires (élus locaux, associations locales et des parents d'élèves...), ils diagnostiquent le lieu de vie qu'est l'école et l'améliorent progressivement. L'école devient ainsi un véritable lieu d'expérimentation du développement durable. En 2017, 109 396 enfants ont été impliqués dans un projet sur la thématique déchets et 131 263 ont été sensibilisés.

En plus des enfants, 191 250 personnes faisant partie de l'établissement scolaire, des familles et de l'entourage des enfants ont été impliqués dans un projet tri et 737 335 personnes ont été sensibilisées. Parmi les éco-écoles, on compte 60% d'écoles primaires, 25% de collège et 15% de lycées.

Le programme Eco-Parlement des jeunes® (EPJ) en partenariat avec le Réseau École et Nature (REN)

Le programme met en réseau, de façon locale, des classes ou des groupes de jeunes avec d'autres acteurs de leur territoire (collectivités, associations, entreprises) pour trouver collectivement des actions concrètes répondant aux enjeux environnementaux qu'ils ont identifiés au sein de leur territoire. Les solutions apportées comportent nécessairement une dimension tri et recyclage des déchets ménagers. Ces projets sont portés localement via des associations locales. 6 projets territoriaux ont été conduits en 2016 impliquant 3 176 jeunes et plus largement 37 193 personnes.

- **Sensibilisation en habitat social**

Citeo mène en partenariat avec Unis-Cité et le syndicat de collecte Azur un projet pilote de sensibilisation au geste de tri en habitat collectif. 16 jeunes volontaires en service civique (entre 17 et 25 ans) sont sur le terrain au contact des habitants pendant 8 mois (d'octobre 2017 à juin 2018).

Les objectifs sont les suivants :

- augmenter les performances de tri du territoire en mobilisant les habitants pour trier plus et mieux leurs emballages et leurs papiers ;
- améliorer le cadre de vie et créer du lien social ;
- réinvestir des territoires dans lesquels la gestion des déchets est vécue comme complexe pour les habitants ;
- permettre à des jeunes de s'engager et d'être formés sur une mission d'intérêt général.

Sur un quartier de 2 400 foyers, sont organisées :

- des actions de sensibilisation à domicile/porte à porte ;
- des animations dans les écoles, maisons de quartiers, sur les marchés ;
- des rencontres et moment conviviaux en partenariat avec les acteurs locaux (habitants, associations, bailleurs, gardiens d'immeuble etc).

Les volontaires bénéficient de formations et d'un accompagnement personnalisé pendant toute la durée du projet. Le but est de les former sur le tri et le recyclage mais également sur des sujets comme la citoyenneté ou encore la communication. C'est un tremplin vers l'emploi pour les jeunes.

- Sensibilisation en zones touristiques

Citeo développe des partenariats avec des associations investies dans la prise en considération de critères environnementaux dans les zones touristiques, notamment les labels Clef Verte et Pavillon Bleu. Citeo travaille également avec le programme Gestes Propres pour la mise en place d'un dispositif de sensibilisation au tri dans les zones de loisirs et la lutte contre les déchets sauvages.

Chiffres-clés :

Les partenariats spécifiques ont représenté un montant de 0,5 M€ en 2017.

- Sensibilisation au geste de tri et information sur les consignes de tri via des messages « on » ou « off-pack »

Le guide du tri : la précision et la performance du digital pour délivrer la consigne de tri.

Le service consignesdetri.fr et son application mobile « **Le Guide du tri** » (disponibles sur iOS, Android et Windows Phone) délivrent aux Français une consigne complémentaire à l'ITPV. En effet, grâce à la géolocalisation de l'utilisateur, la consigne de tri précise pour chaque élément d'emballage d'un produit recherché est délivrée en précisant la couleur du bac ou du conteneur dans lequel déposer l'emballage ou jeter son déchet, et aussi des astuces pour mieux trier.

En 2017, Citeo a optimisé la performance et la précision de ce dispositif en renforçant la gestion des datas. La mise à jour en temps réel et progressive des consignes pour les collectivités qui sont entrées dans l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastique aide les habitants concernés à intégrer ce changement de consignes.

L'intégration de plus de 5000 marques par les entreprises est venue en réponse aux attentes des consommateurs qui recherchent souvent la consigne en indiquant le nom exact du produit. Et enfin la cartographie progressive des points de collecte sur tous le territoire français, référencés par les collectivités, facilite la localisation et l'accès aux points de collecte. A date 50 000 points de collecte ont été cartographiés.

L'appropriation du service par les entreprises et par les collectivités contribue également à la notoriété du service. En 2017, plus de 20% du trafic de consignesdetri.fr a été généré par les marques et les collectivités.

Citeo a également promu ce service en menant plusieurs campagnes digitales sur l'année 2017. Au total, le service a compté plus de 1 100 000 utilisateurs répartis sur tout le territoire français (DOM COM compris). L'application bénéficie d'une bonne note sur les stores avec une moyenne de 3,8/5.



Le chatbot MisterTri : une nouvelle expérience digitale sur facebook messenger pour sensibiliser les consommateurs et plus particulièrement les millenials

INNOVATION : 7 jours pour devenir un Master du Tri !

À l'occasion de la semaine européenne du développement durable, Citeo a lancé Mister Tri, le chatbot qui muscle nos connaissances sur le recyclage.

Messenger : <http://m.me/1900459266892509>

Mister Tri, un Chatbot Messenger ?

Sur Messenger, il est possible de dialoguer en « chat » avec vos contacts. Mister Tri est comme un nouvel ami, qui va donc « chatter » avec vous. C'est en réalité un programme informatique qui interagit grâce à des dialogues pré-écrits.

Pour créer de la convivialité et de l'attachement, une identité a été développée pour ce Chatbot : Mister Tri en référence à Mister T., pour reprendre des codes volontairement rétro. Mister Tri est drôle, décalé, c'est un coach musclé qui prend le sujet du tri et du recyclage à bras le corps et qui est bien résolu à faire de vous un Master du tri !

Pourquoi ?

Sensibiliser les consommateurs et plus particulièrement les millenials au tri et au recyclage au travers d'une nouvelle expérience digitale.

Les utilisateurs sont amenés à répondre à des questions sur leur geste de tri, sur un ton décalé propre aux médias sociaux.

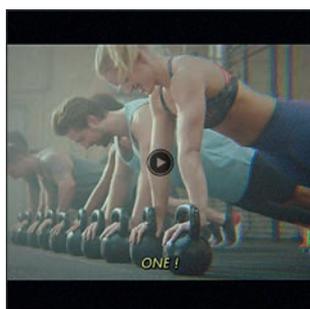
L'expérience proposée : Un coaching spécial Tri en 7 jours : Chaque jour, Mister Tri prend contact avec vous sur Messenger lors d'une conversation de quelques minutes. Il ne s'agit pas uniquement de simples échanges en texte. Messenger permet d'interagir avec l'utilisateur en lui publiant divers contenus : Images animées, Quiz sous forme de Carrousel, etc.

Ainsi Mister tri prépare les joueurs, pour qu'ils soient au top de leurs connaissances et de leurs capacités à trier.

Cette opération de sensibilisation, de motivation et de coaching digital inédit est fun et pédagogique.

La campagne de médiatisation : Le coaching de Mister Tri est ultime ! Nous l'avons promu grâce à 3 vidéos et 3 posts images diffusées sur Facebook : art martial, coaching sportif, fitness - détournés afin de mettre en avant les enseignements de **Mister Tri**.

VIDEO 1



VIDEO 2



VIDEO 3



Résultats :

- **Campagne** : Près de 3,5 Millions de personnes touchées Un très bon taux de clic au global : 0,9% (benchmark 0,5%) et plus d'1,5 millions de vidéos vues Un taux d'engagement* de 24% dans la moyenne haute constatée habituellement en benchmark
- **Chatbot** : **67%** des visiteurs ont démarré la conversation avec Mister Tri et **35%** des utilisateurs ont suivi les 7 jours de coaching.

b) Sensibilisation des élus

Le Programme des rencontres « 36 000 pour le tri » est né d'un partenariat initié avec l'AMF en 2011 à destination des Maires, premiers prescripteurs pour les habitants en matière de Développement Durable et donc plus spécifiquement pour le geste de tri.

Ce Programme s'est appuyé sur les Associations Départementales des Maires pour son déploiement sur le territoire au travers de réunions qui se veulent participatives car conçues pour favoriser les échanges entre les participants sur leurs bonnes pratiques autour de thématiques qui les touchent tout particulièrement ; les plus plébiscitées ont été Propreté et Espace public, Tourisme et vie locale et Ecole et Famille.

En 2016, le programme 36 000 s'est étoffé en proposant aux élus de rencontrer les acteurs industriels locaux en plus de leur réunion d'échange. Entreprises, centres de traitements des déchets ont ainsi

été visité en marge de la rencontre. Le Plan 36 000 c'est plus de 4 000 élus mobilisés au cours des 107 rencontres organisées. C'est aussi un site internet dédié www.36000pourletri.fr

En 2018, le plan 36 000 va progressivement s'intégrer dans le nouveau dispositif des ateliers de l'économie circulaire en région à destination des territoires autour de la thématique du déchet/ressource.



7. Accompagnement à l'éco-conception

Citeo et Adelphe ont également proposé à leurs clients un accompagnement pour définir les solutions les plus adaptées en matière d'éco-conception à chaque étape du développement produit & pack.

A disposition :

- des outils en ligne comme BEE – Bilan Environnemental des Emballages, TREE – Test de Recyclabilité des Emballages ;
- le MOOC *éco-conception* co-développé avec la chair recyclage de Centrale Lyon / EM Lyon ;
- des formations interactives déclinées dans un programme complet de webinars thématiques dédiés à la Recyclabilité, l'ACV emballages, le Marketing & la communication responsables ;
- des diagnostics sur site industriel avec l'intervention d'un expert emballages sur un site de production pour analyser et optimiser le système d'emballage ;
- des interventions spécifiques chez les clients adaptées à leur problématique et leur niveau de maturité.

Chiffres-clés :

- 16 diagnostics sur site industriel réalisés
- 56 participants aux webinars sur 2017 : un nouveau format d'accompagnement plébiscité par les clients et qui va être déployé massivement en 2018 avec un programme de plus de dix modules.
- 2 formations en inter-entreprises chez Citeo avec participation de 9 clients
- 9 formations sur mesure chez les clients Citeo avec 96 personnes formées, et 1 pour Adelphe avec 10 personnes formées.

8. Recherche & Développement sur la collecte, le tri et le recyclage

a) Recherche & Développement

Afin de mieux accompagner la réflexion prospective de nos clients et d'anticiper les évolutions des prochaines années, Citeo souhaite développer ses compétences internes et renforcer son réseau externe en matière de connaissances scientifiques et industrielles sur les matériaux et leur recyclage.

Pour répondre à cet enjeu, Citeo a mis en place depuis le 1^{er} octobre 2017 le poste de Directeur Scientifique.

Ses missions, au service de l'ensemble des départements de Citeo, sont notamment les suivantes.

- **Faire de la veille** en France et à l'international, afin d'identifier les principaux enjeux et les innovations qui pourraient marquer le recyclage dans les 5 à 10 prochaines années ;
- **Animer des journées R&D**, participer aux groupes de travail et conférences européens, constituer un réseau scientifique pour l'entreprise. ;
- **Organiser les réunions** du comité R&D de Citeo
- **Nouer des partenariats** avec des centres de recherche, des écoles d'ingénieur en France et à l'international ;
- **Construire**, en coopération avec les départements de Citeo, un plan d'action R&D cohérent et les partenariats sur les 5 ans de l'agrément ;
- **Communiquer et diffuser** des contributions sur les grands sujets relatifs au recyclage.

b) Digital

Convaincu que l'innovation et le digital est un des leviers importants pour le déploiement de l'économie circulaire chez nos clients et partenaires, Citeo mis en place une direction du Digital et de l'Innovation à l'automne.

L'objectif principal est d'accélérer la diffusion et déploiement d'innovation au sein de la filière en trois phases :

- Identification des innovations les plus prometteuses
- Consolidation de ces innovations lorsqu'elles sont trop fragiles ou pas encore parfaitement adaptées aux problématiques de nos partenaires
- Diffusion de ces innovations auprès de nos partenaires et support à leur implémentation

En 2017, un travail de fond a été réalisé sur le sujet de l'Internet des Objets (IoT), qui a conduit à identifier plusieurs technologies intéressantes et à la signature d'un partenariat tripartite entre Citeo, la Startup UZER et plusieurs collectivités afin de faciliter le geste de tri du citoyen grâce à un objet connecté.

Circular Challenge, le concours de startups de l'économie circulaire organisé par Citeo a également permis d'identifier des innovations intéressantes en France et à l'international sur les sujets du recyclage des plastiques, de la lutte contre les déchets sauvages et de l'amélioration du geste de tri du citoyen.

c) Développement de dispositifs complémentaires au bac jaune dans les zones à faibles performances

Citeo a souhaité évaluer le potentiel des dispositifs des machines de collecte des bouteilles PET et flacons PEHD, en complément des dispositifs de tri traditionnels existants. Ainsi, un projet expérimental est mené avec deux acteurs précurseurs : RECO et ECOPET. Le but est de définir la complémentarité et la compétitivité de ces machines avec le bac de tri et d'évaluer le potentiel d'augmentation du taux de recyclage de ces emballages à des coûts acceptables et en respectant les principes de traçabilité du recyclage. Plus de 1 200 tonnes de bouteilles PET et flacons PEHD ont été recyclées via ces nouveaux dispositifs en 2017.

Le partenariat se poursuit en 2018 pour suivre dans le temps la montée en puissance de ces dispositifs et le caractère complémentaire au bac jaune.

En parallèle, pour accélérer le tri des bouteilles PET dans les grandes villes, notamment à Paris et Marseille où seule 1 bouteille sur 10 est recyclée, Citeo a lancé en 2017 un projet d'installer dans ces deux villes des petites machines de collecte dans des magasins de proximité. Une première machine a été installée le 30 novembre 2017 dans le 15^{ème} arrondissement de Paris, et une soixantaine de machines pourront être installées courant 2018 pour une exploitation en test jusqu'à fin 2019. Les résultats de cette expérimentation préfigureront les solutions à déployer plus largement dans les grandes villes.

d) Optimisation de la collecte sélective

Les motifs d'évolutions de la collecte sélective des déchets ménagers seront nombreux les prochaines années, à commencer par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte. Celle-ci va modifier le paysage de la collecte, notamment au travers des mesures sur l'extension des consignes de tri des déchets d'emballages plastiques, l'harmonisation des consignes de tri, le déploiement de la collecte des biodéchets à la source et de la tarification incitative.

Par ailleurs l'évolution des modes de consommation aura des conséquences sur la part des différents matériaux dans les déchets ménagers : les gisements plastiques et carton (vente à distance) sont en forte augmentation et les gisements papiers en diminution. Les proportions des déchets à collecter, trier et recycler vont changer.

De plus, l'atteinte de l'objectif de recyclage de 75% des emballages ménagers va nécessiter un saut de performance.

Ces enjeux sont l'occasion de repenser les modes et les schémas de collecte, en suivant deux axes :

- S'inspirer des expériences de nos voisins européens : collecte en 3 flux séparés (verre / papiers-cartons / plastiques métaux), conteneurs de proximité présents sur l'espace public ;
- Moderniser les dispositifs de proximité : intégration urbaine et productivité de la collecte notamment.

Le développement en France de la Collecte de proximité doit permettre notamment de construire une nouvelle image de la collecte : service propre, visible, s'affichant comme un projet de valorisation de matériaux (ressources), apportant une solution à l'extérieur du domicile pour pallier à des locaux propreté exigus et en concurrence avec d'autres utilisations collectives (vélos, poussettes, etc.). Ce développement servira également les enjeux de captation des emballages consommés hors domicile.

2017 a été l'année de déploiement de plusieurs projets de déploiement de collecte de proximité, initiés dès 2016 :

- **Trilib', l'apport volontaire innovant au cœur de la ville**

Lancée fin 2016, la phase expérimentale du projet Trilib', avec 40 stations déployées dans 4 arrondissements parisiens, affiche des résultats très positifs et une montée en charge rapide en quelques mois.

La quantité est au rendez-vous avec environ 20 tonnes collectées par station et par an dont 9% de plastique, métal et briques, 40% de papier et carton, 37% de verre et 14% de textile.

La qualité de tri est également bonne avec des refus limités à 14% (contre 19% pour le bac jaune à Paris).

En termes d'exploitation, il n'y a pas eu de sujet majeur de vandalisme, ou de dégradation mais quelques incivilités du type dépôts sauvages ou graffitis, ce qui arrive régulièrement dans l'espace public parisien. Des actions correctrices ont permis de les réduire ou les prévenir pour partie.

Le dispositif recueille un avis très favorable des Parisiens (utilisateurs ou non) : ils sont 93% à le trouver pratique, dont 75% à souhaiter son déploiement dans tout Paris (enquête IPSOS Trilib', juin 2017, sur 450 interviewés).

Autre enseignement, ce dispositif vraiment complémentaire du bac jaune : 90% des tonnes captées sont un geste de tri supplémentaire (seuls 10% de trieurs Parisiens abandonnent le bac jaune pour passer exclusivement à Trilib'). Il sert donc les objectifs parisiens et nationaux de recyclage de 75% des emballages ménagers.

Paris en route vers les 1000 stations Trilib'

A l'automne 2017, au vu des résultats positifs de l'expérimentation, la Maire de Paris a décidé de généraliser le dispositif et d'« engager la pose de 1000 stations Trilib' dans Paris en 2020 » (extrait du Plan Climat du 07/11/2017). L'expérimentation des 40 stations, financée par Citeo, a donc donné à la Ville de Paris le levier politique et technique pour faire changer ce projet d'échelle.

Trilib', quels enjeux pour Citeo ?

Un site vitrine tel que Paris a pour but de faire changer d'échelle la collecte de proximité en milieu urbain dense, de démontrer la capacité de ce dispositif à capter le gisement d'emballages, et de faire des émules. L'idée est de convaincre d'autres grandes villes et d'inciter fortement les fabricants à compléter leurs gammes de mobilier de tri par des modèles au design qualitatif et bien intégré. Les stations de tri en libre-service de ce type correspondent bien aux évolutions des modes de vie urbains par leur côté simple, pratique et disponible 24/7 tant pour la consommation du foyer que pour des usages nomades.

• Sites pilotes Collecte de proximité fibreux / non fibreux

En 2017 Citeo a poursuivi avec les Collectivités locales, les projets initiés en 2016 pour optimiser le dispositif de collecte sélective et maîtriser les coûts. Ces actions s'organisent autour de deux axes principaux :

- La recherche d'amélioration des performances du dispositif de collecte sélective au travers de thématiques et de projets qui présentent des enjeux pour l'atteinte des objectifs (augmentation des performances, maîtrise des coûts) ;
- La plus grande implication du citoyen-trieur.

Citeo a décidé de mener cette action expérimentale en initiant différentes modifications des dispositifs de points de collecte en place, la première intention étant de vérifier l'influence de ces modifications sur l'amélioration des performances de tri des emballages des habitants. Le souhait est ensuite de renforcer la connaissance des dispositifs de collecte de proximité en flux séparé fibreux / non fibreux. In fine, il s'agit de partager les résultats, en s'attachant tout particulièrement au bilan technico-économique de ce dispositif.

Citeo a testé la collecte sélective en collecte de proximité en trois flux (Verre, Emballages légers non fibreux, Fibreux -papiers et cartons-), en synergie avec les Appels à projets dédiés aux papiers graphiques, selon 3 axes et dans différentes configurations :

- Dynamiser la collecte de proximité existante
 - o des territoires où ce dispositif existait et pouvait être amélioré par l'ajout de points de collecte, par une meilleure localisation et visibilité de ceux-ci, ou encore par un effort de sensibilisation auprès des usagers. La finalité est d'améliorer les performances techniques à coût maîtrisé.
4 sites : Annonay, SIETOM de Chalosse, Blois, SICTOM Sud Gironde
- Changer le dispositif de collecte
 - o des territoires où la collecte de proximité pouvait se développer en lieu et place de la collecte en porte à porte, sans doute performante mais onéreuse. La finalité est de maintenir ad minima le geste de tri, tout en réduisant les coûts.
1 site : Grand Langres
 - o des territoires où la collecte sélective existait dans des schémas différents (en mélange emballages-papiers, ou en deux flux -emballages + papiers-) et pouvait être adaptée avec un ajustement des consignes de tri. La finalité est de rendre la séparation à la source plus efficiente.
2 sites : Amiens Métropole, Cyclad
- Intégrer la collecte de proximité à côté du porte à porte.

A fin 2017, avec 415 conteneurs installés sur 581 prévus, la majeure partie des points de collecte étaient en place, à l'exception de la 2^{ème} phase prévue courant 2018 au SICTOM Sud Gironde et au Grand Langres.

Pour les sites en densification du réseau existant, les mesures disponibles sur 3 sites permettent de constater un renforcement du parc de l'ordre de 60% et, sur la première année, une évolution de la

collecte de l'ordre de 20% pour le fibreux, de 30% pour les non fibreux et de 10% pour le verre. Ces premiers constats encourageants, menés sur des séquences de mesures de l'ordre de 2 à 3 mois sont à confirmer en année pleine et dans la durée.

Un bilan complet est prévu au 1^{er} semestre 2018, pour présenter les principaux enseignements et alimenter les supports méthodologiques et promotionnels prévus pour le développement des mesures d'accompagnement inscrites dans le cahier des charges du nouvel agrément (2018-2002).

e) Optimisation de la fonction « tri »

La France possède actuellement 203 centres de tri (dont sept dans les DOM-COM), des plus rudimentaires aux plus automatisés. En conséquence, les rendements de tri, ainsi que les coûts, varient fortement d'un centre de tri à l'autre.

Afin d'optimiser ce parc, Eco-Emballages a initié plusieurs projets portant sur des thématiques de rendement de tri et de conditions de travail en plus du projet de développement de la collecte sélective sur les plastiques.

L'une concerne le rendement de tri : Eco-Emballages a lancé en 2011 une expérimentation pour extraire les emballages valorisables se retrouvant dans les refus de tri après un processus de tri classique. Il s'agissait de tester les meilleures techniques pour re-trier ces refus tout en limitant les investissements massifs sur les centres de tri.

Cette expérimentation, conduite sur toute la durée de l'agrément, a pris fin le 31 décembre 2016. Les principaux enseignements sont qu'un dispositif de reconnaissance et de bouclage sur un flux de refus peut techniquement fonctionner sur un centre de tri de déchets d'emballages et que cette réflexion - capter au maximum les valorisables dans un flux de collecte sélective - doit être intégrée dès la conception lors de la construction d'un nouveau centre de tri. Pour les installations déjà existantes, cette solution ne peut se révéler intéressante, d'un point de vue économique, que sur les grandes unités industrielles traitant plus de 25 000 à 30 000 tonnes par an sur deux postes.

Le tri étant une activité industrielle présentant un taux d'accidents de travail deux fois supérieur à la moyenne (source INRS pour les entreprises de traitement des déchets en 2007), deux projets se sont poursuivis portant sur l'amélioration des conditions de travail en centre de tri :

- Le premier comporte une étude et des travaux menés avec l'AFNOR, qui ont donné lieu à la publication en 2015 d'une norme française homologuée définissant des recommandations ergonomiques pour la conception des cabines de tri afin de réduire les troubles musculo-squelettiques. Cette norme a été appliquée pour les nouveaux projets de construction ou modernisation de centres de tri et les conditions de travail des opérateurs de tri s'en sont trouvées améliorées. Ces travaux se poursuivent dans le but de porter cette norme au niveau européen.
- Le deuxième projet vise à développer une solution industrielle d'inertage des aérosols, afin de prévenir les départs de feu qui peuvent avoir lieu lors de la mise en balle de ce type d'emballages. Une machine prototype a été construite et testée en laboratoire avec succès en 2013. La phase de test en conditions réelles a été réalisée en 2017. Les résultats feront l'objet d'une communication externe en 2018.

L'objectif sera in fine de définir les principes structurants du parc de centres de tri pour développer le recyclage de l'ensemble des emballages ménagers.

9. Contrats avec d'autres acteurs de collecte sélective

En application de son agrément, Citeo ou Adelphe peuvent pourvoir à la gestion des déchets d'emballages ménagers des collectivités territoriales des DOM ou des COM qui le souhaitent, qui n'ont jamais contractualisé avec un éco-organisme agréé et qui ne disposent pas de ressources fiscales pour la gestion de leurs déchets ou qui ne peuvent mettre en place une fiscalité suffisante au regard des coûts de fonctionnement de la gestion de ces déchets.

Les collectivités compétentes en matière de collecte et/ou de traitement des déchets à Mayotte et en Guyane (2 collectivités) ont ainsi sollicité Citeo pour pourvoir à la gestion des déchets d'emballages ménagers sur leur territoire.

Pourvoir à la gestion des déchets d'emballages ménagers consiste à assurer la collecte sélective, le tri et le recyclage des déchets d'emballages ménagers, voire leur élimination. Citeo n'exerçant pas les activités d'opérateur de gestion des déchets, la mise en œuvre du pourvoi à Mayotte a été confiée à plusieurs prestataires désignés par Citeo après publicité et mise en concurrence préalable.

Des résultats de collecte encourageants

Depuis novembre 2013, 100% de l'île de Mayotte est équipé pour la collecte sélective grâce à 443 colonnes d'apport volontaire réparties sur 76 points de collecte dans les 16 communes de l'île.

Plus de 265 tonnes d'emballages ont été recyclées en 2017, comprenant 50 tonnes de bouteilles et flacons plastique, 155 tonnes de verre et 60 tonnes de métaux pour Mayotte.

Depuis septembre 2017, le territoire de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais (CCOG) a démarré la collecte sélective. C'est près de 222 bornes d'apport volontaires qui sont réparties en 74 points de collecte.

Près de 112 tonnes d'emballages ont été recyclées en 2017, comprenant 14 tonnes de bouteilles et flacons plastique, 86 tonnes de verre et 12 tonnes de métaux pour la CCOG.

Un dispositif vertueux et créateur de valeur

Il n'existe pas à ce jour d'unité de valorisation des déchets d'emballages ménagers à Mayotte. Ceux-ci sont donc pour l'instant recyclés hors de Mayotte (Afrique du Sud pour le verre, Asie pour l'acier, l'aluminium, les bouteilles et flacons plastiques).

Pour la CCOG, c'est le même cas que sur Mayotte sauf pour le verre. Les emballages triés sont pour l'instant recyclés hors Guyane (Métropole pour les métaux, plastiques en Martinique). Le verre est broyé localement. Il est ensuite réincorporé en sous couche routière.

Toutefois, des solutions techniques et économiques, inspirées de certains DOM, sont à l'étude pour assurer une valorisation locale des emballages. À terme, cela contribuera à la création d'une industrie locale du recyclage, véritable opportunité pour le développement économique de Mayotte et de la Guyane.

À ce jour, sur les deux territoires, plusieurs emplois ont d'ores et déjà été créés. Les premiers sont deux correspondants locaux qui assurent les missions opérationnelles dans le déploiement des pourvois. Mais également des emplois en été créés chez les partenaires collecteurs et fabricants de contenants.

Pour Mayotte et la Guyane, Citeo a mis en place un dispositif de sensibilisation en s'entourant de partenaires mahorais et guyanais. Des programmes d'animations pédagogiques, « La caravane du tri » pour Mayotte et les « lud'expo » pour la CCOG, ont pour objectif d'aller à la rencontre de la population afin d'expliquer l'importance du tri et les consignes.

La sensibilisation au tri est complétée par des associations sur les deux territoires. Leur rôle est de mener des actions de terrain et auprès des scolaires.

En 2017, le lancement de la collecte sélective sur le territoire de la CCOG a permis à près de 60 000 habitants résidant dans l'ouest guyanais de pouvoir bénéficier du tri sélectif.

Ce qu'il faut retenir :

- Depuis novembre 2013, 100% de l'île de Mayotte est équipée pour la collecte sélective.
- Depuis septembre 2017, 60 000 habitants de l'ouest de la Guyane peuvent trier.
- 377 tonnes d'emballages ont été recyclées en 2017.
- Des solutions techniques et économiques sont à l'étude pour assurer une valorisation locale des emballages, contribuant à terme à la création d'une industrie locale du recyclage, véritable opportunité pour le développement économique de Mayotte et de la Guyane.

10. Actions Citeo en Outremer

• Une année de transition pour préparer l'agrément 2018-2022

L'année 2017 est une année de transition dans les DOM qui permet la désignation d'un Eco-Organisme référent unique par les collectivités dans chaque territoire. Cette désignation marque le départ de l'élaboration des programmes d'actions territorialisés pour répondre aux enjeux de l'agrément 2018-2022 ; pérenniser le geste de tri, déployer des solutions locales de recyclage et contribuer ainsi au développement de l'économie circulaire dans les DOM COM.

• Des actions initiées en faveur du déploiement de l'économie circulaire

En matière de préparation des programmes d'actions territorialisés Citeo a rencontré plusieurs porteurs de projets relatifs la valorisation locale d'une partie des déchets d'emballages. La transformation du carton en litière pour l'élevage avicole, le broyage du verre pour utilisation comme média filtrants dans des unités d'assainissement individuelles, la régénération de plastiques en paillettes ou granules pour réemploi dans la filière plasturgie sont autant d'applications qui pourraient voir le jour au sein des territoires ultra-marins.

A terme, cela permettrait un potentiel de développement économique pour ces territoires et aussi la concrétisation de boucle d'économie circulaire ; les déchets emballages utilisés seraient transformés en matière première secondaire pour l'économie locale.

• Des performances en progression

Les prévisions pour l'année 2017 sont à la hausse en matière de performance et de soutien : + 5% dans l'ensemble des DOM (+ 4% sur les légers, + 6% sur le verre).

11. Plan Hors-Foyer

En raison des modes de consommation nomade, les français sont susceptibles d'abandonner des déchets d'emballages en dehors de leur domicile, à la plage, en forêt, dans la rue, au bureau, dans une gare, ou encore sur une aire d'autoroute. Ces emballages ménagers abandonnés en dehors de la maison représentent environ 7% de la totalité des emballages de produits consommés par les ménages.

Si le dispositif de collecte sélective aujourd'hui mis en place via les collectivités est surtout concentré sur la collecte des déchets d'emballages ménagers à la maison, il s'agit d'assurer une continuité du geste de tri quel que soit le lieu de consommation des produits emballés, y compris en dehors du domicile.

Pour cela, sont expérimentés des dispositifs de collecte sélective adaptés avec des gestionnaires de sites hors-foyer et des opérateurs pour tester leur pertinence technique, économique et environnementale. Citeo cible des partenaires de référence par type de site hors-foyer pour expérimenter en mode projet et rédiger in fine des bonnes pratiques.

Ces projets ont déjà permis la réalisation de guides de bonnes pratiques à suivre pour mettre en place des dispositifs de collecte sélective efficaces et efficaces dans les campings, les festivals ou encore les restaurants rapides de type burgers. Ces guides sont maintenant utilisés par les gestionnaires de campings, les organisateurs de festivals ou les gestionnaires de fast-food pour qu'ils mettent en place volontairement la collecte sélective.

En 2017, Citeo a entrepris de nouvelles actions sur différents types de sites Hors-Foyer comme les stades, les universités ou les parcs d'attraction. Ces projets nourriront l'offre hors-foyer de Citeo dont le lancement officiel est prévu pour 2019.

- **Actions auprès des acteurs de la restauration rapide**

La restauration rapide constitue un segment générateur de nombreux emballages (canettes, bouteilles, etc.), et les professionnels ne sont pas toujours équipés et disponibles pour développer des démarches de tri et de recyclage efficaces.

Partenariat avec le SNARR (le Syndicat National de l'Alimentation et de la Restauration Rapide)

En 2016, Citeo a publié un guide à destination de tous les professionnels de la restauration rapide souhaitant mettre en place le tri sélectif dans leur salle de restauration.

Ce guide a pour objet de faire partager les principaux enseignements issus d'une expérimentation de plus de deux ans au cours de laquelle Citeo a accompagné la mise en place d'un tri en salle simple et efficace. Au cours de l'expérimentation, Citeo a accompagné McDonald's afin de tester, jusqu'au recyclage des emballages, plusieurs meubles de tri, signalétiques, méthodes de sensibilisation des équipes, modalités de collecte et de tri.

Cette expérimentation a permis le déploiement du tri dans 50 restaurants et ambitionne un déploiement intensif en 2018.

- **Actions auprès des bureaux, universités et évènements**

En 2017 Citeo a poursuivi son partenariat avec Chaque Canette Compte. Le programme, piloté par la Boîte Boisson, vise à développer la collecte sélective d'emballages hors du foyer afin de les recycler. Citeo accompagne le programme Chaque Canette Compte via un projet pour apprendre sur la filière de collecte sélective en hors-foyer, participer à son développement, et en définir les meilleures pratiques.

Chaque Canette Compte, c'est aujourd'hui un réseau de près de quarante partenaires de collecte variés, dont plus de la moitié sont des entreprises de l'économie sociale et solidaire. Cette diversité de partenaires permet un maillage sur presque tout le territoire français.

En 2017, Chaque Canette Compte a collecté plus de 700 tonnes tracées et certifiées via le programme, vs 587 en 2016.

Le partenariat permet de transmettre les bons messages liés au geste de tri et au recyclage dans les lieux hors-foyer. Le partenariat Citeo avec le programme Chaque Canette Compte va se poursuivre les prochaines années afin de favoriser le développement du geste de tri dans les sites hors-foyer.

- **Actions auprès des aéroports**

En 2017, Citeo a poursuivi le projet expérimental tri-partite avec Aéroports de Paris et Paprec pour améliorer le dispositif de collecte sélective dans les aéroports de Paris. L'objectif est de mettre en place une collecte des recyclables spécifique à destination du public (en zone publique et réservée).

Une première phase vise à intervenir dans les terminaux T1, T3, et T2 A, C, D et G. Une nouvelle signalétique a été déployée sur 550 poubelles de tri, avec des pictogrammes clairs et des consignes en trois langues : français, anglais et chinois. Ce nouveau dispositif de tri a permis en 2017 de collecter et recycler près de 200 tonnes d'emballages sur le site. Ce dispositif est prévu d'être également déployé à l'aéroport d'Orly, qui voit affluer 29 millions de passagers par an.

- **Actions auprès des espaces naturels**

S'il est nécessaire de créer un réflexe de tri adapté pour tous les moments de consommation, les dispositifs de tri sont parfois complexes à installer, voire inappropriés sur certains lieux : c'est notamment le cas des espaces naturels à protéger.

Dans ce contexte, l'association Gestes Propres, qui fait campagne chaque année pour sensibiliser les Français au bon comportement à adopter avec leurs déchets hors-domicile, est à l'initiative d'un dispositif de sensibilisation dédié spécifiquement aux espaces naturels. Son message? «Respectez la nature de ce lieu : gardez et triez vos déchets».

Cette campagne a été co-construite avec Citeo en 2016 et imaginée en partenariat avec les acteurs majeurs de ces lieux (ONF, Voies Navigables de France, Rivages de France, Parcs Naturels Régionaux, France Nature Environnement). Elle se présente sous la forme de panneaux porteurs des messages de sensibilisation incitant les usagers au respect des lieux et à adopter le meilleur comportement avec leurs déchets : les ramasser et les trier à la maison ou au prochain bac de tri croisé.

Testée en 2017 sur cinq types de sites différents avec 40 panneaux (plage, forêt, voie navigable, parc naturel, montagne), cette campagne non intrusive est un succès pour combattre le déchet sauvage. En 2018, 250 nouveaux panneaux seront installés. Les outils de sensibilisation de la campagne (panneaux, visuels clés digitaux, etc.) seront mis à la disposition de l'ensemble des partenaires gestionnaires de ces espaces et des collectivités via l'offre hors-foyer Citeo début 2019.

- **Actions auprès campus universitaires**

Les campus universitaires constituent des lieux privilégiés pour le déploiement de dispositifs de tri ou la consommation de produits nomades (cannettes, bouteilles plastique) est importante. Citeo a noué en 2017 un partenariat avec un campus déjà engagé dans une démarche écoresponsable : la Cité internationale universitaire de Paris qui accueille chaque année 12 000 étudiants. Toutes les cuisines des 40 bâtiments seront désormais équipées de bacs de tri. La sensibilisation sera également renforcée au sein du restaurant universitaire avec la mise en place de codes couleurs et de consignes sur les bacs de tri. Le parc public de la Cité internationale sera par ailleurs équipé de 4 nouveaux points de tri.

- **Préparation de l'offre hors-foyer Citeo**

Tous ces projets expérimentaux vont permettre à Citeo de bâtir son offre hors-foyer, en lien avec les opérateurs et adressée aux gestionnaires de sites hors-foyer. Cette offre sera lancée début 2019 et permettra de faciliter la mise en place du tri des emballages dans les sites hors domicile avec des dispositifs clé en main efficaces.

12. Mesures d'accompagnement

a) Plan Plastiques et Plan Centres de tri

- **La généralisation de l'extension des consignes de tri doit être progressive**

En 2011, une expérimentation a été lancée pour étendre les consignes de tri dans 51 collectivités réunissant 4 millions d'habitants. À l'issue de cette expérimentation, tous les acteurs se sont accordés

sur la nécessité de réunir au moins deux conditions pour déployer avec succès l'extension sur tout le territoire :

- Disposer de centres de tri de plus grande capacité et plus modernes pour trier efficacement les nouveaux flux ;
- Développer les filières de recyclage des emballages en plastique.

Afin de laisser le temps aux acteurs de réaliser les investissements nécessaires, le déploiement des consignes élargies à l'ensemble du territoire se déroulera par appels à projets successifs jusqu'en 2022.

• Les enseignements d'un déploiement sur 15 millions d'habitants

L'extension des consignes de tri à tous les emballages est maintenant engagée en France avec, fin 2016, plus de 15 millions d'habitants concernés. Les premiers résultats, présentés ici doivent encore être consolidés par des observations sur des durées plus importantes, mais permettent de tirer des premiers enseignements.

- **L'extension des consignes répond à une attente sociétale forte et relance l'intérêt des habitants et des élus pour le tri** : L'extension des consignes de tri à tous les emballages est accueillie très positivement par les habitants qui y trouvent une réelle simplification de leur geste. C'est aussi pour les élus l'occasion d'un dialogue renouvelé avec leurs administrés sur la citoyenneté et l'économie circulaire.
- **Les entreprises ont engagé des projets clés en matière d'éco-conception** : Les pots/barquettes et les films représentent 60% du gisement des emballages en plastique, avec une grande variété de résines et de formats : 70% à 80% de ces emballages pourraient être recyclés. Les entreprises innovent pour développer des emballages plus aptes à être recyclés.
- **Avec plus de tonnes à recycler, les premiers résultats sont sur la voie des objectifs fixés** : La nouvelle tranche lancée en 2016 confirme que l'extension des consignes de tri permet d'améliorer les performances de recyclage d'environ 4 kg/hab/an : 2 kg/hab/an de pots, barquettes et films recyclés (50% de chaque environ) et un effet d'entraînement équivalent sur les autres matériaux.
- **Une opportunité pour optimiser la collecte des emballages** : Les dispositifs de collecte existants suffisent généralement pour faire face à l'augmentation des tonnages lors de l'extension des consignes. Des ajustements mineurs et ponctuels des volumes suffisent et les fréquences de collecte mêmes faibles peuvent être maintenues. L'extension des consignes, du fait d'un niveau de satisfaction élevé des habitants, offre également un contexte favorable pour mettre en œuvre avec succès d'autres actions d'amélioration de la collecte et de maîtrise des coûts.
- **Les centres de tri qui se sont adaptés préfigurent la maîtrise des coûts attendue** : La capacité moyenne des centres de tri modernisés est de 515 000 habitants, contre une moyenne nationale de 319 000 habitants. La première étape du déploiement des consignes élargies est donc sur la voie des objectifs fixés.
- **Les solutions techniques pour l'extraction des pots, barquettes et films progressent mais demandent une période d'apprentissage** : Les pots et barquettes ont des spécificités que les anciens processus de centres de tri ne sont pas en mesure de gérer correctement (petite taille, formes diverses, grand nombre de résines différentes...). Des modifications importantes doivent être réalisées pour parvenir à une extraction efficace en atteignant les niveaux de qualité attendus pour tous les matériaux. Il ne faut néanmoins pas sous-estimer le temps d'apprentissage de plusieurs mois après la remise en service du processus pour atteindre ce résultat.
- **28 000 tonnes de nouveaux plastiques ont été recyclées en 2017, mais les recycleurs rencontrent des difficultés sur certains flux** : Les différents flux d'emballages en plastique ont été recyclés mais pour certains d'entre eux des difficultés sont signalées par les recycleurs. Ces difficultés ne remettent pas en cause le recyclage effectif des tonnages provenant des 15 millions d'habitants déjà en extension mais pourraient être pénalisantes pour la suite du déploiement. Citeo pilote des plans d'actions spécifiques sur les différents sujets identifiés afin de trouver les solutions les plus efficaces.

De plus, préalablement à l'engagement de nouvelles phases de déploiement, Citeo pilote des travaux avec l'ensemble des parties prenantes afin définir les adaptations nécessaires pour faire face à l'augmentation des tonnages en consignes élargies dans les années à venir.

- **L'extension des consignes s'est accompagnée du développement de la valorisation énergétique des refus** : Afin d'obtenir une adhésion complète des habitants et une mobilisation durable, il est indispensable de garantir l'utilité de la totalité de leur geste de tri. Cependant, certains emballages en plastique trop petits pour être triés, complexes ou dont les filières de recyclage n'existent pas sont aujourd'hui envoyés en refus de tri (estimés à entre 20% et 30 % du gisement). La généralisation de leur valorisation énergétique est indispensable. Durant l'année 2016, le nombre de collectivités concernées a doublé (80% de la population) et les tonnes de refus mises en enfouissement ont été divisées par deux.

Quelques chiffres clés



185
collectivités engagées



15
millions d'habitants en
consignes élargies en 2017



25%
des emballages
plastiques recyclés en
2017, soit 75 000 t



40%
des emballages en plastiques
recyclés en 2022



+4 Kg
d'emballages légers par
habitant et par an avec
l'extension des consignes de tri



39
millions d'euros investis par
Citeo sur la totalité de
l'agrément

b) Les premiers résultats du Plan d'amélioration de la collecte

Avec la fin du déploiement des projets du plan d'amélioration de la collecte au premier semestre 2017 et les dernières mises en place d'extension des consignes de réalisées fin 2016, l'année 2017 a permis d'établir le bilan du plan de relance et ses premiers résultats tangibles.

Le plan de relance a généré une nouvelle dynamique et une nouvelle façon de travailler avec les collectivités. Il a constitué un projet fédérateur sur les territoires avec une bonne évaluation des collectivités (satisfaction des élus et des opérateurs, simplification du geste de tri pour les territoires en extension).

Un impact significatif est visible sur les tonnes recyclées de Collecte Sélective puisque les tonnages ont progressé 2 fois plus vite que les années précédant la mise en place du plan de relance. En 2017 les collectivités du Plan de Relance contribuent à hauteur de 80% dans les progressions nationales (55 kt sur les 71 kt supplémentaires) et enregistrent des progressions du recyclage trois à quatre fois supérieures à celles des autres collectivités (+0,9% en 2017).

L'enjeu du Plan d'Amélioration de la Collecte (PAC) est de contribuer à l'atteinte de l'objectif de 75% de recyclage en agissant sur le geste de tri via une capacité d'investissement et de pilotage de projet dédiée et en mettant en œuvre, à coût maîtrisé, un dispositif technique et une communication optimisés.

- **Un budget initial ajusté et optimisé**

Le budget final du PAC s'élève à 27 M€. Il s'élevait à 39,9M€ au sortir des sélections et a évolué au fur et à mesure du déploiement en raison de redimensionnements opérationnels et financiers des projets par les collectivités pour des raisons politiques, techniques, organisationnelles dans le contexte de la réforme territoriale (loi NOTRe).

- **Une amélioration significative des performances**

Les collectivités du PAC, les moins performantes avant 2014 contribuent pour moitié (45%) à l'augmentation nationale en 2017 : 30 kt sur les 71 kt supplémentaires. Cette contribution, en hausse en 2017 (environ 30% en 2016) est liée à la montée en puissance progressive des dispositifs.

- **Les collectivités font le choix de l'apport volontaire pour maîtriser leurs coûts**

Les projets des collectivités dédiés à la collecte de proximité (Apport Volontaire) ont été financés par Citeo et Adelphe à hauteur de 20 Millions d'euros environ. Ils ont permis d'installer 8 400 colonnes supplémentaires. C'est une densification de 20% en moyenne des dispositifs en place dans ces collectivités, et une augmentation du parc national de 4% environ.

- **¾ de ces projets concernent le flux verre**

Les projets de collecte de proximité aérienne ont été déployés à plus de 90%. Ce type de dispositif est peu coûteux en investissement (1 à 1,5 k€/colonne) et laisse une grande souplesse d'adaptation aux collectivités au cas où un emplacement n'est pas performant. Le taux de déploiement des projets de collecte de proximité enterrée plafonne à 67% en raison de délais d'installation plus longs liés à des contraintes techniques (étude réseau) et à un temps long de mobilisation et de concertation avec les acteurs des projets (bailleurs...).

Des projets de porte-à-porte ont également été déployés dans le cadre de primo-desserte et/ou de densification des milieux à plus faibles performances. 31 000 conteneurs supplémentaires qui ont été installés.

- **Le PAC a permis de remettre à niveau des territoires en retard historiquement et structurellement**

Le PAC a financé des projets en Ile-de-France, dans le Sud-Est et les territoires d'Outre-mer mais également dans quelques agglomérations dans le reste de la France dites « territoire Métropole ». Au sein de ces territoires, le PAC a permis de mettre en place le tri ou d'améliorer la desserte dans les centres-villes, dans l'habitat collectif et dans des zones non desservies.

- **La communication et la sensibilisation sont des éléments indispensables des mesures d'accompagnement pour réussir la transformation et garantir l'efficacité des dispositifs**

Au 30 Juin 2017, près de 5,3 millions de mémos et guides de tri, des affiches et des flyers avaient été distribués lors d'opérations de sensibilisation de proximité principalement.

20 millions d'habitants (30% de la population française) ont été touchés par les actions de communication et de sensibilisation engagées dans le cadre du Plan d'Amélioration de la Collecte mais également lors de grandes campagnes de communication sur le geste de tri (Paris, Bordeaux, Toulouse, Marseille..).

- **Donner les moyens humains et financiers aux collectivités, permet de relancer la dynamique du tri**

Les appels à projet créent une dynamique du geste de tri comparable à celle du démarrage de la collecte sélective dans les années 90. Pour 83% des collectivités, le PAC a été un accélérateur de projet grâce au financement et au partenariat inédit avec Eco-Emballages sur les aspects de la collecte et de la sensibilisation.

- **Une opportunité pour déployer des projets innovants...**
 - Exemplarité dans la Métropole du Grand Lyon : harmonisation des dispositifs sur l'ensemble des bâtiments de la Métropole du Grand Lyon, et la formation de 9 000 agents pour créer un réseau de référents internes mais également auprès des usagers ;
 - Des projets de customisation des colonnes aériennes à Strasbourg, Clermont-Ferrand, dans la commune du Port à la Réunion ;
 - De nouvelles techniques dite de « communication engageantes », pour aider les Ambassadeurs du tri à désamorcer les doutes et difficultés des habitants et les engager sur des gestes concrets, ont été expérimentées à Lyon, Saint Etienne Métropole, Sophia Antipolis et à Meaux ;
 - Une gratification originale du geste de tri au Havre : le « tri gagnant », partenariat avec la banque alimentaire fondé sur le principe « 1 tonne de verre supplémentaire = 100 repas distribués » a permis de distribuer 16 890 repas ;
 - Des actions de Hors-foyer sur les Parcs et Jardins Parisiens, auprès des Campings (Sophia Antipolis), la création d'une charte avec les cafés, hôtels, restaurants (CHR) dans la région Sud-Est ;
 - Des actions auprès des étudiants dans les cités universitaires de Paris, Montpellier et du Pays d'Aix. Actions auprès des étudiants.

c) Relancer la mobilisation sur le geste de tri

En 2017, l'enjeu du volet de mobilisation des consommateurs sur le geste de tri est de fidéliser les trieurs, d'en recruter de nouveaux, en particulier parmi les nouvelles générations, mais aussi et surtout de déclencher plus de gestes de tri.

Première action : Répondre aux enjeux du tri et du recyclage dans les territoires avec une approche plus spécifique et plus ciblée (détaillée dans le chapitre Actions de sensibilisation).

Deuxième action : En 2017, l'effort sur la formation des ambassadeurs du tri et l'animation se poursuit. 120 ADT ont suivi le module de formation «Mener une opération pour relancer le tri en habitat urbain avec la communication engageante » créé en 2015.

Le deuxième semestre a été l'opportunité de développer de nouveaux modules en e-learning pour les aider à promouvoir l'Extension des Consignes de Tri (ECT), accompagner le passage en apport volontaire, faire des animations scolaires, etc.

À l'issue des différentes sessions, les formateurs, les ambassadeurs et leur hiérarchie partagent toujours le même constat :

- Une progression significative des participants et une autonomie accrue,
- Le souhait de recommander ces formations à leurs pairs,
- Le sentiment d'être plus efficaces et mieux armés pour sensibiliser les usagers.

Enfin, ces actions pédagogiques contribuent à faire progresser le nombre et la qualité des actions de sensibilisation : 35 550 personnes ont été sensibilisées lors de campagnes à Nice, Bordeaux et Strasbourg par des ambassadeurs mobilisés lors des opérations en porte-à-porte avec un taux d'engagement à effectuer un nouveau geste et/ou corriger une erreur de près de 72%.

13. Fonctions transverses, pilotage et gestion

a) Service clients et autres partenariats

• Mise en ligne du nouveau portail clients

Citeo a poursuivi la démarche initiée en 2016 pour simplifier les démarches administratives des clients au quotidien et faciliter la relation au travers d'un nouveau portail clients permettant de déclarer facilement, de retrouver l'ensemble des documents de référence, de disposer d'un simulateur de déclaration, de suivre l'évolution de leurs données chiffrées et bénéficier d'indicateurs RSE clés en main... Un gain de temps et d'usage plébiscité par les clients dans le Baromètre de satisfaction 2017 : 6 clients sur 10 ont perçu des changements dans les outils de déclaration, dont le portail en première occurrence avec 90% de clients satisfaits de ce nouvel interface.

Des rencontres en région avec 11 « Rendez-vous de la déclaration » à Paris et en régions et 7 sessions web dédiées à la déclaration dont 2 en anglais, une hotline dédiée, sont autant d'outils mis à la disposition de chacun pour un accompagnement renforcé et personnalisé en matière administrative.

• Plus de satisfaction de la part des clients

En 2017, 618 nouvelles adhésions ont été enregistrées (hors contrats groupes et créations de contrats suite à des fusions / cessions). L'accent a été mis sur la simplification de la procédure de contractualisation pour les nouveaux clients. La procédure papier, avec de multiples documents à compléter et renvoyer, a été remplacée par une procédure de contractualisation en ligne sur une interface commune au portail clients.

• Lancement anticipé de la déclaration à l'UVC, création du forfait en 1 clic

Au chapitre déclaration emballages, Citeo a choisi d'anticiper les évolutions du prochain agrément et de mettre à disposition de ses clients dès janvier 2017 une déclaration à l'UVC, future standard de déclaration à partir de 2019. A également été créée une déclaration au forfait permettant aux clients mettant en marché moins de 10 000 UVC par an de s'acquitter de leur contribution en quelques clics sans déclaration. Enfin le seuil d'accès à la déclaration sectorielle, modalité déclarative simple et rapide grâce aux codes-produits référencés, a été réhaussé à 500 000 UVC. Ainsi, dès janvier 2017, les clients emballages ont pu choisir entre 4 déclarations en fonction de leurs spécificités. Le portail de déclaration les a de plus accompagnés dans ce changement via une fonctionnalité « d'aide au choix » de la déclaration la plus adaptée basée sur les précédentes déclarations.

62% des clients ont ainsi perçu cette simplification de la déclaration (source Baromètre clients Citeo emballages, BVA, décembre 2017).

Chiffres-clés :

- 10 419 contrats en 2017
- Répartition des déclarations 2017 en valeur :
- 43% en déclaration par UVC
- 54% en déclaration détaillée
- 0,53% en déclaration sectorielle
- 0,02% au forfait

- **Plus d'accompagnement pour mobiliser les consommateurs et les collaborateurs**

Des outils sont proposés par Citeo pour aider ses clients soucieux de communiquer leur engagement en faveur de l'environnement au travers du geste de tri : toujours la mise à disposition de la licence Point Vert et de l'info-Tri adaptée en de multiples formats pour les emballages de tous types, mais aussi des indicateurs RSE clés en main valorisant la contribution des clients, accessibles sur le portail client ou directement sur les factures.

Des animations portant sur la sensibilisation au geste de tri ont également été menées au sein des sièges d'entreprises clientes, avec le support d'ambassadeurs du tri. Citeo a également organisé des visites de centres de tri et d'usines de recyclage pour toujours plus sensibiliser ses clients au pourquoi de leur contribution financière et aux enjeux industriels associés.

Chiffres-clés :

- 36 visites de centres de tri
- 35 animations autour du tri en entreprises

- **Plus de partenariats sur mesure pour prendre en compte les enjeux multiples de la collecte et du recyclage**

Le partenariat **Chaque Bouteille Compte** : En 2017, Eco-Emballages a décidé de lancer une action d'envergure pour booster le geste de tri de la bouteille en plastique avec des effets notables et rapides sur le taux de recyclage. L'approche choisie est celle d'un laboratoire grandeur nature pour tester, expérimenter toutes les innovations qui permettront aux citoyens de plus trier leurs bouteilles en plastique. Les zones ciblées sont Paris et Marseille, les 2 plus grandes métropoles françaises dont les performances sont inférieures à la moyenne (10% vs 56% en moyenne nationale). Ce programme expérimental a débuté en janvier 2017, pour une durée de 3 ans, avec l'implication des industriels et distributeurs.

15 projets ont été pressentis afin de mobiliser différemment le citoyen autour du geste de tri grâce à l'installation de dispositifs innovants, à de nouveaux leviers d'incitation intégrant la communication engageante, nationale ou de proximité.

Les projets expérimentaux de « Chaque Bouteille Compte »



L'engagement des **distributeurs et des fabricants de jeux et jouets (FJP)** au moment de Noël : Pour la troisième année consécutive, Citeo, les fédérations FJP et FCJPE, 23 marques et 4 enseignes

se sont associées dans une campagne d'information sur le tri et le recyclage des emballages de jouets et jeux du 30 novembre au 31 décembre 2017. Un enjeu de taille puisque 84% des emballages du secteur sont en carton et donc parfaitement recyclables dès lors qu'ils sont bien triés.

La 2ème édition de la **campagne de sensibilisation au tri dans la salle de bain** menée avec la FEBEA. Cette campagne digitale et virale a eu bénéficié d'un dispositif media puissant et très efficace : les vidéos ont été vues en totalité sur internet près de 4,6 millions fois ; la campagne a généré plus de 211 000 visites sur consignesdetri.fr et le taux engagement (calcul du nombre d'interactions sur les posts diffusés) sur facebook et instagram a dépassé les 8%.

- **Partenariat avec les écoles Centrale Lyon et EMLYON : la chaire Recyclage et le MOOC**

Initié en 2012 par Eco-Emballages, le partenariat avec les écoles Centrale Lyon et EM Lyon s'est poursuivi en 2017.

Les activités d'enseignements développées les années précédentes sont toujours au programme, notamment les cours dispensés à Centrale sur l'éco-conception et sur le comportement des hommes face à leurs déchets.

L'équipement en points d'apport volontaire des campus des deux écoles, destiné à permettre aux étudiants de trier emballages et papiers graphiques, est en place. Un dossier de présentation est en préparation afin de faire connaître cette initiative à d'autres campus universitaires.

Une des réalisations significatives de l'année 2017 a été la mise à jour du MOOC développé en 2016 sur l'éco-conception et sa mise en ligne pour une deuxième édition. La participation s'est élevée à 1200 inscrits, dont 20% d'étudiants et 37% de salariés (issus d'entreprises privées dans 4 cas sur 5).

L'année 2017 a été une année de transition, pendant laquelle la continuité des activités a été assurée par un avenant à la convention initiale de partenariat. La suite de la collaboration avec les deux écoles sera définie d'ici la prochaine rentrée universitaire 2018/2019.

- **Le partenariat avec France Nature Environnement (FNE)**

FNE et Citeo ont décidé de mener une réflexion commune sur le rôle et l'implication du mouvement FNE comme acteur-relais et prescripteur de comportement, sur la thématique du tri et du recyclage auprès des citoyens. Dans ce cadre, depuis 2014, une quinzaine de rencontres associatives régionales ont été organisées dans différentes régions françaises avec notamment des visites de sites, dans le but de faire émerger un réseau de référents régionaux FNE sur la problématique du tri et du recyclage. Le projet continue à se déployer avec trois nouvelles rencontres prévues en 2018. Ce projet développé avec FNE pourrait préfigurer un développement ultérieur avec d'autres réseaux d'associations environnementales, de consommateurs, etc.

b) Administration et services généraux

Les charges d'administration et services généraux concernent principalement la vie du contrat d'adhésion et le contrôle des déclarations. Elles sont notamment composées de :

- l'achat de bases de données et d'études pour améliorer la connaissance du gisement contributif ;
- les audits et contrôles des déclarations des clients ;
- les dépenses juridiques (contentieux, consultations, etc.) ;
- les systèmes d'information (licences, réseaux, hébergement serveurs, maintenance, etc.) ;
- les missions d'audit interne et de certification des comptes ;
- le suivi de l'agrément et le contrôle de la performance au regard des objectifs ;

- les frais de personnel alloué aux fonctions d'administration et services généraux (les autres dépenses de personnel étant affectées aux différentes destinations analytiques vues précédemment en fonction de l'activité des salariés concernés) ;
- les frais de projets internes (démarche de Lean Management, réunions de services, etc.) ;
- les loyers et charges de chacun des 8 sites d'implantation de Citeo et d'Adelphe (Paris, Marseille, Angers, Lille, Limoges, Lyon, Strasbourg et Toulouse) ;
- les taxes (notamment CVAE et Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés).

C Gestion des comptes par matériau

<i>En kt</i>	Acier	Alu.	Papier carton	Plastique	Verre	Autres	Total
Tonnages contributeurs	252	78	1 110	1 152	2 414	31	5 037
Tonnages recyclés	332	33	710	305	2 047	0	3 426
Taux de recyclage	131,6%	42,3%	64,0%	26,4%	84,8%	0%	68,0%

<i>En M€</i>	Acier	Alu.	Papier carton	Plastique	Verre	Autres	Total
Contributions au titre de 2017	15,5	19,8	214,1	372,3	34,2	9,2	665,1
Contrats avec les collectivités locales au titre de 2017 *	-12,4	-5,9	-194,4	-246,9	-12,2	0	-471,8
Soutien à la reprise des matériaux	-0,9	-0,3	-1,2	-1,4	-18,0	0	-21,8
R&D et Hors foyer	-0,4	-0,6	0	-3,3	0,0	0	-4,3
Plan de relance du recyclage **	0	0	0	-10,2	0	0	-10,2
Total charges affectables	-13,6	-6,8	-195,7	-261,8	-30,2	0	-508,1
Total charges et produits non affectables							-215,2
Résultat avant dotation/reprise de provision pour charges futures							-58,3

<i>En €/t</i>	Acier	Alu.	Papier carton	Plastique	Verre	Autres	Total
Contributions / gisement (€/t)	61	253	193	323	14	295	132
Charges affectables / gisement (€/t)	-54	-87	-176	-227	-13	0	-101
Charges non affectables / gisement (€/t)							-43

* Tus / SPR sur Tus / Tum (barème E) / avec les soutiens à la tonne plastique

** Plan centre de tri sans les soutiens à la tonne plastique

D Performance des sociétés agréées au regard des objectifs de la filière des emballages ménagers

1. Objectif de taux de recyclage

<i>En kt</i>	Réel 2016	ARC 2017
Acier	254	252
Aluminium	79	78
Papier/Carton autre que brique	1 013	1 035
Brique	79	74
Bouteilles et flacons	480	486
Autres emballages plastique	667	666
Verre	2 358	2 414
Autres	31	31
Gisement contribuant	4 961	5 037
Acier	104	107
Aluminium	10	11
Papier/Carton autre que brique	643	654
Brique	37	38
Bouteilles et flacons	265	275
Autres emballages plastique	17	29
Verre	2 013	2 047
Tonnes recyclées - collecte sélective	3 089	3 160
Acier extrait *	226	225
Aluminium extrait *	23	22
Plastique extrait **	1	1
Papier/Carton extrait ***	17	18
Tonnes recyclées - hors collecte sélective	266	266
Tonnes recyclées - Total	3 355	3 426
Acier	129,9%	131,6%
Aluminium	41,2%	42,3%
Papier/Carton autre que brique	65,1%	64,9%
Brique	47,3%	51,6%
Bouteilles et flacons	55,3%	56,7%
Autres emballages plastique	2,6%	4,3%
Verre	85,4%	84,8%
Taux de recyclage	67,6%	68,0%

* Issu de Mâchefers, Compost et Tri Mécano Biologique

** Issu de Tri Mécano-Biologique

*** Issu de Compost

Le tonnage mis sur le marché par les clients de Citeo et de sa filiale Adelphe en 2017 est estimé à 5 037 kt, soit une hausse significative de 1,5% par rapport au révisé 2016. Elle s'explique par la progression du gisement de verre (+2,4%) en particulier sur le secteur de la bière.

Le dispositif de collecte et de tri mis en place par les collectivités locales et le plan de relance du recyclage ont par ailleurs permis d'augmenter les tonnages recyclés de 2,1% en 2016, soit une estimation de 3 426 kt en 2017, dont 29 kt de nouveaux plastiques issus de l'extension des consignes de tri, contre un chiffre révisé à 3 355 kt en 2016. De ce fait, le taux de recyclage 2017 est estimé à 68,0%, une performance en hausse d'un demi-point par rapport au taux de recyclage de 2016.

2. Objectif de taux de couverture des coûts nets de référence

Le taux de couverture représente la part des coûts nets de référence d'un service de collecte et de tri optimisé prise en charge par Citeo et Adelphe. Un taux de couverture de 80% des coûts nets de ce service optimisé est visé à l'atteinte de l'objectif de 75% de recyclage.

L'année de 2017 étant une année de transition la formule du taux de couverture est adaptée pour tenir compte des nouveaux plastiques. L'augmentation des coûts bruts de référence et des coûts pris en charge s'explique principalement par cette modification de la formule.

<i>En M€</i>	ARC 2016	ARC 2017 *
Coûts bruts de référence de collecte, tri et traitement	1 052	1 104
Recettes matériaux (moyenne 2014/2017)	-202	-203
Coûts nets de référence	850	901
Total coûts du dispositif pris en charge	645	684
Taux de couverture	75,9%	76,0%

* Note : Les données ci-dessus sont provisoires dans l'attente de la validation du Comité d'Information Matériaux (CIM)

3. Agrément Papiers graphiques

Notes préliminaires	90
A Analyse des résultats	91
1. Compte de résultat analytique	91
2. Analyse des résultats	91
3. Chiffres d'affaires	92
a) Evolution du nombre de clients	92
b) Le gisement contribuant	92
c) Les contributions	92
d) Sécurisation des contributions	92
4. Contrats avec les collectivités locales	93
a) Gestion des contrats avec les collectivités locales	93
b) Typologie des contrats avec les collectivités locales	93
c) Population couverte par un dispositif de collecte sélective	93
d) Les tonnages recyclés	94
e) Les soutiens au titre de l'année 2016 par type de soutien	94
f) Performance et soutiens par région	95
5. Communication, Information, Sensibilisation	95
6. Accompagnement à l'éco-conception	104
a) Innover en matière d'éco-conception	104
b) Sensibilisation à l'éco-conception	106
7. Recherche & Développement sur la collecte, le tri et le recyclage	110
a) Optimiser la collecte et le tri des papiers	110
b) Recherche & Développement	111
8. Accompagnement au Changement (AAC)	112
9. Programmes d'actions Citeo en Outremer	113
10. Fonctions transverses, pilotage et gestion	114
B Performance de Citeo au regard des objectifs de la filière des papiers graphiques	115
1. Objectif de taux de recyclage	115
C Eléments de prévision	116
1. Perspectives 2018	116
2. Perspectives 2019	117

Notes préliminaires

Les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017 de Citeo sont audités et certifiés sans réserve par les Commissaires aux comptes. Ils ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 2 mai 2018. Ils sont présentés dans le chapitre 4 du rapport d'activité.

Les informations issues de la comptabilité analytique pour l'année 2017 de Citeo sont revues par les Commissaires aux comptes à l'aune du référentiel méthodologique « Comptabilité analytique de Citeo » disponible au siège de Citeo, et rapprochées de la comptabilité générale. L'attestation correspondante des Commissaires aux comptes sur les comptes analytiques est présentée en annexe.

Conformément aux obligations du cahier des charges de la filière papiers, les Commissaires aux comptes ont émis une attestation relative à une sélection d'informations financières pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 relatives au respect du principe de non-lucrativité. Cette attestation est présentée en annexe.

Nouvelle comptabilité analytique

L'année 2017 correspond à une année de transition entre deux périodes d'agrément (2011-2016 et 2017-2022). La comptabilité analytique anticipe le nouvel agrément et a été revue pour mieux correspondre aux exigences du cahier des charges de la période 2017-2022. La présentation de l'année 2016 est retraitée selon cette même comptabilité analytique afin de permettre la comparaison entre les deux années.

A Analyse des résultats

1. Compte de résultat analytique

	2016	2017	Variation en %
Chiffre d'Affaires	81,2	79,2	-2%
Coût des contrats avec les collectivités locales	-55,3	-54,9	-1%
Autres obligations de l'agrément	-16,9	-10,6	-37%
dont Accompagnement au Changement	-10,8	-5,6	-48%
dont Recherche et Développement	-1,9	-1,2	-35%
dont Actions de communication Information et Sensibilisation	-2,8	-1,9	-32%
autres actions	-1,4	-1,9	31%
Accompagnement des clients et du dispositif de collecte et de tri	-1,5	-2,3	50%
Charges de structure	-4,3	-6,7	55%
Total charges d'exploitation	-78,1	-74,5	-5%
Résultat d'exploitation	3,1	4,6	51%
Résultat financier	0,8	0,9	8%
Résultat exceptionnel	-1,4	5,2	na
Impôt sur les bénéficiaires	0,0	0,5	na
Variation de la provision pour charges futures	-2,5	-11,3	na
Résultat net	0,0	0,0	na

2. Analyse des résultats

Le chiffre d'Affaires 2017 s'élève à 79,2 M€, en baisse de 2 M€ soit -2% par rapport à 2016. Il est constitué d'une part des contributions des clients au titre de l'exercice 2017 pour 78,8 M€, et d'autre part de régularisations sur les exercices antérieurs pour 0,3 M€. Cette baisse est expliquée par l'érosion du gisement contribuant.

Le coût des contrats avec les collectivités territoriales atteint 54,9 M€, en baisse de 0,4 M€ soit -1% par rapport à 2016. Cette baisse est liée à l'érosion du gisement, partiellement compensée par la forte progression du taux de recyclage.

Le programme d'accompagnement au changement s'est achevé en 2017. Les charges 2017 correspondantes s'élèvent à 5,6 M€ et concernent majoritairement des projets relevant de l'amélioration de la collecte.

Les actions de recherche et développement, pour un montant de 1,2 M€ ont notamment été orientées vers la création de capacité industrielle de tri dédiée aux flux fibreux.

Les actions de Communication Information et Sensibilisation représentent 1,9 M€ et ont été menées au bénéfice du geste de tri au travers de programmes à destination de la jeunesse.

Les charges de structure s'établissent à 6,7 M€, tenant compte des moyens supplémentaires déployés dans le cadre de Citeo à l'appui de la transformation de la filière.

Le résultat exceptionnel ressort à 5,2 M€ en raison de reprises de provisions relevant de l'ancien agrément.

3. Chiffres d'affaires

a) Evolution du nombre de clients

<i>Au 31 décembre</i>	2016	2017
Nombre de clients	11 597	9 074

La baisse du nombre de clients s'accompagne :

- d'une progression (environ +5%) du nombre de contrats notamment liée à notre démarche de sensibilisation des absents du dispositif
- et d'une baisse importante (environ -38%) du nombre de mandants, certains co-contractants ayant cessé de déclarer tous leurs mandants de façon détaillée.

b) Le gisement contribuant

Le gisement contribuant acquitté 2017 s'élève à 1 461 kt en baisse de 2,3% par rapport à 2016. Ce chiffre intègre des disparités entre les différentes catégories de papiers avec les catalogues de ventes chutant fortement (-15%), le papier à copier dans la moyenne (-3%) et les imprimés publicitaires en croissance (+5%).

c) Les contributions

<i>En M€</i>	Réel 2016	ARC 2017
Contributions au titre de l'année	81	79

La baisse des contributions en 2017 (-2,5%) s'explique par l'érosion du gisement contribuant.

Pour mémoire, le tarif unitaire était inchangé en 2017 à 54 €/t.

Après application du barème éco-différencié, l'éco-contribution moyenne ressort à 53,98 €/t.

d) Sécurisation des contributions

L'équité entre les metteurs sur le marché est un principe de la Responsabilité Elargie du Producteur. Au-delà de ce principe, l'un des objectifs très concret est d'éviter la distorsion de concurrence au sein de la filière.

La prospection

En 2017, 124 nouveaux clients ont adhéré à Citeo. Des actions de prospection ont permis d'atteindre ce résultat. Une campagne de prospection vers 623 entités a notamment été menée sur l'année.

La contribution au chiffre d'affaires de l'ensemble de ces nouveaux clients est de 255 K€.

En conséquence, le taux de contribution (TxC) de la campagne 2017 s'établit à 90,48%, en hausse de 0,34 points par rapport à la campagne 2016 (TxC à 90,14%).

Deux fois par an, un reporting des absents du dispositif qui, malgré les sollicitations de Citeo n'ont pas rempli leurs obligations réglementaires, est transmis au Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, seul habilité à procéder à des sanctions. Au cours de l'année 2017, 31 contrevenants ont été transmis au Ministère.

Le contrôle des clients

L'équité entre les clients est assurée par plusieurs types de contrôles, certains étant inscrits dans le Cahier des charges de l'agrément et d'autres étant à l'initiative de l'éco-organisme. L'objectif est de vérifier la juste conformité des déclarations sur les tonnages et sur les critères du barème éco-différencié. Citeo a mené 2 types de contrôles en 2017 :

- Des contrôles de cohérence ayant lieu durant la période de déclaration ;
- Des contrôles sur place (audits réalisés par des tiers indépendants) afin de vérifier l'exactitude des informations fournies par les clients.

En 2017, Citeo a réalisé 30 audits chez des clients représentant 292 kt, soit 20% des tonnages.

L'impact financier des 26 régularisations est estimé à 130 K€. Le bilan de ces contrôles fait état d'une qualité générale des déclarations des clients sans volonté de sous-déclaration.

4. Contrats avec les collectivités locales

a) Gestion des contrats avec les collectivités locales

La loi NOTRe a redéfini le nombre de collectivités locales ainsi que la répartition des communes et de la population entre ces collectivités locales, complexifiant la gestion des relations entre l'éco-organisme et les collectivités locales.

2017 a également été une année de transition (première année du nouvel agrément), qui a impliqué la signature d'un avenant au contrat 2013-2016 avant la signature en 2018 d'un nouveau contrat 2018-2022.

b) Typologie des contrats avec les collectivités locales

	Nombre de contrats
Grands comptes (pop ≥ 100 khab)	156
Comptes Clés (pop < 100 khab)	236
Comptes Locaux (pop ≤ 30 khab)	341
Total	733

La baisse du nombre de collectivités (984 collectivités locales en 2016) est due à des rapprochements entre collectivités locales (en lien avec la réforme de l'intercommunalité). Cela représente 35 915 communes sous contrats (vs. 36 291 en 2016).

c) Population couverte par un dispositif de collecte sélective

En millions d'habitants	Population couverte
Grands comptes (pop ≥ 100 khab)	45,8
Comptes Clés (pop < 100 khab)	13,3
Comptes Locaux (pop ≤ 30 khab)	5,6
Total	64,7

Le taux de couverture du territoire par un dispositif de collecte est de 98,6% sur la base de la population Insee 2013 contractuelle, en progression de 0,1 point par rapport à 2016.

d) Les tonnages recyclés

La baisse importante de consommation de papiers graphiques en France se traduit par une érosion du gisement pris en charge par le SPGD⁶ (-5,9%). Dans ce contexte la mobilisation autour du geste de tri continue à progresser permettant au taux de recyclage de progresser significativement à 57,6%, (vs. 55,1% en 2016).

Le taux de recyclage à 45% en 2011, s'inscrit sur une trajectoire d'augmentation régulière cohérente avec la cible de 65% prévue en fin d'agrément.

	ARC 2016	ARC 2017
Ktonnes SPGD	2 491	2 326
Tonnes recyclées - collecte sélective kt	1 348	1 321
Population sous contrat France métropolitaine	64 307 396	64 670 379
Performance de tri (collecte sélective uniquement) en kg/Hab	21,0	20,4

e) Les soutiens au titre de l'année 2016 par type de soutien

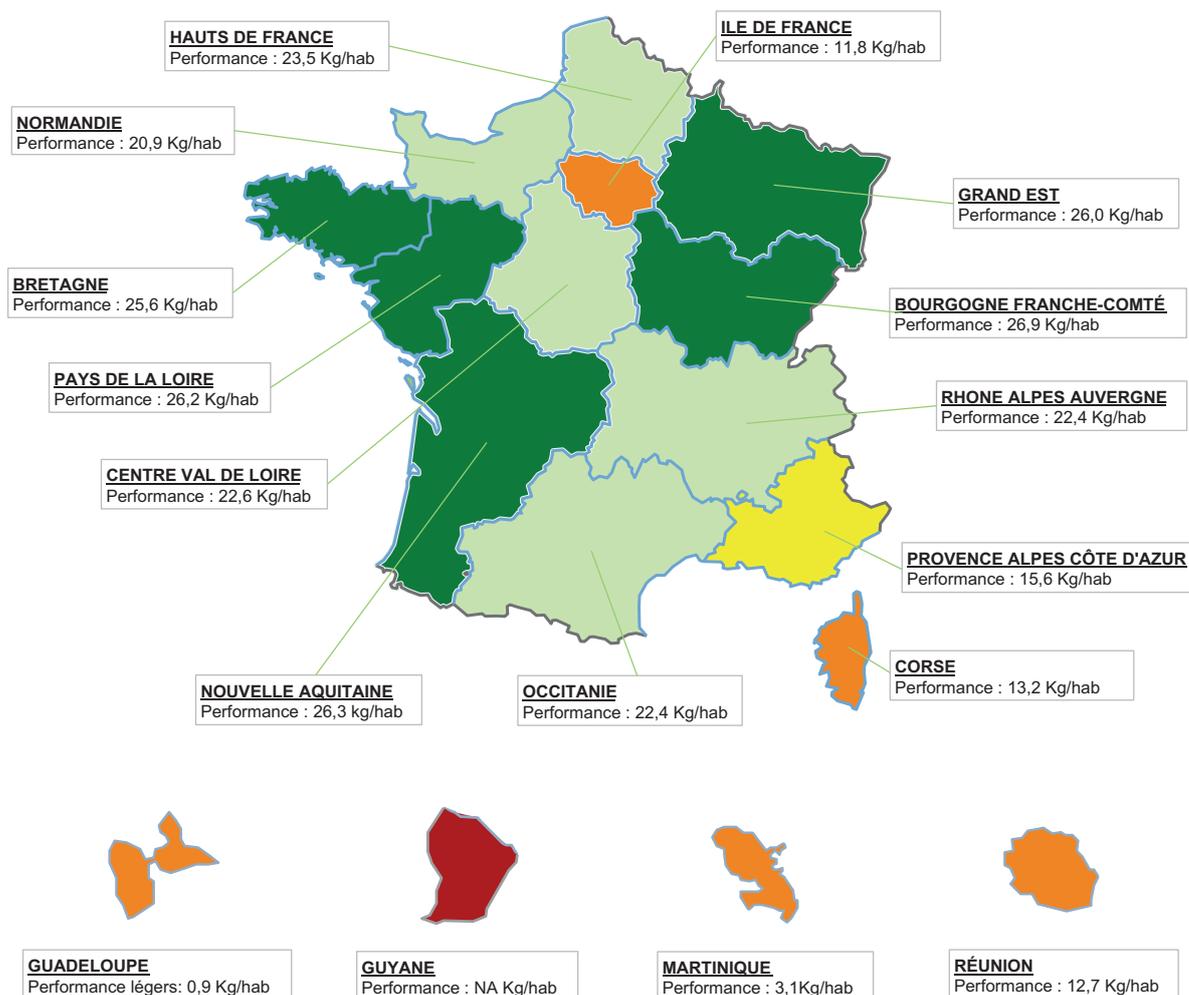
	Réel 2016	ARC 2017
Recyclage	81,0%	81,2%
Valorisation	17,4%	17,4%
Incinération avec récupération d'énergie	1,2%	1,0%
Elimination	0,4%	0,4%
Total	100,0%	100,0%

Les soutiens aux modes de traitement ressortent à 54,9 M€, en baisse de 0,4 M€ par rapport à 2016. Cette baisse s'explique par l'érosion du gisement papiers, donc de la collecte SPGD et est partiellement compensée par la progression du taux de recyclage.

A partir de 2018, en métropole, les soutiens seront exclusivement dirigés vers le recyclage, conformément aux dispositions de l'agrément.

⁶ SPGD : Service Public de Gestion des Déchets

f) Performance et soutiens par région



Performance de tri



5. Communication, Information, Sensibilisation

La communication est l'une des grandes missions fondamentales de Citeo. Ce n'est pas une fonction support, comme dans d'autres secteurs d'activité, mais une fonction « développement » et l'un des moteurs de la réussite de l'entreprise : un levier indispensable pour faire bouger les comportements, développer une véritable économie circulaire et porter la dynamique du taux de recyclage.

Toutefois, si la période est propice au développement du réemploi et du recyclage, et que les habitants considèrent ce dernier comme un enjeu important, cette communication s'exerce dans un environnement façonné par une actualité saturée de multiples messages. Selon plusieurs sondages – et hors périodes « Cop » ou « semaine du développement durable » - l'environnement n'est pas une préoccupation prioritaire, loin derrière la lutte contre le terrorisme, le chômage, la délinquance, la réduction des déficits, le niveau des impôts ou encore l'immigration.

Le challenge de Citeo est donc triple : rendre audible ses messages clés auprès du plus grand nombre dans un environnement saturé, mobiliser autour d'enjeux qui peuvent paraître moins prioritaires que d'autres aujourd'hui – mais qui sont néanmoins essentiels – (re)créer du lien et de la valeur entre le quotidien de l'habitant et les objectifs de l'éco-organisme.

En 2017, Citeo a focalisé ses actions autour de trois enjeux : insister sur la simplicité du geste de tri, poursuivre d'informer sur la bonne consigne « tous les papiers se trient et se recyclent », poursuivre la pédagogie sur l'utilité et le « comment » du recyclage.

Citeo a mené les actions suivantes :

- Des campagnes média de communication grand public (presse et digital), pour sensibiliser et faire passer à l'acte de tri des papiers ;
- Une communication vers la jeunesse, par la promotion d'outils pédagogiques destinés aux milieux scolaires pour dépasser le chiffre de 1 million d'élèves sensibilisés ;
- Le développement des partenariats avec des associations (éducation au développement durable, etc.), pour diversifier ses messages sur des populations cibles.

- **La campagne de communication nationale pluri-média**

La communication nationale tous publics **donne le sens** du geste de tri. Grâce à une large communication (presse et digitale), l'ensemble de la population est sensibilisé chaque année, à la maison, en entreprise, et à l'école.

Les campagnes de communication successives lors du précédent agrément ont eu un effet direct sur 3 éléments d'image clés :

- La forte préoccupation pour le recyclage des papiers (+8 pts)
- Le sentiment de simplicité du tri des papiers (+11 pts)
- La connaissance certaine des consignes de tri (+5 pts) mais qui se heurte aux mauvaises consignes locales.

Les études et analyses menées montrent clairement la corrélation directe entre ces trois éléments et la croissance du geste de tri des papiers. Il est en effet clairement établi qu'un habitant ayant été convaincu de la simplicité du geste de tri des papiers, ou ayant une meilleure information sur la consigne de tri, augmente le nombre de papiers qu'il trie et propose au recyclage via son bac de collecte.

S'appuyant sur ces résultats, Citeo a reproduit sa stratégie en 2017.

La dernière campagne Presse via la convention d'engagement volontaire signée avec les éditeurs de presse s'est déroulée en 2 phases :

- Hiver 2016-2017 : campagne digitale et print
- Été 2017 : campagne print

Impact des campagnes :



> Campagne presse hiver

638 insertions
275 millions de contacts



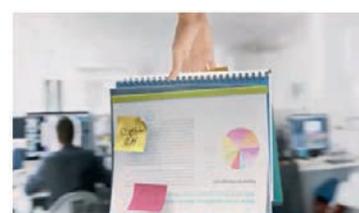
> Campagne presse été

530 insertions
272 millions de contacts



> Campagne **digitale hiver**

3,5 millions de vues
Coût par vue = 2 centimes



- **Information et éducation des plus jeunes**

La communauté éducative est un levier majeur et prioritaire pour impulser le changement et mettre en place des comportements éco-citoyens pérennes.

Citeo s'est ainsi inscrit dans une démarche pédagogique à destination de la communauté scolaire en suivant les principes de l'Education au Développement Durable : apprentissage fondé sur la découverte avec l'objectif d'éveiller l'esprit critique de l'enfant, de le faire s'interroger, lui faire prendre conscience de sa responsabilité en tant que citoyen/consommateur, et lui montrer comment il peut agir à son échelle.

En effet, avec près de 13 millions d'élèves et 880 000 enseignants, l'école est le cadre privilégié des apprentissages et de l'enseignement collectif qui permet de capter de manière qualitative et quantitative l'attention des jeunes. Initier les élèves, sur le temps scolaire dès le primaire, multiplie les chances d'intégrer connaissances sur le tri au même titre que les apprentissages fondamentaux (français, mathématiques, etc.).

Les établissements scolaires abritent également un gisement de papiers encore peu exploité. La mise en place de projets pédagogiques autour du tri au sein des établissements scolaires permet d'aller chercher ce gisement de grande qualité.

Dans ce cadre, Citeo est partenaire du ministère de l'Education nationale à travers un accord cadre depuis 2013. Il travaille avec l'ensemble de la communauté éducative et l'accompagne dans la mise en place de projets pédagogiques sur l'économie circulaire des papiers.

Deux programmes pédagogiques, Léo Folio et Défi papiers, sont proposés gracieusement afin de sensibiliser les plus jeunes à l'importance de recycler ses papiers.

Ces programmes, testés et réalisés par des professeurs, sont réédités chaque année afin de s'adapter aux exigences des politiques publiques et éducatives et de faciliter le travail des acteurs sur le terrain.

Léo Folio



Créé en 2009, Léo Folio est un programme pédagogique adapté pour les jeunes de 6 à 12 ans qui se compose de différents outils :

Le Kit pédagogique Léo Folio « éveiller à l'écocitoyenneté, la boucle du recyclage des papiers ».

Le kit qui se compose de dix fiches-ateliers pour les élèves et d'un guide destiné à l'enseignant ou à l'animateur ainsi que d'un poster est envoyé en version papier dès l'inscription en ligne.

Il permet :

- d'expliquer l'histoire et la fabrication des papiers ;
- de montrer les différents usages du papier ;
- d'expliquer la finalité du tri et présenter la chaîne du recyclage et ses acteurs ;
- d'inciter le jeune public à devenir acteur du tri en adoptant les éco-gestes.

En 2017, une refonte complète du kit a été faite afin de moderniser l'identité visuelle et de faire évoluer les contenus suite à la consultation nationale menée en octobre 2016 auprès des 20 000 inscrits du programme.

Les résultats de celle-ci ont montré que le programme Léo Folio répond au double enjeu de sensibilisation au recyclage du papier et de mise en place d'actions concrètes (80%) :

- Il responsabilise sur le rôle de l'élève dans la boucle du recyclage (89%) ;
- Il éveille au civisme et à l'écocitoyenneté (89%), au développement durable (88%) et à l'économie circulaire (87%) ;
- Il donne envie de trier ses papiers (88%) et ses déchets en général (86%) ;
- Il donne envie de promouvoir le recyclage des papiers autour de soi (85%) ;
- C'est un programme à recommander (98%) ;
- Il est utile (94%) ;
- L'action de Citeo est utile (97%) sérieuse (96%), de référence (87%).

En 2017, les 5 000 nouvelles inscriptions ont permis de sensibiliser 230 000 enfants.

L'exposition itinérante



L'exposition propose aux enfants de se mettre dans la peau de détectives privés et de mener l'enquête pour résoudre l'énigme du recyclage des papiers autour de 3 modules : les indices du tri, la scène du recyclage et les conclusions de l'enquête. A l'issue du parcours, chaque élève se voit remettre le livre « Léo Folio, l'expert des papiers » fourni avec l'exposition.

Les 5 exemplaires de l'exposition sont accessibles à tout établissement scolaire ou péri-scolaire sur simple demande grâce au formulaire en ligne.

En 2017 elles ont été exposées dans 76 lieux à travers la France et ont permis de sensibiliser 15 000 jeunes.

L'espace pédagogique pour les professeurs ou les animateurs

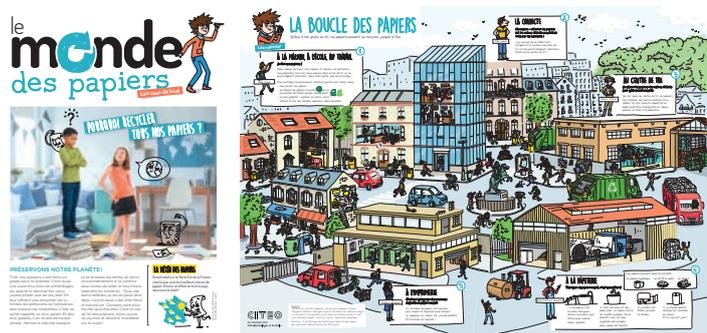
Il contient un ensemble de supports et de visuels pour aider l'animateur à préparer (ou à illustrer) ses séances de travail avec un module de formation en ligne, des fiches thématiques sur la filière papier et ses chiffres clés, une banque d'images, des schémas etc.

Les modules e-learning pour les élèves

Les modules en ligne permettent aux enfants de compléter leurs connaissances sur le tri et le recyclage des papiers. A chaque étape, Léo Folio guide l'élève, corrige les exercices et lui délivre son score final. Les modules peuvent être exploités dans le cadre de l'usage des outils numériques à l'école.

Le journal « Le Monde des papiers »

Le journal « Le Monde des papiers » est un outil de sensibilisation créé en 2017 que les élèves peuvent amener chez eux. Il permet une initiation à l'éco-citoyenneté à travers l'angle des médias. Ludique et éducatif, il permet d'approfondir les apprentissages fondamentaux au travers de jeux, témoignages illustrés et autres petites chroniques journalistiques. Une fois déplié, le journal prend la forme d'un poster qui présente la boucle locale du recyclage et ses différents métiers. Celui-ci est distribué dans le cadre d'actions spécifiques comme des concours.



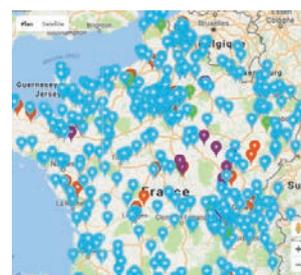
Défi papiers

Défi papiers est une plateforme en ligne qui propose un accompagnement pour mettre en place une gestion responsable des papiers dans les établissements scolaires à travers une pédagogie de projet active.

Conçu en concertation avec des professeurs et diffusé en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Défi Papiers s'inscrit pleinement dans les programmes scolaires, et notamment la mise en place des EPI⁷ au collège.

La méthodologie en 4 étapes accompagne élèves et enseignants du diagnostic papiers de leur établissement à la mise en place concrète de leur projet, jusqu'à son évaluation. Il favorise ainsi l'émulation positive entre élèves pour relever le Défi papiers et une véritable dynamique avec les acteurs du territoire.

Une carte interactive répertorie les partenaires locaux qui proposent des activités à destination des scolaires. Celle-ci permet également aux



⁷ EPI : Enseignement Pratique Interdisciplinaire

établissements de connaître l'état d'avancement des autres projets et de créer une émulation positive sur les territoires.

Plus de 380 établissements se sont lancés dans la démarche en 2017 grâce à l'implication de 9 000 élèves et 400 enseignants.

Partenariat avec les Académies de Lyon, Dijon et Amiens

Depuis septembre 2016, des conventions de partenariat ont été signées avec certaines académies avec pour but de proposer des actions spécifiques sur le territoire :

- **La diffusion et mise à disposition gratuite des programmes pédagogiques** aux professeurs du premier et du second degré des académies ;
- **Temps de formation des enseignants et référents EDD⁸** sur l'économie circulaire des papiers et la méthodologie de projet dans le cadre du PAF⁹ de l'académie à destination ;
- Mise en place **de concours** avec une remise des prix officielle en présence de la rectrice dans le cadre de la semaine du Développement Durable. **800 enfants** ont participé aux deux concours sur Lyon et Dijon. Les lauréats ont pu bénéficier de l'intervention d'une artiste recycleuse et créer une fresque murale en origamis dans leur établissement.



Partenariat avec le Conseil Régional d'Ile de France

Citeo et le Conseil Régional d'Ile-de-France ont signé une convention de partenariat sur un an avec pour but de généraliser le tri des papiers dans les lycées franciliens et de sensibiliser les agents du Conseil régional à une gestion responsable des papiers.

Cette première année de partenariat a mobilisé plus de 1 700 élèves autour du concours « Les lycéens passent au tri » : les deux lauréats sectionnés ont vu leur affiche de sensibilisation diffusée dans les 675 lycées d'Ile-de-France et leur projet valorisé à travers la réalisation d'une vidéo qui mobilisera demain, tous les autres élèves de la Région.

La communauté éducative (enseignants, élèves, personnels académique et associations) a également été formée grâce à des temps de formation en vue de les accompagner dans la mise en place des projets d'éducation au développement durable. D'autres temps forts de mobilisation et de valorisation des projets (fêtes des Eco-délégués), ont réunis plus de 300 personnes autour de la démarche Lycée ÉCO-responsable sur le tri des papiers.

• **Les partenariats avec les associations jeunesse**

Des partenariats d'ampleur aux niveaux national, régional et académique ont vu le jour sur l'année 2016-2017. Ces partenariats, au-delà de la diffusion des programmes pédagogiques, favorisent

⁸ EDD : Education au Développement Durable

⁹ PAF : Plan Académique de Formation

la mise en place de projets concrets sur le tri et la relation des établissements scolaires avec les professionnels du recyclage et les communes.

Ces actions permettent de créer une dynamique territoriale et une émulation positive entre établissements.

Teragir

Citeo est en partenariat depuis 2014 avec l'association Teragir - anciennement Office Français de la Fondation pour l'Éducation à l'Environnement en Europe (Of-FEEE) - qui propose le programme Eco-École.

Eco-École est un label décerné aux établissements scolaires qui s'engagent vers un fonctionnement éco-responsable et qui intègrent l'Éducation au Développement Durable dans les enseignements. Les établissements participant à Eco-École choisissent une thématique du programme, autour de laquelle le projet se développe durant l'année : l'alimentation, la biodiversité, les déchets, l'eau, l'énergie, les solidarités et la santé. En partenariat avec les acteurs de leur territoire (élus locaux, associations locales, parents d'élèves), ils diagnostiquent le lieu de vie qu'est l'école et l'améliorent progressivement. L'école devient ainsi un véritable lieu d'expérimentation du développement durable. En 2017, 170 000 enfants et 21 000 adultes ont été impliqués dans la mise en place d'un projet sur la thématique déchets.

En plus des personnes directement impliquées dans la mise en place du projet, 737 000 personnes faisant partie de l'établissement scolaire, des familles et de l'entourage des enfants ont été sensibilisées.

Fédération de Paris de la Ligue de l'enseignement

Depuis 2013 ans, la Fédération de Paris de la Ligue de l'enseignement et Citeo sont engagés dans un partenariat pour mobiliser les élèves de Paris autour de la thématique du tri et du recyclage des papiers. Un réel dispositif a été co-construit en prenant en compte la réalité du territoire et les besoins spécifiques des enseignants et des élèves.

La fédération de Paris de la Ligue de l'enseignement et Citeo ont ainsi fait le choix d'une démarche d'accompagnement qualitatif en proposant des parcours pédagogiques diversifiés et complets pour la communauté éducative. Afin de créer un continuum éducatif cohérent et de permettre à l'enfant de mieux faire sens de ses apprentissages, les activités sont proposées sur tous les temps éducatifs.

- Le parcours Scolaire « experts des papiers » propose chaque année aux classes de primaire de participer à 3 séances de sensibilisation variées : visites d'exposition, atelier de papier recyclé, spectacles vivants etc. ces activités complémentaires permettent aux élèves d'aborder le thème de l'économie circulaire des papiers dans sa globalité à travers des approches diversifiées, artistiques, manuelles grâce à 3 ou 4 séances d'1h15.
- Péri scolaires (Temps d'Activités Périscolaires - TAP) est un parcours de 12 ateliers proposé aux élèves sur un trimestre complet. Les animateurs invitent les élèves à construire leur écocitoyenneté à travers des activités pédagogiques, ludiques et artistiques autour du thème de l'économie circulaire des papiers. Plus de 4 452 enfants ont suivi depuis 2013 les ateliers spécialement conçus pour le périscolaire grâce aux 200 animateurs formés à cet effet.
- De nombreux ateliers extra-scolaires ont été proposés dans les centres de loisirs les mercredis après-midi et pendant les vacances scolaires. 1 280 enfants ont bénéficié de ces moments de sensibilisation.

Ainsi, depuis le début du partenariat, près de 10 000 enfants ont bénéficié des parcours scolaires et extrascolaires Léo Folio (conçus par Citeo) dans 101 écoles, soit 28.5% des écoles élémentaires parisiennes !

Le concours « Les papiers font la une »

Pour clôturer ces 3 années de partenariat, un grand concours « Les papiers font la Une » a été proposé aux élèves de CM1/CM2, en partenariat avec la Mairie de Paris et le WWF. Ce concours, ouvert aux classes CM1/CM2 de la ville de Paris, invitait les élèves à concevoir l'affiche de la campagne de sensibilisation de demain à destination des autres jeunes de l'académie. 1 470 enfants ont travaillé sur la réalisation de 60 affiches de sensibilisation.

Pour mener à bien ce travail et les accompagner dans leur démarche, les classes participantes ont reçu un kit pédagogique et bénéficié du parcours « Les Experts des papiers » (visite de l'exposition Léo Folio, fabrication de papier recyclé en classe, intervention d'un professionnel plasticien pour aider à concevoir l'affiche).

Une cérémonie de remise des récompenses s'est déroulée à l'hôtel de ville de la Mairie de Paris pendant la Semaine Européenne du Développement Durable 2017 en présence d'Antoinette Guhl, adjointe à la Maire de Paris en charge de l'Economie sociale et solidaire et de Géraldine Poivert.

L'affiche lauréate a été diffusée dans toutes les écoles parisiennes.



Le Réseau Ecole et Nature

Le Réseau Ecole et Nature (REN) est une association loi 1901 reconnue d'intérêt général, agréée jeunesse, éducation populaire et association nationale éducative complémentaire de l'enseignement public. Le REN participe à l'éducation à l'environnement et au développement durable depuis plus de 30 ans, par le biais de ses actions et programmes pédagogiques sur la prévention, le tri et la gestion des déchets.

Dans le cadre de leurs missions complémentaires, Citeo et le REN se sont associés pour expérimenter la mise en place de trois projets pédagogiques dans le cadre d'EPI (Enseignements Pratiques Interdisciplinaires) sur l'Hérault et la Somme, en créant des synergies locales entre les scolaires et les acteurs locaux.

L'ambition de ces expérimentations était de mettre en place des EPI sur le tri des papiers afin de donner des exemples concrets aux équipes éducatives qui souhaiteraient en faire de même pour la rentrée 2017-2018. 3 collèges ont participé à cette expérimentation.

• Les partenariats associatifs hors jeunesse

World Wildlife Fund (WWF)

L'objectif du partenariat avec WWF France en 2017 (partenariat actif depuis 2015) était de promouvoir le tri et le recyclage des papiers auprès de différentes cibles : grand public, collectivités locales, clients, jeunesse, fabricant de papiers, éditeurs, émetteurs...

Actions réalisées sur 2016-2017 :

→ **Grand public : Diffusion des messages de Citeo sur le recyclage**

- Publication d'un article dans le journal «Sur les traces du panda» (article sur le recyclage du papier). **105 000 exemplaires** diffusés auprès des donateurs du WWF ;
- Article dans newsletter WWF destinée à ses partenaires ;
- Réunion «afterwork Panda» de sensibilisation/formation de 35 bénévoles du WWF ;
- Article sur le partenariat WWF/Citeo sur le site internet du WWF (rapport Monde Economique) : le site a **2 millions de visiteurs par an** ;

→ **Cible experts de la filière papier :**

Des ateliers ont permis de valoriser l'expertise métier de Citeo, de participer en commun à des colloques/rencontres, et de diffuser des bonnes pratiques d'éco-conception dans le milieu de l'édition.

- atelier «100% recyclé» à Strasbourg
- atelier «Papier vs. numérique»
- Article dans la lettre « forêts vivantes » du WWF sur le partenariat, les défis du recyclage du papier en France et les missions de Citeo ;
- atelier «Résultats de l'enquête PAP 50 sur la politique papier des entreprises»
- Edition d'un livre « exemplaire » par le WWF avec l'éditeur Lavoisier, mention des critères d'éco-conception (validés par Citeo) sur le livre et sur le site internet de l'éditeur (tirage 700 exemplaires)

→ **Cible clients :**

Elaboration et diffusion d'une politique papier responsable au sein des entreprises.

- Baromètre PAP 50 réalisé par le WWF : enquête annuelle (depuis 5 ans) visant à évaluer la performance de 50 organisations – entreprises privées et administrations publiques – en matière de politique papier. Questionnaire réalisé avec Citeo ;
- Rencontre avec pôle emploi en 2017 pour échanger sur leur politique papier interne et leur donner des solutions pratiques.

Le WWF s'est par ailleurs engagé à respecter en interne une « Charte d'éco-conception des produits papiers » (validée par Citeo). L'objectif est de promouvoir ces bonnes pratiques également auprès des prestataires et partenaires du WWF.

France Nature Environnement (FNE)

Les objectifs du partenariat Citeo - FNE en 2017 étaient :

- D'amener les associations environnementales à s'approprier les enjeux et le fonctionnement de la filière papiers ;
- De diffuser des informations sur la gestion responsable du papier, le tri et le recyclage des papiers dans les territoires et l'utilisation du papier recyclé.

Diverses actions ont été menées en 2017, notamment :

- Participation aux rencontres organisées par FNE auprès de ses associations dans les territoires ;
- Construction du support de formation pour les rencontres ;
- Echanges sur la REP papiers entre Citeo et des Référénts REP des associations membres de FNE ;
- Sensibilisation de la jeunesse aux enjeux de la filière papier via le réseau FNE.

Les Connexions

Cette association a vocation à trier les déchets sur les festivals et les rencontres sportives pour participer au développement de la collecte sélective en France. L'association fédère aujourd'hui un réseau de 500 bénévoles, 14 salariés à temps plein et une dizaine de saisonniers.

La convention avec Citeo a permis de financer les actions de sensibilisation au tri et au recyclage des papiers sur l'ensemble des interventions terrains de l'association (en moyenne, une trentaine de manifestations par an, soit en moyenne 80 jours d'animation par an). Ces dernières touchent à chaque événement de 50 à 50 000 personnes, via le camion stand itinérant et/ou les stands modulables et/ou le centre de tri.

6. Accompagnement à l'éco-conception

a) Innover en matière d'éco-conception

- **Fractionnement et stratification : vers de nouveaux papiers recyclés**

Dans le cadre de l'accompagnement de ses clients en matière d'éco-conception, Citeo mène des projets de R&D destinés à faire émerger des solutions aux freins qu'ils peuvent rencontrer dans leur engagement en faveur de l'économie circulaire.

Certains clients ont indiqué depuis la mise en place du barème éco-différencié (BED), ne pas pouvoir utiliser le papier recyclé pour la production de leurs imprimés, faute d'offre papetière en recyclé sur les faibles grammages. C'est notamment le cas pour la production de catalogues.

Citeo a lancé un programme de R&D ambitieux, en partenariat avec deux centres de recherche de référence dans l'industrie papetière, CTP, (FR) et RISE¹⁰ (devenu SWE) visant à étudier la possibilité de produire des papiers couchés de faibles grammages contenant au minimum 50% de fibres recyclées, en mettant en œuvre de nouvelles technologies et processus papetiers :

- le fractionnement : tri des fibres présentes dans une pâte à papier en fonction de leurs caractéristiques dimensionnelles pour produire des fractions de pâtes aux caractéristiques homogènes ;
- la stratification : production d'une feuille de papier constituée de plusieurs couches à partir des différentes fractions de pâte.

Citeo a finalisé en 2017, les phases théoriques (laboratoire et modélisation) du projet concluant à la possibilité technique de produire un papier LWC recyclé d'un grammage de 48 g/m² et présentant des caractéristiques compatibles avec l'impression de catalogues.

Fort de ces résultats, Citeo a décidé de réaliser, toujours en collaboration avec CTP et RISE, une production de ce papier sur les installations pilotes du laboratoire RISE en 2018.

- **Indicateur d'éco-conception**

Au travers du barème éco-différencié, Citeo incite depuis 2013 ses clients à éco-concevoir leurs papiers.

Pour être efficace, l'éco-modulation doit pouvoir s'adapter aux évolutions des gisements mis en marché (évolution de tonnages différents entre typologies de papiers graphiques, évolutions des technologies d'impression, de collage, de façonnage, arrivée de nouveaux papiers...) tout en maintenant une constance dans l'effort d'éco-conception.

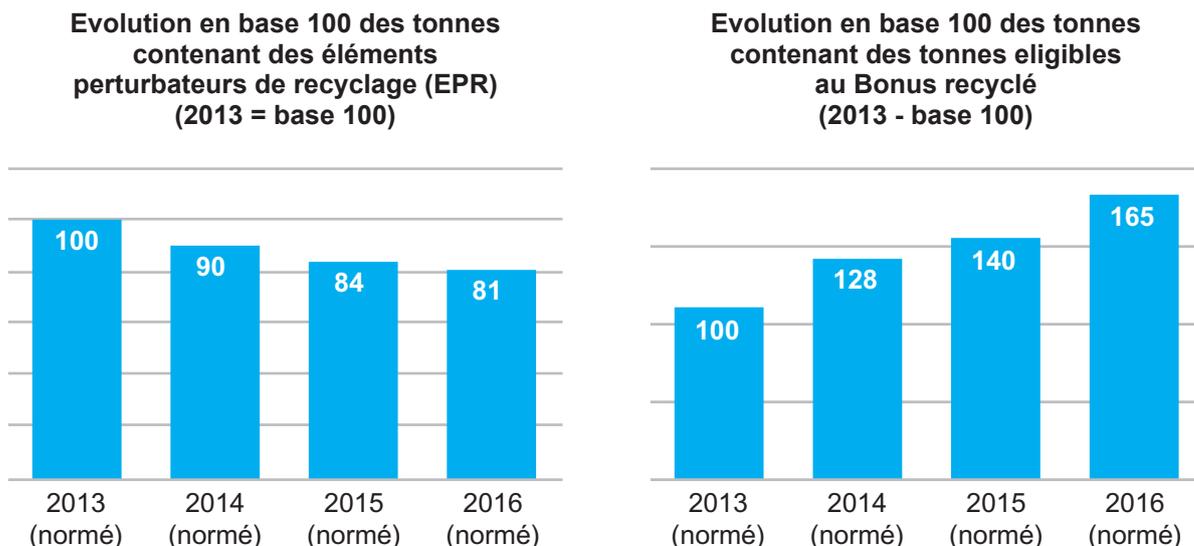
C'est en ce sens que Citeo a développé un indicateur d'évolution de l'éco-conception qui permet de mesurer, dans sa globalité, mais également par secteur d'activité et par type d'imprimé, l'évolution de l'éco-conception des papiers, indépendamment de la baisse de la consommation de papier.

Outre la mesure objective des progrès de l'éco-conception des papiers, cet indicateur nous permet également de guider et prioriser nos travaux d'études et de R&D en matière d'éco-conception.

La production de cet indicateur sera automatisée pendant l'année 2018 et les résultats seront partagés avec la filière.

¹⁰ RISE : anciennement INNVENTIA

Exemple d'indicateur d'évolution de l'éco-conception :



• Partenariat avec le Centre Technique du Papier (CTP)

Citeo a élaboré une stratégie de R&D ambitieuse (allocation de 2% de ses éco-contributions à la R&D) combinant des objectifs de court (études, expérimentations, accompagnement à l'industrialisation) et long termes (recherche fondamentale sur les matériaux et les procédés) dans le cadre de la R&D de l'agrément papiers.

En ce sens, Citeo a souhaité s'appuyer sur un partenaire de longue date et reconnu au niveau international sur son expertise scientifique et technique sur le papier : le Centre Technique du Papier.

L'accord signé entre Citeo et le CTP pour 3 ans est renouvelable une fois à compter de janvier 2020.

En cohérence avec les 3 axes du plan de R&D Papiers 2017-2022 de Citeo, cet accord couvrira les thèmes suivants :

- Les nouveaux papiers et les imprimés du futur ;
- Les nouveaux matériaux et nouveaux usages des matériaux ;
- L'amélioration du recyclage-désencrage des imprimés.

Parmi les projets initiés dans le cadre de cette convention :

- **e-bliss** : Programme de R&D visant à produire des films de routage répondant aux exigences de la LTECV¹¹ (interdiction d'utiliser des films autres que films compostables à domicile), mais qui ne présenterait pas de perturbation du recyclage des papiers en cas de présence dans les flux de déchets papiers.
- **Ultracell** : Programme de R&D visant à développer une solution de collage de papier (ou de carton) sans colle, et donc sans perturbation du recyclage.

• Plan d'actions Huiles Minérales

Les pouvoirs publics ont souhaité que Citeo puisse contribuer à la pérennité du schéma d'économie circulaire dans un contexte où celui-ci pourrait être menacé par un risque sanitaire lié à la présence d'huiles minérales dans des emballages alimentaires en papier cartons et dont l'une des origines serait le recyclage des papiers graphiques en emballages.

Citeo a remis en septembre 2017 aux ministères d'agrément papiers un plan d'actions portant sur l'enjeu des Huiles Minérales.

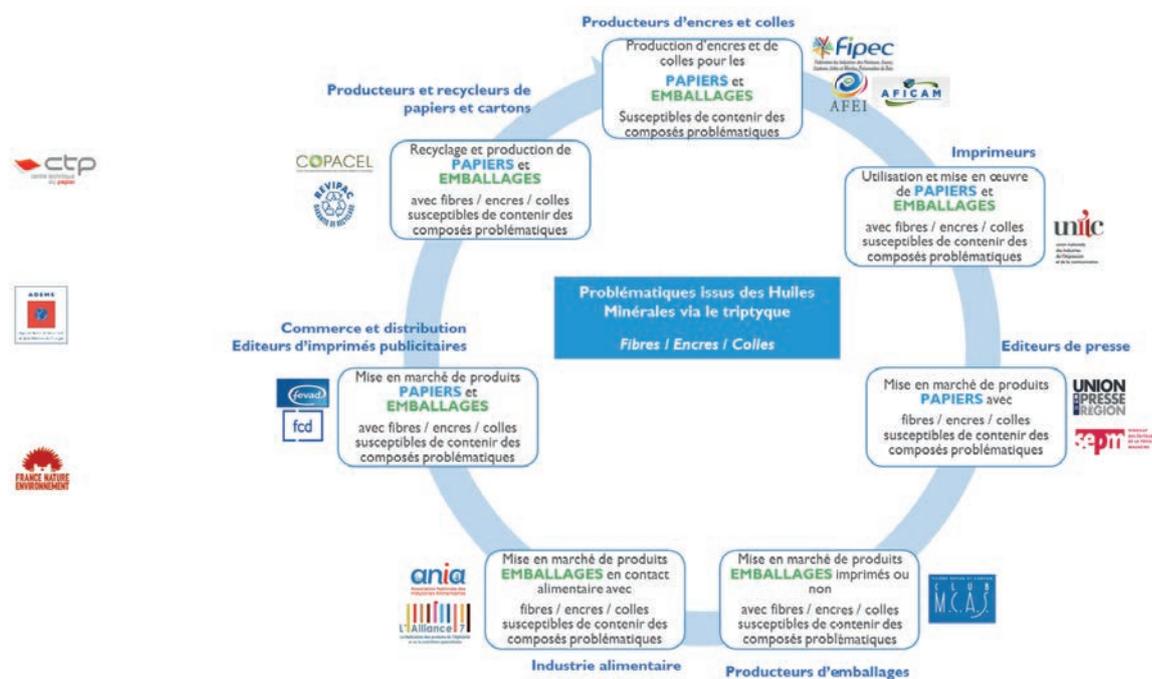
¹¹ LTECV : Loi de transition énergétique pour la croissance verte

L'objectif de ce plan d'action est de permettre aux acteurs de la filière graphique de prendre en compte dans leurs choix de conception et choix de gestion des papiers et déchets papiers, la problématique sanitaire que peuvent représenter certains composés d'huiles minérales si ceux-ci se retrouvent, au fil des boucles de recyclage, présentes dans un emballage alimentaire.

Citeo a souhaité proposer un plan d'action transversal aux deux filières papiers et emballages pour s'assurer de la cohérence d'approche de cet enjeux croisé.

Pour accompagner la mise en œuvre de ce plan d'action et assurer l'implication de l'ensemble des parties prenantes dans la résolution de cette problématique, Citeo a créé un Groupe de Travail Huiles Minérales (GT HM). Celui-ci s'est réuni pour la première fois en Janvier 2018.

Composition du Groupe de Travail Huiles Minérales

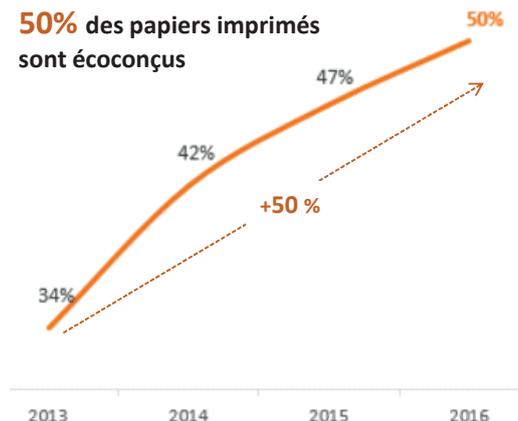
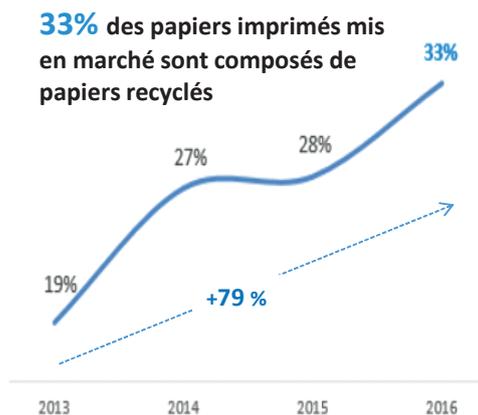


b) Sensibilisation à l'éco-conception

- **Les entreprises, acteurs de la REP, continuent de progresser dans l'éco-conception**

Cette année encore, Citeo a porté une attention particulière à l'accompagnement de ses clients dans la démarche d'éco-conception des papiers mis en marché. Cela se concrétise par une politique de R&D axée sur la recherche d'alternatives aux perturbateurs de recyclage et sur le déploiement d'offres innovantes pour rendre plus aisée la mise en marché de produits éco-conçus. Cet investissement dans l'éco-conception - associée à l'implication volontaire des metteurs en marché - donne d'ores et déjà des résultats encourageants avec une hausse significative d'utilisation de papiers recyclés et une baisse de la présence de perturbateurs.

En 4 ans, le niveau d'éco-conception des produits papiers imprimés s'est amélioré de 50% et la part du recyclé dans leur production est passée de 19% à 33%



Source : Analyse déclaration Citeo Papiers 2017

- **Une progression de l'éco-conception grâce à une démarche volontariste**

La prévention et l'éco-conception sont au cœur de toutes les politiques de gestion des déchets. Leur enjeu est clair et fondamental : il s'agit de limiter l'empreinte environnementale des produits mis en marché, d'en faciliter le recyclage et de réduire la quantité de déchets produite.

Le travail d'éco-conception est enjeu fort sur cette filière et est par nature complexe. En effet, le support papier est amené à prendre différentes formes et est destiné à différents usages. Les axes d'éco-conception sont de ce fait multiples, en fonction de la nature des intrants qui composent le support imprimé, croisée avec le type d'usage.

Ces bons résultats qui soulignent l'engagement des metteurs en marché dans une réelle démarche d'écoconception, ont été obtenus en veillant à avoir une éco-modulation qui ne soit stimulante pour les entreprises tout en limitant l'impact financier. En 2017 l'éco-contribution moyenne a été de 53,98 € soit légèrement plus basse que le montant de la contribution de base (54€/t).

- **Cette démarche d'éco-conception s'articule autour d'une méthode agile et efficace : diagnostiquer puis agir**

Diagnostic

- Mener des études, investiguer pour connaître les problématiques éventuelles des produits mis en marché (recyclabilité, aspects sanitaires ou environnementaux...);
- Mesurer pour apprécier leur intensité et savoir où porter l'effort (études techniques ou de marché).

Mise en œuvre

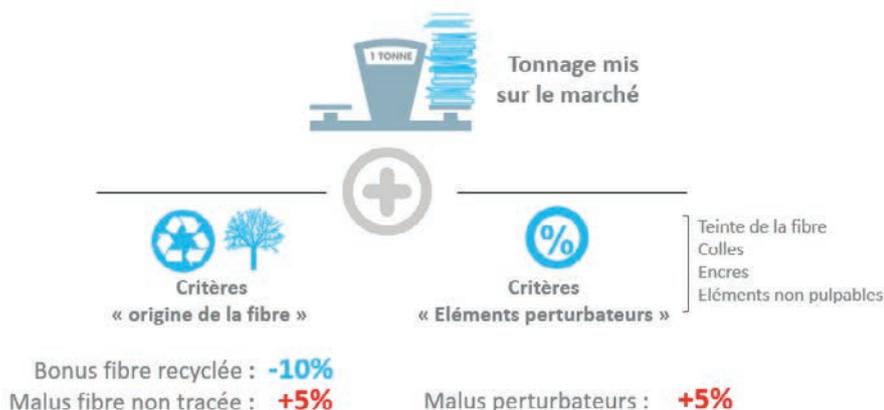
Dans un second temps et suite à ce diagnostic, Citeo agit pour améliorer l'éco-conception le plus efficacement possible en utilisant les leviers d'actions suivants :

- La R&D et l'innovation lorsque les alternatives n'existent pas ou sont peu développées (cf chapitre R&D et innovation) ;
- L'éco-modulation, le levier financier incitatif transversal ;
- L'accompagnement à l'éco-conception, la sensibilisation et l'information pour encourager les bonnes pratiques.

- **L'éco-modulation, le Barème Eco-Différencié**

L'éco-modulation est un des leviers – mais pas le seul – pour encourager l'éco-conception et améliorer la recyclabilité, favoriser la traçabilité de la fibre et l'usage de papier recyclé. Depuis 2013, sa définition et son suivi se font dans le cadre d'un comité de concertation.

Principe du fonctionnement du barème éco-différencié, critères et valeur de l'éco-modulation appliquée (mise en marché 2016)



Quelles que soient les catégories de perturbateurs, il permet d'avoir un levier sur le marché :

- Absence d'alternative : permet aux donneurs d'ordre d'identifier la problématique et de progressivement faire naître une demande sur le marché ;
- Alternative existante mais non compétitive : permet de réduire l'écart de coût avec les solutions écoconçues ;
- Alternative existante : les critères incitent les donneurs d'ordre à faire évoluer la composition de leurs produits imprimés.

Le barème éco-différencié n'a pas eu à ce stade l'objectif d'aligner les valeurs des bonus-malus sur l'impact économique réel des bénéfiques ou des effets négatifs des différents modes de production des papiers graphiques. L'enjeu était avant tout pédagogique afin de structurer la filière autour des enjeux d'éco-conception.

• La sensibilisation à l'éco-conception : encourager nos clients à avoir une longueur d'avenir

Citeo mène une action d'accompagnement auprès de ses clients pour les aider dans la réduction des impacts environnementaux des papiers, l'amélioration de l'éco-conception et la prévention des déchets. L'objectif est de proposer une offre d'accompagnement technique et concrète, créatrice de valeur pour nos clients et facteur d'accélération pour la transformation de la filière vers davantage d'économie circulaire.

Des services et des savoirs : mise à disposition de guides et supports, un premier niveau d'accompagnement

Une approche très pédagogique de l'accompagnement et de la sensibilisation à l'éco-conception est nécessaire pour éclairer les choix des donneurs d'ordre et promouvoir une démarche environnementale.

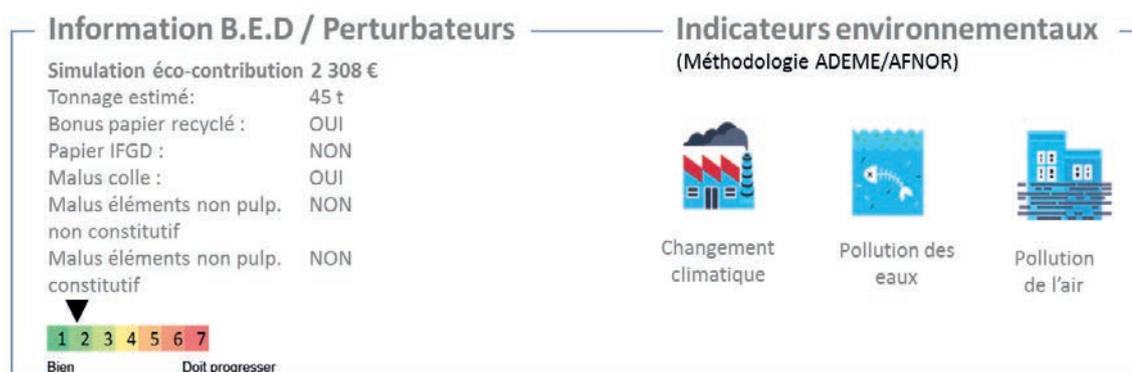
Citeo met à disposition des guides et supports divers permettant d'apporter des conseils opérationnels selon le public visé - acheteurs, communicants, responsable RSE ... Ces supports s'avèrent nécessaires mais non suffisants au regard des ambitions et nécessités.

Des services dynamiques d'éco-conception : Paper Metrics®, « l'éco-conception est aussi facile que de choisir entre deux devis »

Citeo a développé en 2015 Paper Metrics®, une solution innovante et participative qui met l'éco-conception à la portée de tous les donneurs d'ordres de papiers imprimés. En 2017, Citeo a prolongé le développement de cet outil mis à disposition des imprimeurs et des agences de communication.

Il permet aux donneurs d'ordre de disposer sur les devis d'impression du niveau d'éco-conception de leur projet d'impression et de sa performance environnementale. Paper Metrics® est ainsi le premier outil à permettre – sans action supplémentaire pour l'acheteur – de disposer de critères environnementaux avant l'acte d'achat et de piloter ainsi très facilement son action d'éco-conception en agissant sur le tonnage de papier mis en marché et sur la qualité environnementale des produits diffusés.

Paper Metrics® permet de calculer des indicateurs environnementaux en cohérence avec les préconisations de l'ADEME–AFNOR (guide de bonnes pratiques BPX 30-323 et le référentiel de la catégorie « ouvrages imprimés »)



Le diagnostic « Papiers responsables » : un outil d'analyse et de valorisation

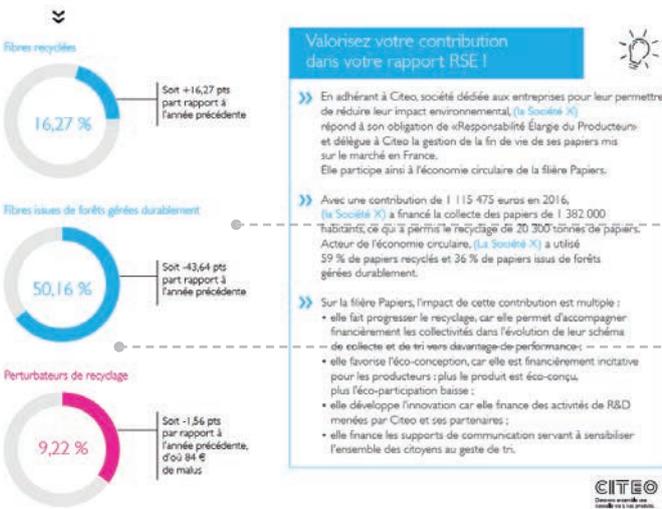
Ce support personnalisé permet aux sociétés clientes de suivre leur niveau d'éco-conception grâce à des indicateurs clés synthétiques, de bénéficier de conseils d'éco-conception personnalisés et de disposer d'éléments de communication interne ou externe pour mettre en valeur l'implication de l'adhérent dans l'économie circulaire des papiers.

En 2017, il a été transmis à toutes les entreprises concernées par l'éco-modulation représentant 99% des tonnages mis en marché.

Nom du client - client n°0000



Rappel des tonnages mis en marché, de l'éco-contribution et de l'impact en termes d'économie circulaire des papiers



Indicateurs d'éco-conception et benchmark sectoriel

Détail de l'engagement RSE de l'entreprise à travers son adhésion à Citeo

AACC

DÉVELOPPEMENT DURABLE **Octobre 2017** - Eco-communication : l'AACC crée le 1^{er} site dédié aux professionnels d'agence en partenariat avec Citeo

Parce que les agences conseillent les entreprises sur la réalisation de documents imprimés, Citeo a souhaité contribuer à l'initiative de l'AACC pour permettre aux communicants de disposer des bons réflexes pour éco-concevoir les supports imprimés qu'ils réalisent.

Le site donne aux agences les clés pour limiter les impacts environnemental, social et sociétal de leurs différents métiers et a pour ambition de changer le regard des professionnels sur la communication responsable et d'améliorer leurs pratiques au quotidien. Créatifs, commerciaux, développeurs, planneurs ou encore producteurs ont accès à des recommandations concrètes et pratiques pour éco-concevoir les campagnes qu'ils mettent en œuvre.

7. Recherche & Développement sur la collecte, le tri et le recyclage

a) Optimiser la collecte et le tri des papiers

- **Centre de Tri Fibreux**

En 2017, Citeo a lancé un appel à projet à la création de capacités industrielle de tri dédiée aux flux fibreux (mélange de papiers graphiques et emballages papiers-cartons) issus des collectivités locales.

La création de ce type de capacité de tri, quasiment inexistantes en France, vise à permettre aux collectivités locales qui le souhaitent de pouvoir faire trier les flux papiers-cartons, soit directement issus de leur collecte Fibreux / Non Fibreux, soit issus d'un centre de tri simplifié.

Ces capacités de tri fibreux doivent permettre la production de standards matériaux répondant aux exigences qualité requises par les filières de recyclage, en particulier la filière de désencrage.

A l'issue de l'appel à projet, Citeo a retenu le projet porté par VEOLIA pour la transformation de son centre de tri TRIEST, situé à Thaon-les-Vosges.

Ce projet consiste en une capacité annuelle de tri de 80 kt de fibreux issus des collectivités locales, et permet de produire en particulier une matière première destinée à la filière de désencrage, conforme au standard à désencrer de l'agrément papiers.

Le projet retenu prévoit également la possibilité d'évoluer dans une seconde phase vers la production de standards bureautique.

Citeo participe à hauteur de 400 k€ au financement de ce projet de 2,6 M€.

Les débuts des travaux de transformation sont prévus pour Septembre 2018 et une mise en exploitation définitive pour février 2019.

- **ImpactPaperec**

Citeo a pris part au projet Européen Horizon 2020 ImpactPaperec. Ce projet a pour objectif de partager auprès de l'ensemble des pays européens les bonnes pratiques de collecte et de tri des papiers et cartons des collectivités locales.

Engagé depuis 2016 dans ce projet, Citeo a pu y partager, aux côtés de Trivalis, l'expérience et le savoir-faire français.

Ce projet a abouti à la production d'un Handbook (http://impactpaperec.eu/wp-content/uploads/2017/12/Handbook_Final_Nov.pdf) consultable en ligne.

b) Recherche & Développement

Afin de mieux accompagner la réflexion prospective de nos clients et d'anticiper les évolutions des prochaines années, Citeo souhaite développer ses compétences internes et renforcer son réseau externe en matière de connaissances scientifiques et industrielles sur les matériaux et leur recyclage.

Les missions, au service de l'ensemble des départements de Citeo, sont notamment les suivantes :

- **Faire de la veille** en France et à l'international, afin d'identifier les principaux enjeux et les innovations qui pourraient marquer le recyclage dans les 5 à 10 prochaines années ;
- **Animer des journées R&D**, participer aux groupes de travail et conférences européens, constituer un réseau scientifique pour l'entreprise. ;
- **Organiser les réunions** du comité R&D de Citeo ;
- **Nouer des partenariats** avec des centres de recherche, des écoles d'ingénieurs en France et à l'international ;
- **Construire**, en coopération avec les départements de Citeo, un plan d'action R&D cohérent et des partenariats sur les 5 ans de l'agrément ;
- **Communiquer et diffuser** des contributions sur les grands sujets relatifs au recyclage.

8. Accompagnement au Changement (AAC)

En 2017 a été conduite une nouvelle session d'appels à projets pour l'accompagnement au changement des projets territoriaux en faveur du recyclage des papiers pour un engagement de près de 7M€. Depuis sa mise en place en 2013, cette dotation a permis d'engager contractuellement 36M€ pour financer de manière déterminante les actions et investissements prévus.

Montants engagés par année d'agrément



Pour cette dernière session, 23 projets portés par autant de collectivités ont été sélectionnés par le Comité de suivi qui a réuni, le 15 septembre 2017, le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, l'ADEME, les associations d'élus ou de collectivités et Citeo.

Les 118 collectivités sélectionnées dans ces différentes sessions, se sont engagées dans cette démarche avec une préoccupation commune : la recherche de solutions pragmatiques pour maîtriser les coûts de gestion des papiers collectés sur leur territoire, tout en assurant un niveau de service élevé pour les habitants et l'efficacité du dispositif.

La sélection 2017 a été opérée, comme dans les précédentes sessions, dans le cadre de 4 thématiques :

- La collecte auprès des ménages, en mettant l'accent sur le développement et la densification du réseau de points de collecte de proximité et en ciblant notamment les projets de séparation des flux fibreux/non fibreux, qui est l'un des deux schémas de collecte préconisé par l'ADEME¹² ;
- La collecte auprès des assimilés, visant à capter auprès de établissements et entreprises les gisements de papiers graphiques de bonne qualité et à forte valeur ajoutée ;
- L'organisation autour du tri, en ciblant dans la dynamique générale de modernisation des installations de transfert et de tri, les projets spécifiques permettant d'améliorer la gestion des papiers graphiques ;
- Les projets multi-thèmes combinant plusieurs pistes d'actions territoriales autour d'un levier prioritaire.

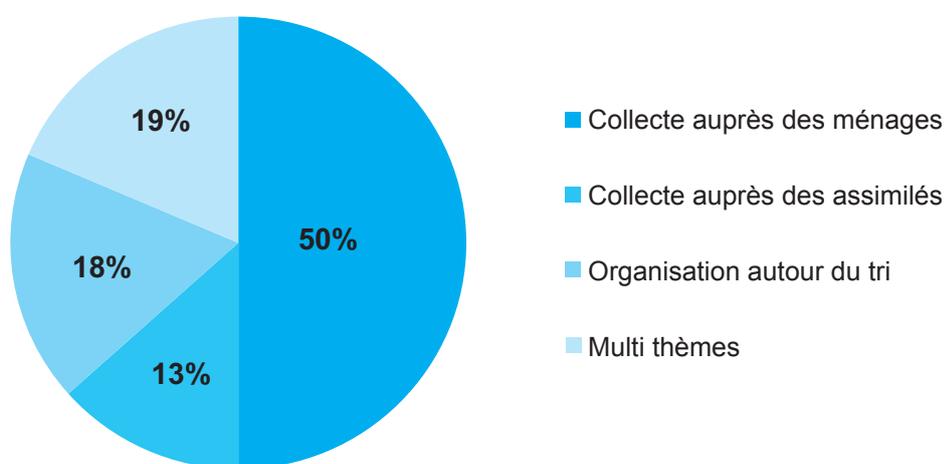
Thématique	Nombre de projets	Engagement de financement
Collecte auprès des ménages	12	4,1 M€
Collecte auprès des assimilés	3	0,7 M€
Organisation autour du tri	1	0,2 M€
Multi-thèmes	7	2,0 M€
Total	23	6,9 M€

¹² « Organisation de la collecte des déchets d'emballages ménagers et de papiers graphiques dans le SPGD » - Recommandations de l'ADEME - Mai 2016

Sur l'ensemble des sessions d'appels à projets, la collecte auprès des ménages a représenté environ la moitié du nombre de dossiers et la moitié de la dotation attribuée à cette thématique pour un engagement moyen par projet de 210 K€. Sur l'ensemble des projets, le financement moyen prévu est de 230 K€.

Thématique	Nombre de projets	Engagement de financement	Engagement moyen par projet
Collecte auprès des ménages	86	18,0 M€	0,21 M€
Collecte auprès des assimilés	34	4,8 M€	0,14 M€
Organisation autour du tri	13	6,5 M€	0,50 M€
Multi-thèmes	26	6,7 M€	0,26 M€
Total	159	36,0 M€	0,23 M€

Engagement de financement par thématique des appels à projets



9. Programmes d'actions Citeo en Outremer

En 2017, Citeo a poursuivi deux objectifs pour la filière REP des papiers graphiques dans les DOM : Engager les collectivités à contractualiser sur l'année de transition 2017 et identifier les pistes d'actions potentielles à déployer dans le cadre de l'agrément 2018-2022 pour mettre en œuvre des dispositifs performants à coûts maîtrisés et pour alimenter les Programmes d'Action Territorialisés de chaque DOM-COM.

En matière de contractualisation, 8 collectivités avaient contractualisé fin 2016 :

- Pour La Réunion : TCO, CASUD, CIREST, CINOR, CIVIS ;
- Pour la Martinique : CACEM, Cap Nord Martinique ;
- Pour Saint-Pierre et Miquelon : Ville de Saint-Pierre.

En 2017, deux collectivités ont contractualisé pour la 1^{ère} fois :

- Pour la Guadeloupe : SYVADE ;
- Pour la Martinique : CA Espace Sud Martinique.

5 collectivités n'ont pas contracté à fin 2017 :

- Pour la Guadeloupe : CA Nord Basse Terre et CA Grand Sud Caraïbes ;
- La Collectivité de Saint-Martin dans le contexte de reconstruction « post-ouragan »
- Pour la Guyane : CA Centre Littoral et la CCDS, cette dernière collectivité ne disposant pas encore de dispositif de collecte sélective des papiers en 2016.

En matière Programme d'Actions Territorialisé, 3 pistes génériques à tous les DOM ont été identifiées :

- Augmenter le taux de recyclage et améliorer la qualité du recyclage en collectant les assimilés, un gisement important mais très diffus à collecter via les collectivités locales ;
- Sécuriser les débouchés et maîtriser les coûts en déploiement des filières locales de valorisation des papiers, avec ou sans les fibreux ;
- Communiquer de manière harmonisée à l'échelle de la collectivité et du territoire.

10. Fonctions transverses, pilotage et gestion

Les charges d'administration et services généraux concernent principalement la vie du contrat d'adhésion et le contrôle des déclarations. Elles sont notamment composées de :

- l'achat de bases de données et d'études pour améliorer la connaissance du gisement contributif ;
- les audits et contrôles des déclarations des clients ;
- les dépenses juridiques (contentieux, consultations, etc.) ;
- les systèmes d'information (licences, réseaux, hébergement serveurs, maintenance, etc.) ;
- les missions d'audit interne et de certification des comptes ;
- le suivi de l'agrément et le contrôle de la performance au regard des objectifs ;
- les frais de personnel alloué aux fonctions d'administration et services généraux (les autres dépenses de personnel étant affectées aux différentes destinations analytiques vues précédemment en fonction de l'activité des salariés concernés) ;
- les frais de projets internes (démarche de Lean Management, réunions de services, etc.) ;
- les loyers et charges de chacun des 8 sites d'implantation de Citeo et d'Adelphe (Paris, Marseille, Angers, Lille, Limoges, Lyon, Strasbourg et Toulouse) à compter de la date de la fusion avec Eco-Emballages ;
- les taxes (notamment CVAE et Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés).

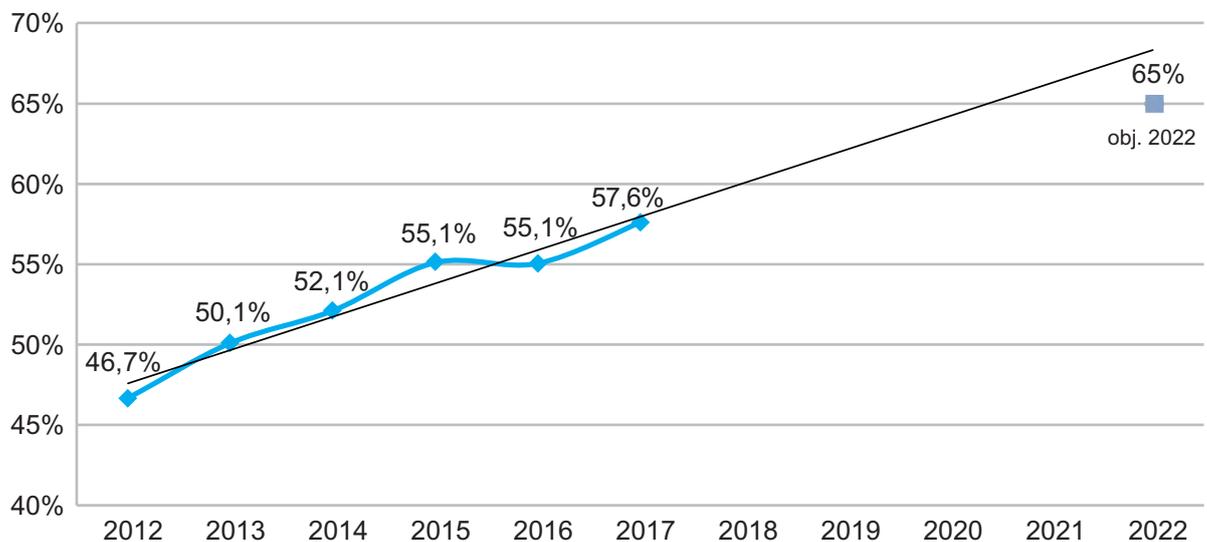
B Performance de Citeo au regard des objectifs de la filière des papiers graphiques

1. Objectif de taux de recyclage

En kt	ARC 2016	ARC 2017
Ktonnes SPGD	2 491	2 326
Tonnes recyclées - collecte sélective kt	1 348	1 321
Taux de recyclage	55,1%	57,6%

Le taux de recyclage 2017 de la filière Papiers ressort à 57,6%, en progression de 2,5 points par rapport à l'année 2016.

La progression du taux de recyclage observée ces dernières années d'une part et les actions visant à le faire progresser planifiées d'ici 2022 d'autre part, rendent cohérente la perspective d'un taux à 65% en dernière année d'agrément.



C Eléments de prévision

1. Perspectives 2018

Evolution de l'organisation

L'année 2018 sera la première année de mise en œuvre des nouveaux dispositifs et des nouvelles obligations sur cahier des charges 2017-2022. En conséquence, au-delà des missions classiques relevant du cahier des charges, cette année sera notamment dédiée à la mise en place d'actions communes et de synergies entre les deux filières au service des enjeux de l'agrément.

Eco-contribution unitaire 2018 à 60 €/t HT, +11% vs 2017

Sur la base d'une baisse du gisement mis en marché estimée à -3,5% entre la déclaration 2017 et la déclaration 2018, de la valorisation des différents dispositifs et moyens – notamment l'augmentation significative des soutiens prévue par le troisième agrément – ainsi qu'une reprise de la Provision pour Charges Futures, le Conseil d'administration a voté en juillet 2017 une éco-contribution unitaire à 60 €/t HT pour 2018 ainsi que le maintien du barème éco-différencié tel qu'appliqué en 2017 (et selon les recommandations du comité PSA-BED).

Le chiffre d'affaires prévisionnel 2018 s'établirait donc à 94,9 M€.

Changement de périmètre amont

L'année 2018 voit l'élargissement de la REP, avec l'entrée de la presse, de la billetterie, des notices et des affiches dans le périmètre des papiers assujettis. En fonction du respect de certains critères, les metteurs en marché presse acquittent une fraction plus ou moins importante de leur éco-contribution sous forme d'échanges marchandises, en mettant à disposition des espaces publicitaires dans leurs publications. Pour l'année 2018, cette fraction est estimée à 90% de leur éco-contribution et devrait représenter environ 23 M€.

Soutiens aux Collectivités

En matière de soutiens aux collectivités, le barème Aval de l'agrément 2018-2022 entrera en vigueur (pour rappel, l'année 2017 a été une année de transition durant laquelle les soutiens aux collectivités étaient calculés selon les règles de l'ancien agrément). Les soutiens se décomposent en :

- Soutiens au recyclage, assis sur des tonnages auquel s'applique un barème unitaire moyen à 88 €/T ;
- Enveloppe d'aide à la transformation représentant 20% de l'enveloppe de soutiens au recyclage de l'année N-1. Cette enveloppe est elle-même subdivisée en :
 - Majoration à la performance pour les collectivités les plus performantes économiquement et écologiquement ;
 - Mesures d'accompagnement.

Ces nouvelles règles se traduisent par un budget en hausse de plus de 20% par rapport à 2017.

Actions Filière : Un engagement de l'ordre de 6,9 millions d'euros en 2018

Les actions filière, avec un budget total de l'ordre de 6,9 M€ en 2017, seront consacrées à l'ensemble des actions recouvrant la sensibilisation des citoyens au geste de tri, les études et R&D, ainsi que l'accompagnement des adhérents dans leurs démarches d'éco-conception.

Les budgets 2018, associés à ces actions filière, se décomposent de la façon suivante :

- Communication – Information – Sensibilisation (CIS) : De l'ordre de 4,4 M€ dont 4,1 M€ au titre de l'engagement minimum de 3,5% de l'éco-contribution sur la durée de l'agrément prévu dans le cahier des charges, et 0,3 M€ provisionnés au titre de l'engagement afférent aux campagnes nationales d'information ADEME, engagement fondé sur 0,3% de l'éco-contribution annuelle ;
- R&D : De l'ordre de 1,6 M€ 2017 (au titre de l'engagement minimum de 2% de l'éco-contribution sur la durée de l'agrément) ;
- Accompagnement des adhérents à l'éco-conception : De l'ordre de 0,9 M€ (au titre de l'engagement minimum de 1% de l'éco contribution sur la durée de l'agrément).

Politique de Contrôle et Gestion administrative des contributions et des contrats : Un budget de l'ordre de 1,9 million d'euros en 2018

Un budget de l'ordre de 1,9 M€ devrait être consacré en 2018 aux politiques de contrôle des déclarations et à la gestion administrative des différents dispositifs Aval.

Charges de Gestion et Fonctionnement : 6,8 millions d'euros en 2018

L'année 2018 marque un changement de méthode d'affectation analytique des coûts de pilotage et gestion : Les obligations de l'agrément se voient affecter une quote-part de coûts de gestion correspondant au temps homme et aux actions qui leurs sont allouées. Le solde de charges de Gestion et fonctionnement qui n'est pas alloué directement aux obligations de l'agrément s'élève à 6,8 M€.

Par ailleurs, le Conseil a voté une enveloppe de 0,5 M€ pour couvrir les frais non-reproductibles de mise en place du cadre fonctionnel, des outils et des processus pour le développement des actions de transformation de la filière pour la période 2018-2022.

Provision pour charges futures

La provision pour charges futures attendue à fin 2018 respecte l'obligation telle que stipulée dans le cahier des charges : « la provision pour charges futures est comprise entre deux mois minimum et six mois maximum de l'ensemble des charges liées au périmètre de l'agrément, calculées sur la base des comptes de l'exercice social de l'année précédente ».

2. Perspectives 2019

Les prévisions pour l'année 2019 sont à ce jour conformes à la trajectoire présentée dans la demande d'agrément.

4. Extraits des comptes annuels 2017 des sociétés agréées

A	Bilan et compte de résultat Citeo agréments Emballages ménagers et Papiers graphiques	120
B	Bilan et compte de résultat Adelphe	122

A Bilan et compte de résultat Citeo agrément Emballages ménagers et Papiers graphiques

Bilan Citeo	Exercice 2017 (au 31.12.2017)			Exercice 2016 (au 31.12.2016)
	Brut	Amortissement et provisions	Net	Net
<i>Actif en k€</i>				
Frais d'établissements	0	0	0	0
Logiciels	16 137	11 287	4 849	3 942
Immobilisations corporelles	6 751	4 115	2 635	2 375
Immobilisations financières	665	0	665	554
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	23 553	15 403	8 150	6 871
Stocks et en-cours	15	0	15	27
Avances et acomptes versés	34	0	34	1 593
Créances clients	309 870	30 897	278 973	440 342
Créances diverses	26 400	845	25 555	24 922
Valeurs mobilières de placement	40 432	4 595	35 838	1 157
Disponibilités	148 912	0	148 912	20 898
Charges constatées d'avance	521	0	521	531
TOTAL ACTIF CIRCULANT	526 184	36 336	489 848	489 470
TOTAL GENERAL	549 736	51 739	497 997	496 341

<i>Passif en k€</i>	Exercice 2017	Exercice 2016 (au 31.12.2016)
	Capital	499
Reserve indisponible	1	1
Prime de fusion	0	
Report à nouveau	0	0
Résultat de l'exercice	0	0
CAPITAUX PROPRES	500	1 829
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	125 191	140 212
Emprunts auprès des établissements de crédit	458	36
Emprunts & dettes fin divers	112	112
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	283 424	216 415
Dettes fiscales et sociales	75 424	97 349
Dettes diverses	12 888	40 388
DETTES	372 306	354 300
Produits constatés d'avance	0	0
TOTAL GENERAL	497 997	496 341

Compte de résultat Citeo

En k€

	Exercice 2017 (au 31.12.2017)	Exercice 2016 (au 31.12.2016)
Chiffre d'affaires net	690 542	604 033
Production stockée	-12	-3
Production immobilisée	176	225
Reprise sur amortissements et provisions	46 883	92 639
Reprise sur provisions pour charges futures	0	0
Subventions d'exploitation	84	62
Autres produits	16 694	17 564
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	754 366	714 520
Achats de matières premières et autres approvisionnements	670 078	584 594
Autres achats et charges externes	51 290	92 284
Impôts et taxes	2 231	1 677
Salaires et traitements	16 175	13 326
Charges sociales	9 744	7 300
Dotations aux amortissements sur immobilisations	2 345	2 101
Dotations aux provisions sur actif circulant	3 094	11 604
Dotations aux provisions n'ayant pas supporté l'impôt	262	1 854
Dotations aux provisions ayant supporté l'impôt	0	0
Autres charges	727	1 240
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	755 946	715 979
RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 580	-1 459
Perte supportée ou bénéfice transféré	51	
Produits financiers sur placements	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	1 015	203
Reprises sur provisions et transferts de charges	260	586
Différence positive de change	0	0
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	1 275	790
Dotations aux amortissements et provisions	0	0
Charges nettes sur VMP	242	186
Intérêts et charges assimilées	4	7
Différences négatives de change	0	2
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	246	194
RESULTAT FINANCIER	1 028	595
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-602	-864
Produits exceptionnels sur opération de gestion	43	7
Produits exceptionnels sur opération en capital	0	0
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	4
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	43	12
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	5	2
Charges exceptionnelles sur opération en capital	0	6
Dotations except. Aux amortissements et provisions	81	5
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	86	13
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-43	-2
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	0	0
Impôt sur les bénéfices	-645	-866
TOTAL DES PRODUITS	755 684	715 321
TOTAL DES CHARGES	755 684	715 321
RESULTAT	0	0

B Bilan et compte de résultat Adelphe

Bilan Adelphe	Exercice 2017 (au 31.12.2017)			Exercice 2016 (au 31.12.2016)
	Brut	Amortissement et provisions	Net	Net
<i>Actif en k€</i>				
Frais d'établissements	0	0	0	0
Logiciels	1 165	1 141	24	46
Immobilisations corporelles	42	41	1	0
Immobilisations financières	26	0	26	26
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 233	1 182	51	71
Stocks et en-cours	0	0	0	0
Avances et acomptes versés	8	0	8	2
Créances clients	23 426	334	23 092	36 530
Créances diverses	3 884	14	3 870	34 488
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0
Disponibilités	36 836	0	36 836	5 316
Charges constatées d'avance	7	0	7	4
TOTAL ACTIF CIRCULANT	64 162	348	63 814	76 340
TOTAL GENERAL	65 395	1 531	63 864	76 411

<i>Passif en k€</i>	Exercice 2017	Exercice 2016 (au 31.12.2016)
Capital	40	40
Reserve indisponible + légale	25	25
Report à nouveau	-45	-45
Résultat de l'exercice	0	0
CAPITAUX PROPRES	20	20
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	23 321	30 098
Emprunts auprès des établissements de crédit	4	3
Emprunts & dettes fin divers	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 383	17 106
Dettes fiscales et sociales	4 579	7 961
Dettes diverses	21 558	21 223
DETTES	40 524	46 294
TOTAL GENERAL	63 864	76 411

Compte de résultat Adelphe

En k€

	Exercice 2017 (au 31.12.2017)	Exercice 2016 (au 31.12.2016)
Chiffre d'affaires net	56 114	53 762
Production stockée	0	0
Production immobilisée	0	0
Reprise sur amortissements et provisions	6 918	13 379
Reprise sur provisions pour charges futures	0	0
Subventions d'exploitation	0	2
Autres produits	237	333
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	63 269	67 476
Achats de matières premières et autres approvisionnements	58 504	57 654
Autres achats et charges externes	3 696	8 755
Impôts et taxes	99	83
Salaires et traitements	594	554
Charges sociales	241	294
Dotations aux amortissements sur immobilisations	22	32
Dotations aux provisions sur actif circulant	87	199
Dotations aux provisions n'ayant pas supporté l'impôt	0	179
Dotations aux provisions ayant supporté l'impôt	0	0
Autres charges	52	33
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	63 296	67 785
RESULTAT D'EXPLOITATION	-27	-308
Perte supportée ou bénéfice transféré	8	
Produits financiers sur placements	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	83	233
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
Différence positive de change	0	0
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	83	233
Dotations aux amortissements et provisions	0	0
Charges nettes sur VMP	0	0
Intérêts et charges assimilées	0	1
Différences négatives de change	0	0
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	0	1
RESULTAT FINANCIER	83	232
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	48	-77
Produits exceptionnels sur opération de gestion	1	2
Produits exceptionnels sur opération en capital	0	0
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	172
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	1	174
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	35	137
Charges exceptionnelles sur opération en capital	0	45
Dotations except. Aux amortissements et provisions	0	0
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	35	182
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-33	-8
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	0	0
Impôt sur les bénéfices	15	-85
TOTAL DES PRODUITS	63 353	67 883
TOTAL DES CHARGES	63 353	67 883
RESULTAT	0	0

5. Annexes

A	Glossaire	125
	1. Glossaire Papiers	125
	2. Glossaire Emballages ménagers	125
B	Attestation du commissaire aux comptes des sociétés Citeo et Adelphe relative à la comptabilité analytique au 31 décembre 2017	127
C	Attestation de non-lucrativité pour l'agrément papiers	129

A Glossaire

1. Glossaire Papiers

GESTION DES DECHETS DE PAPIERS : La collecte, le tri, le transport, la valorisation et, l'élimination des déchets et, plus largement, toute activité participant de l'organisation de la prise en charge des déchets depuis leur production jusqu'à leur traitement final, y compris les activités de négoce ou de courtage et la supervision de l'ensemble de ces opérations.

PAPIERS IMPRIMES : Tout support papier imprimé au sens de l'article L 541-10-1 C Env., à l'exception des papiers d'hygiène et des papiers d'emballage et des livres.

PAPIERS A USAGE GRAPHIQUE DESTINES A ÊTRE IMPRIMES : Les papiers à copier, les papiers graphiques, les enveloppes et les pochettes postales.

PERFORMANCE DE TRI : rapport entre le tonnage de papiers graphique recyclé par la ou les collectivités avec la population de la ou les collectivités concernées.

PERTURBATEUR DU RECYCLAGE : Sont considérés comme perturbateurs du recyclage les éléments et déchets dont la présence dans un flux de déchets de papiers perturbent leur collecte et/ou leur tri et/ou leur recyclage.

RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DU PRODUCTEUR (REP) : elle élargit le champ de responsabilité des producteurs de produits générateurs de déchets à la gestion de la fin de vie de leurs produits. L'objectif est d'encourager la réduction de la production de déchets, depuis la conception du produit jusqu'à son utilisation finale, et de réduire ainsi l'impact environnemental des déchets liés à son utilisation, notamment via l'internalisation des coûts de gestion de ces déchets. Sa mise en œuvre présente un intérêt quand le producteur du déchet, généralement l'utilisateur du produit (pollueur), ne peut agir de lui-même pour prévenir les impacts environnementaux.

La REP introduit donc un partage de responsabilité entre le producteur du déchet (pollueur) et les producteurs du produit à l'origine du déchet. L'étendue des responsabilités des producteurs de produits, notamment pour les déchets d'emballages ménagers, consiste généralement à pourvoir ou contribuer (à tout ou partie) à la gestion de ces déchets en proposant à leurs consommateurs un dispositif pour les gérer.

SPGD : Service Public de Gestion des Déchets

TAUX DE RECYCLAGE : Le taux de recyclage est le rapport entre le tonnage des déchets de papiers recyclés par les collectivités territoriales sous contrat avec le titulaire et le tonnage de déchets de papiers présents dans les déchets ménagers et assimilés. Il est défini à partir d'une part des données déclarées par les collectivités auprès de(s) titulaire(s), et d'autre part des données fournies par l'ADEME, notamment à partir des études concernant la caractérisation des ordures ménagères et les gisements de papiers, et des données collectées par le(s) titulaire(s) auprès des collectivités.

2. Glossaire Emballages ménagers

EMBALLAGE MÉNAGER : est un emballage ménager au sens de l'article R.543-55 du Code de l'environnement, tout emballage d'un produit vendu ou remis gratuitement à un ménage, qui est mis sur le marché en vue de la consommation ou de l'utilisation du produit qu'il contient par un ménage. L'emballage ménager devient un déchet si le ménage s'en défait ou a l'intention de s'en défaire, quel que soit le lieu d'abandon.

EMBALLAGE PERTURBATEUR : emballage qui relève d'une consigne de tri mais qui ne peut être recyclé ou dont certaines caractéristiques perturbent la qualité finale des matières recyclées, le tri, le processus de recyclage et augmentent significativement le coût de traitement, dans l'état actuel du gisement et des technologies de tri et de recyclage.

GISEMENT CONTRIBUANT : emballages ménagers mis sur le marché en France par les entreprises clientes de Citeo et Adelphe.

PERFORMANCE DE RECYCLAGE : rapport entre les tonnages de collecte sélective ainsi que les tonnages extraits (compost, Tri-Mécano-Biologique ou Mâchefers) et le nombre total d'habitants sous contrat.

PERFORMANCE DE TRI : rapport entre les tonnages de collecte sélective et le nombre total d'habitants sous contrat.

PEBD (POLYÉTHYLÈNE BASSE DENSITÉ) : polymère thermoplastique de la famille des polyoléfines, utilisé surtout pour la fabrication d'emballages souples et de films.

PEHD (POLYÉTHYLÈNE HAUTE DENSITÉ) : polymère thermoplastique de la famille des polyoléfines, utilisé pour la fabrication de certains emballages (bouteilles, flacons, films, pots, barquettes ou bouchons).

PET (POLYÉTHYLÈNE TÉRÉPHTALATE) : polymère thermoplastique de type polyester, utilisé pour la fabrication d'emballages tels que des bouteilles, des barquettes ou des couvercles.

PP (POLYPROPYLENE) : polymère thermoplastique de la famille des polyoléfines, utilisé pour la fabrication d'emballages tels que des bouteilles, des flacons, des films, des pots, des barquettes ou des bouchons.

PS (POLYSTYRÈNE) : polymère styrénique utilisé pour la fabrication d'emballages tels que des pots de yaourt ou des barquettes. À ne pas confondre avec le PSE : polystyrène expansé.

POURVOI : intervention de Citeo pour mettre en place et assurer la gestion des déchets d'emballages ménagers dans les territoires de collectivités d'outre-mer (DOM-COM) qui le souhaitent et dont la fiscalité ne permet pas de couvrir les coûts de gestion des déchets d'emballages ménagers.

RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DU PRODUCTEUR (REP) : elle élargit le champ de responsabilité des producteurs de produits générateurs de déchets à la gestion de la fin de vie de leurs produits. L'objectif est d'encourager la réduction de la production de déchets, depuis la conception du produit jusqu'à son utilisation finale, et de réduire ainsi l'impact environnemental des déchets liés à son utilisation, notamment via l'internalisation des coûts de gestion de ces déchets. Sa mise en œuvre présente un intérêt quand le producteur du déchet, généralement l'utilisateur du produit (pollueur), ne peut agir de lui-même pour prévenir les impacts environnementaux.

La REP introduit donc un partage de responsabilité entre le producteur du déchet (pollueur) et les producteurs du produit à l'origine du déchet. L'étendue des responsabilités des producteurs de produits, notamment pour les déchets d'emballages ménagers, consiste généralement à pourvoir ou contribuer (à tout ou partie) à la gestion de ces déchets en proposant à leurs consommateurs un dispositif pour les gérer.

SOUTIEN À L'ACTION DE SENSIBILISATION (Sas) auprès des citoyens pour la performance du service : soutien qui a pour objet de donner aux collectivités les moyens d'agir pour améliorer et consolider la participation des habitants au dispositif.

Il est composé de deux tarifs :

- Tarif à la sensibilisation par la communication (Tsc) ;
- Tarif à la sensibilisation par l'action auprès du citoyen (Tsa) ;

SOUTIEN AUX AUTRES VALORISATIONS HORS COLLECTE SÉLECTIVE (Sav) : soutien qui a pour objet de soutenir les autres tonnes contribuant à l'atteinte des 75% et les valorisations issues d'autres dispositifs.

Ce soutien est composé de quatre tarifs :

- Tarif unitaire pour les métaux issus de mâchefers (Tum) ;
- Tarif unique pour la valorisation organique (Tvo) ;
- Tarif pour la conversion énergétique (Tce) ;
- Tarif pour les déchets d'emballages sans consignes de tri nationales (Tesc).

SOUTIEN AU SERVICE DE LA COLLECTE SÉLECTIVE (Scs) : soutien qui a pour objet la valorisation des résultats de recyclage des matériaux de collecte sélective, plus il y a de tonnes recyclées, plus le soutien augmente.

Il est composé de deux tarifs :

- Tarif unitaire pour le « service » de collecte et de tri (Tus)
- Tarif différencié intégrant l'adaptation à la diversité territoriale et l'amélioration de la performance attendue dans l'utilisation du dispositif (Taa)

SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DURABLE (SDD) : soutien qui incite les collectivités à la mise en place d'une démarche qualité durable. Il est calculé par application d'un pourcentage sur les sommes versées au titre du tarif unitaire pour le service de collecte sélective (Tus).

SOUTIEN À LA PERFORMANCE DE RECYCLAGE (SPR) : soutien qui a pour objet d'inciter à l'amélioration des performances et d'accélérer le progrès. Les bonnes performances sont fortement rémunérées, le progrès de mieux en mieux valorisé.

TAUX DE COUVERTURE DES COUTS NETS : le taux de couverture représente la part des coûts nets de référence d'un service de collecte et de tri optimisé prise en charge par Citeo et Adelphe. Un taux de couverture de 80% des coûts nets de ce service optimisé est visé à l'atteinte de l'objectif de 75% de recyclage.

TAUX DE RECYCLAGE : le taux de recyclage matière et organique est le rapport entre le tonnage des déchets d'emballages ménagers recyclés et soutenus (tonnages issus de collecte sélective ou extraits sur OMR) et le gisement contribuant.

B Attestation du commissaire aux comptes des sociétés Citeo et Adelphe relative à la comptabilité analytique au 31 décembre 2017

Aux Présidents des sociétés Citeo et Adelphe,

En notre qualité de commissaire aux comptes des sociétés Citeo et Adelphe et en réponse à votre demande, nous avons procédé à la vérification des informations issues de la comptabilité analytique figurant dans les paragraphes A.1 et B.1 de la partie 2 et A.1 de la partie 3 du « rapport d'activité des sociétés agréées Citeo et Adelphe » (ci-après « le rapport d'activité ») au 31 décembre 2017 et établi dans le cadre des agréments obtenus par les deux sociétés.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la direction générale de chacune des sociétés. Les règles méthodologiques et les clés de répartition utilisées pour établir ces informations analytiques sont décrites dans le document « comptabilité analytique de Citeo », dans la « note de répartition des frais de personnel » ainsi que dans la « note de retraitements Comptabilité générale – Comptabilité Analytique », disponibles au siège de chacune des sociétés.

Il nous appartient de nous prononcer sur la concordance de la comptabilité analytique de Citeo et d'Adelphe avec la comptabilité générale de chacune des sociétés et des informations analytiques contenues dans le « rapport d'activité » avec la comptabilité analytique de Citeo et d'Adelphe, concernant l'exercice clos au 31 décembre 2017.

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur la pertinence des hypothèses retenues par la direction de chaque société dans l'établissement de la comptabilité analytique (telles que formulées dans le référentiel de comptabilité analytique).

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de chacune des sociétés pour l'exercice clos le 31 décembre 2017. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination des informations contenues dans le rapport d'activité. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Notre intervention, qui ne constitue ni un audit ni un examen limité, a été effectuée selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nos travaux ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre les informations analytiques contenues dans le « rapport d'activité » et la comptabilité analytique de Citeo et d'Adelphe, et vérifier que celle-ci concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de chacune des sociétés. Pour cela, nous avons effectué les diligences suivantes :

- prise de connaissance du référentiel relatif à la définition de la comptabilité analytique chez Citeo et Adelphe ;
- prise de connaissance des procédures mises en place par Citeo et Adelphe pour produire l'information donnée dans le document joint, et vérification par sondages que l'information résultant de l'application de ces procédures concorde avec les données sous-tendant la comptabilité de Citeo et d'Adelphe ;
- vérification de la concordance des informations analytiques contenues dans les paragraphes A.1 et B.1 de la partie 2 et A.1 de la partie 3 du rapport d'activité avec la comptabilité analytique de Citeo et d'Adelphe au 31 décembre 2017.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la concordance entre la comptabilité analytique de Citeo et d'Adelphe et les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de chacune des sociétés.
- la concordance des informations analytiques contenues dans les paragraphes A.1 et B.1 de la partie 2 et A.1 de la partie 3 du « rapport d'activité » avec la comptabilité analytique de Citeo et d'Adelphe.

Nos travaux ne sont pas destinés à remplacer les diligences qu'il appartient, le cas échéant, aux tiers ayant eu communication de cette attestation de mettre en œuvre au regard de leurs propres besoins.

Fait à Courbevoie, le 28 mai 2018,

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

Manuela BAUDOIN-REVERT

H3P AUDIT

Jean-Benoît MONNAIS

C Attestation de non-lucrativité pour l'agrément papiers

Au Président,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société SREP, et en réponse à votre demande, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives à l'état des capitaux propres, du résultat net et des dividendes pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 figurant dans le document ci-joint et établi dans le cadre des dispositions des chapitres II.1 du cahier des charges de la filière Emballages ménagers 2018-2022 et du cahier des charges de la filière Papiers graphiques 2017-2022.

Ce document, initialisé aux seules fins d'identification, fait ressortir, au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2017 :

- Un montant des capitaux propres de 499 444,5 euros, selon la définition prévue au Plan Comptable Général. Les capitaux propres sont égaux au capital social
- Un résultat net comptable nul, selon la définition prévue au Plan comptable Général
- L'absence de distribution de dividendes au cours de l'exercice.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la Direction Financière de la société SREP, à partir des données de base issues de la comptabilité.

Il nous appartient de nous prononcer sur la concordance de ces informations avec la comptabilité ou les données sous-tendant la comptabilité de la société SREP.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de la société SREP pour l'exercice clos le 31 décembre 2017. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination des capitaux propres ou du résultat net. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

En outre, nous n'avons pas mis en œuvre de procédures pour identifier, le cas échéant, les événements survenus postérieurement à l'émission de notre rapport sur les comptes annuels de la société SREP en date du 2 mai 2018.

Nos travaux, qui ne constituent, ni un audit, ni un examen limité, ont été effectués selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette intervention. Ces travaux ont consisté à :

- Prendre connaissance des procédures mises en place par la société SREP, pour produire les informations figurant dans le document joint, et vérifier que les informations résultant de l'application de ces procédures concordent avec les données sous-tendant la comptabilité ;
- Vérifier que les éléments retenus pour la détermination des capitaux propres et du résultat net concordent avec les définitions prévues au Plan Comptable Général ;
- S'assurer de l'absence de distribution de dividendes au cours de l'exercice.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations figurant sur le document joint.

Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Les diligences mises en œuvre dans le cadre de la présente attestation ne sont pas destinées à remplacer les enquêtes et diligences, que les tiers ayant eu communication de cette attestation pourraient pas ailleurs mettre en œuvre et nous ne portons pas d'avis sur leur caractère suffisant au regard de leurs propres besoins.

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société SREP, notre responsabilité à l'égard de l'entité et de ses actionnaires est définie par la loi française, et nous n'acceptons aucune extension de notre responsabilité au-delà de celle prévue par la loi française. Nous ne sommes redevables et n'acceptons aucune responsabilité vis-à-vis de tout tiers, étant précisé que nous ne sommes pas parties à la convention de subvention. Les Commissaires aux Comptes ne pourront être tenus responsables d'aucun dommage, perte, coût ou dépense, résultant d'un comportement dolosif ou d'une fraude commise par les administrateurs, les dirigeants ou les employés de la société SREP.

Cette attestation est régie par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou de la présente attestation, ou de toute question s'y rapportant. Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas compétence.

Fait à Courbevoie et Levallois Perret, le 2 mai 2018,

Les Commissaires aux Comptes

H3P AUDIT

Jean-Benoît MONNAIS

MAZARS

Manuela BAUDOIN-REVERT

Ces indicateurs représentent une estimation des impacts environnementaux potentiels d'un tirage ou d'un exemplaire, sur l'ensemble des étapes de leur cycle de vie. Ces estimations sont calculées avec Citeo en cohérence avec les exigences de la démarche française de l'affichage environnemental (guide de bonnes pratiques Afnor - BP X 30-323 et référentiel « ouvrage imprimés » - GT8 Edition). Ces résultats sont des estimations et ordres de grandeurs, calculés à l'aide de certaines données par défaut.



Indicateurs d'impacts potentiels



Changement climatique

2,49 kg éq. CO₂ par exemplaire



Pollution des eaux douces (eutrophisation)
Pollution des eaux marines (eutrophisation)

7,62 10⁻⁴ kg éq. N par exemplaire

4,36 10⁻³ kg éq. P par exemplaire



Pollution de l'air (oxydation photochimique)

4,55 10⁻³ kg éq C₂H₄ par exemplaire



CITEO

Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.

www.citeo.com

adelphe
Vos emballages
ont un avenir

Citeo
50 boulevard Haussmann
75009 Paris – France
Tél. : + 33 (0)1 81 69 06 00
Fax : + 33 (0)1 81 69 07 47